Bordeau, son château féodal, le Mont-du-Chat et le lac du Bourget, études historiques, scientifiques et pittoresques, [...]

BORDEAU

SON CHATEAU FÉODAL

LE

MONT-DU-CHAT

ET LE

LAC DU BOURGET

Etudes historiques, scientifiques et pittoresques

PAR

MAILLAND

NOTAIRE

Membre correspondant de l'Académie de Savoie et d'autres Corps savants.

CHAMBÉRY

TYPOGRAPHIE E. D'ALBANE, PLACE SAINT-LÉGER, 13

1875

BORDEAU & SON CHATEAU FÉODAL

LE MONT-DU-CHAT

ET LE LAC DU BOURGET



Lith. A. Perrin, Chambéry.

J. Bieriot del.

Vue du Château de Bordeau
prise du Lac.

BORDEAU

SON CHATEAU FÉODAL

LE

MONT-DU-CHAT

ET LE

LAC DU BOURGET

Etudes historiques, scientifiques et pittoresques

PAR

MAILLAND

NOTAIRE

Membre correspondant de l'Académie de Savoie et d'autres Corps savants.

CHAMBÉRY

TYPOGRAPHIE E. D'ALBANE, PLACE SAINT-LÉGER, 13

IDÉE DE CET OUVRAGE

« On ne peut nier, a dit un savant, que les monographies n'aient rendu et ne soient destinées à rendre de grands services à la science. »

N'est-il pas vrai, en effet, que ces études partielles tout émaillées de détails et de faits inédits, ignorés ou peu connus, sont comme des *fils* qui servent à tisser l'histoire générale du pays ?

N'est-il pas vrai que ces ouvrages sont comme des *chantiers* où l'on réunit et travaille les matériaux destinés à bâtir le panthéon national ?

N'est-il pas vrai que ces fragments historiques de toutes sortes sont comme des *palettes* sur lesquelles on rassemble et prépare les diverses couleurs destinées à peindre le grand tableau de la patrie ?

N'est-il pas vrai, enfin, que ce sont là les *sources épurées*, vives et fécondes de l'histoire générale ; histoire qui reflète, comme dans un miroir, en une frappante synthèse, l'enseignement supérieur qui découle de leur rapprochement et de leur combinaison ?

Autant de questions, autant de réponses affirmatives.

D'un autre côté, la monographie historique et pittoresque d'une localité, d'un monument, n'est-elle pas la plus ingénieuse, la plus efficace de toutes les réclames? (1)

Il n'est pas douteux que c'est en grande partie à la profusion de ses ouvrages monographiques que la Suisse doit la célébrité dont elle jouit auprès des touristes et des amis de la belle nature, comme c'est au manque de ces mêmes ouvrages qu'il faut principalement attribuer l'oubli dans lequel notre belle Savoie a été reléguée, durant des siècles.

Mais un souffle a passé dans nos vallées!... Le génie du Progrès a enfin secoué ses ailes sur nos montagnes!... Et grâce aux encouragements de nos sociétés savantes, grâce à la décentralisation intellectuelle des congrès scientifiques, nous avons vu, depuis quelques années, se produire de précieux ouvrages monographiques. Pour peu que la Savoie trouve encore des Ménabréas, des Chapperons, des Burniers, des Rabuts, des Blanchards, des Duffours, des Croisollets, des de Loches, etc., — bientôt elle n'aura rien à envier à la Suisse, au Dauphiné, à la Bourgogne, à la Bresse, au Lyonnais, etc.; bientôt elle n'aura pas une ville, pas un château, pas un couvent, pas une localité de quelque importance qui n'ait sa monographie particulière.

En présence de ce mouvement général, de cette impulsion puissante, j'ai voulu prendre part à l'œuvre, j'ai voulu apporter ma pierre à l'édifice : telle est l'idée de cet ouvrage.

Mon sujet a été vite trouvé : Bordeau avec son château si pittoresque, le lac du Bourget et le Mont-du-Chat; sujet plein de poésie et entièrement neuf dans son ensemble.

Le cadre dans lequel je me suis renfermé paraîtra peut-être bien modeste à ceux qui mesurent les applaudissements à la grandeur du théâtre; mais, suivant le mot de M. Sourdeval, la science n'a point de sanctuaire exclusif; elle est partout où est la nature, partout où sont les souvenirs de l'histoire et les monuments du passé.

---

(1) Les réclames sont de mode partout et pour tout; en France, peut-être plus que partout ailleurs. De Lamartine reconnaissait lui-même qu'elles sont nécessaires. A quelqu'un qui s'étonnait qu'un homme, un poète comme lui, eut recours à la réclame, il répondit spirituellement :

« Mais le bon Dieu lui-même n'a-t-il pas besoin qu'on sonne les cloches? »

Si, comme on l'a dit, rien n'est grand hors la patience, si cinq ans d'études sur les lieux, cinq ans de laborieuses recherches dans les archives et les bibliothèques de la Savoie ; — si, dis-je, tout cela implique quelque mérite, — j'ose croire que j'ai réussi à faire un ouvrage d'une certaine valeur; un ouvrage que liront avec intérêt les étrangers qui viennent chaque année, de toutes les parties du monde, les uns demander la santé à nos eaux minérales, et les autres admirer nos belles montagnes, nos lacs et nos cascades, respirer le grand air, l'air pur et salutaire de nos riantes vallées.

J'ose encore espérer que cet ouvrage sera accueilli d'une manière sympathique par ces hommes de cœur et d'intelligence auxquels nous sommes redevables de la plus belle, la plus pure, la plus poétique des sociétés modernes : le *Club Alpin*.

Août 1874.

MAILLAND.

I

BORDEAU

NOTICE

Sous le régime féodal, Bordeau s'appelait : *Bordex*, *Bourdeaulx*, *Bourdeau* et *Bordeau*, — en latin, *Bordellis*.

Cette anarchie orthographique s'est perpétuée jusqu'à nous : aujourd'hui encore, les uns disent *Bordeau*, les autres *Bourdeau* et *Bordiau*. Qui a raison? A mon avis, ce sont ceux qui écrivent *Bordeau* ; quelques considérations étymologiques justifieront mon opinion.

D'abord *Bordex* et *Bordiau* doivent être écartés : *Bordex* comme appartenant au français barbare, et *Bordiau* comme étant du pur patois.

Quant à *Bourdeau* ou *Bourdeaulx*, il vient de *burgum aquarum* (bourg d'eau) ; mais cette localité n'a jamais été qu'un modeste village, n'a jamais eu l'importance d'un bourg quelconque ; *Bourdeau* doit donc être rejeté. Reste *Bordeau*, qui répond seul au sens étymologique.

En breton, en teuton et dans le vieil espagnol, bord a la même signification qu'en français : c'est le bord, la bordure ou le rivage du lac. *Bordeau* a été formé des mots *bord* et *eau* ; il signifie donc naturellement au bord de l'eau : étymologie toute naturelle, toute simple, qu'explique la situation du village de *Bordeau* au bord du lac du Bourget.

Du reste, en écrivant *Bordeau*, je suis d'accord avec S. Em. le cardinal Billiet, avec le marquis Costa de Beauregard, avec Messieurs Burnier, Malte-Brun, Peigné, de Saint-Genis, de Jussieu, Ménabréa, de Villette-Chivron, Joanne, Albanis Beaumont et autres écrivains de la Savoie et de l'étranger.

Puis, qui l'ignore? anciennement *Bordeau* des bords de la Gironde et *Chamonix* s'écrivaient : *Bourdeaux*, *Chamouni* ; et des 634 noms de

nos communes de Savoie, il en est peu qui n'aient subi quelques modifications de ce genre. Il résulte de là que l'on fait aujourd'hui, pour l'orthographe des noms propres de lieux, ce que les grands écrivains du XVIIe siècle ont fait pour l'orthographe générale : on polit, on épure, on fixe. Dès lors le mot *Bordeau*, fût-il tout moderne, aurait encore sa raison d'être. Mais n'a-t-il pas encore l'autorité du temps? On le trouve dans le journal des voyages de Montaigne, écrit en 1580; et, dans les anciens documents latins (1), on voit partout *Bordellis* que l'on traduit par *Bordeau*. Je n'ai rencontré *Bourdellis*, dont la traduction française est *Bourdeau*, que dans le pouillé du diocèse de Grenoble (2) de l'année 1488. En outre, je le répète, le sens étymologique ne laisse nulle place au doute.

Il faut donc conclure que le vrai nom de cette commune est *Bordeau*.

×

La Savoie offre de grands et splendides spectacles, qui n'ont rien à envier à la Suisse ; cette Suisse tant vantée dont la lyre du poète et le burin de l'artiste ont porté la réputation dans le monde entier.

Elle a été, comme elle, dotée d'attraits variés et séducteurs ; comme elle et plus qu'elle peut-être, c'est le pays des mille et une nuits pittoresques, le séjour fortuné des merveilles de la création.

Si, empruntant l'expression de Campanella, on appelle la nature savoisienne le *manuscrit*, l'*album* de Dieu, on doit dire que Bordeau en est sans contredit une des meilleures pages : un beau lac d'un bleu admirable, des torrents écumeux, des cascades grondantes, des forêts rêveuses, des solitudes tour à tour imposantes et gracieuses, des pics de rochers qui fendent les nues, des points de vue ravissants, un grand air des Alpes, un climat de Provence, des souvenirs historiques de toutes sortes, des sujets d'étude pour l'antiquaire, l'archéo-

---

(1) Voir ci-après le document n° 12. — Voir les documents publiés par Guichenon, Besson et Burnier.

(2) Il existe une copie de ce pouillé aux archives de Turin. Un extrait de cette copie a été publié dans le 3e volume des Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

logue, le géologue, le minéralogiste (1), l'héraldiste, le botaniste, etc.; tout a été rassemblé là comme à plaisir.

Lorsque le zéphyr, douce haleine de la Providence, nous ramène les beaux jours, lorsque la violette parfume le gazon verdoyant et que les abeilles essayent dans les airs leurs ailes encore engourdies, lorsqu'enfin la nature jetant son froid linceul, se réveille toute souriante, tout embaumée, — Bordeau est un séjour délicieux, tout luxuriant de poésie; un séjour dont les suaves images laissent des souvenirs ineffaçables dans l'âme ouverte aux grâces et aux harmonies de la nature.

Heureux petit coin de terre! où le penseur se dit : « *Je ne suis jamais moins seul que quand je suis seul!...* »

×

Lorsque du chaos des IXe et Xe siècles eut surgi le régime féodal et que notre sol se fut hérissé de donjons, le besoin de protection contre les hordes barbares amena autour de chaque château des groupes considérables de colons et de serfs. C'était la loi commune, car l'homme vit en société non-seulement parce que sa raison le lui conseille, mais encore parce que sa nature l'y contraint : le besoin poussa l'homme à se joindre à un autre homme, de là une assistance mutuelle et de là la société.

Les groupes accourus sous la protection des tours féodales formèrent des villages, et ces villages devinrent des paroisses dès qu'on y eut construit une église.

C'est à cette époque que remonte l'origine de plusieurs paroisses de la Savoie, parmi lesquelles, d'après toutes les inductions, figure Bordeau, et c'est dans ce lointain que se perd le germe de l'organisation municipale que développèrent les croisades.

Le village de Bordeau est donc tout à fait d'origine féodale et ne date que de la fondation de son château (Xe siècle). Il est vrai que la voie romaine du Mont-du-Chat passait à Bordeau, au-dessus du village

---

(1) J'appelle l'attention des minéralogistes sur le sable aurifère du hameau des Begets. Ce sable est aujourd'hui entièrement couvert par le gazon d'un pré. L'endroit où il faut faire pratiquer des fouilles est indiqué par une fontaine.

des Begets; mais cela ne prouve nullement que Bordeau ait été habité par les Romains. On n'a du reste jamais trouvé sur le territoire de cette commune aucune inscription, aucun des débris, aucun des vestiges que l'on rencontre partout où les *Maîtres du monde* fixèrent leur résidence.

×

Notre pays fut pendant des siècles, même longtemps après la période lacustre, tout couvert d'épaisses et sombres forêts ; de là cette étymologie celtique du mot Sapaudia (1) : Sap (2)-Wald (3) (forêts de sapins). C'est sur la lisière de ces forêts et le long des cours d'eau que nos ancêtres, les Allobroges, habitaient des maisons en bois et en torchis.

Bordeau dépendait au moyen-âge du district appelé *pagus savogiensis* (4) ; il paraît avoir conservé son manteau de forêts, plusieurs siècles après la construction de son château.

Sa population semble ainsi être à peu près restée étrangère à l'agriculture, jusque vers le déclin du régime féodal.

---

(1) *Sapaudia* est une variante de *Sabaudia*, d'où sont venus *Savaugia* et *Savoie*. (Congrès scientifique de Chambéry.)

Selon d'autres étymologistes, Savoie viendrait de *Salva via* (sauve voie), ou d'un mot celtique signifiant contrées montueuses.

(2) *Sap* signifie saveur, arôme (*sapor*, *sapidus*) : signification qu'expliquent la grande quantité de sapins que possédait la Savoie et les produits aromatiques de ces arbres dont les Allobroges enduisaient leurs vases vinaires. (*Ibid.*) — Ces produits aromatiques n'étaient-ils pas cette poix que, suivant Columelle, les Allobroges mettaient dans leurs vins pour les conserver ?... — Pline a aussi parlé des vins résineux ou poissés de l'Allobrogie, très recherchés à Rome. (Tochon, *Histoire de l'agriculture en Savoie*, p. 9.)

(3) *Wald*, en allemand comme en celtique, veut dire à la fois forêt et montagne. (De Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, t. Ier, p. 136.)

(4) Ménabréa, *Origines féodales dans les Alpes occidentales*, p. 382.

Le Pagus est d'origine burgonde. Les Burgondes divisèrent notre pays en provinces, à chacune desquelles fut donné le nom de *Pagus*. — Le *Pagus Savogensis* (ou *Savogiensis*) avait une très petite étendue et correspondait à peu près à l'ancien décanat de Savoie, renfermé dans un circuit de vingt à trente lieues. (Dessaix, *Nice et Savoie*.) On y comptait près de soixante feudataires exerçant juridiction. (De Saint-Genis, *Histoire de Savoie*.)

X

Après la panique de l'an mille où, selon une croyance universelle, on devait voir arriver la fin du monde, tout renaquit à une vie nouvelle. Bordeau, sous la pression des deux grands stimulants de l'activité humaine : le *besoin* et la *souffrance,* se couvrit alors de forges qui furent durant de longues années l'unique industrie de ses habitants. On en a découvert des indices de toutes parts, et de vieux papiers que j'ai entre les mains établissent que la famille Richard dit Ponsonnier avait des fabriques importantes de couteaux, et la famille Francillon, des fabriques de serpettes (1) d'une grande réputation. En 1728-1730, les géomètres du cadastre constatèrent qu'il existait encore à Bordeau quatre forges, deux martinets et deux grandes meules (2).

Michel de Montaigne (3) nous apprend lui-même que Bordeau possédait au XVI[e] siècle une manufacture d'armes très renommées.

Cette manufacture n'était point au château, ainsi que le laisse supposer Montaigne, mais sur l'emplacement de la papeterie qui appartient aujourd'hui à M. Joseph Girod, et bâtie en 1810 par les sieurs Novel et Blaffard. Les débris d'armes, parmi lesquels une épée tout entière, vendue à M. Guicherd, de Lyon, et les meules sur le pourtour desquelles on a remarqué les traces laissées par le polissage et l'aiguisement des épées, — le tout découvert en cet endroit, il y a quelques années, ne laisse aucun doute sur ce point.

Les nombreux fragments et blocs informes de fonte ou gueuse et les restes d'anciennes constructions qu'on a vus, près de la maison du sieur Micalod, portent également à penser que Bordeau

---

(1) Ce mot a une étymologie intéressante qu'il importe de noter.

Serpette, dont le patois est *goyet*, est le diminutif de *serpe*, de *goué* ou *gouet;* — le patois de *serpe* est *goyarde*. Or, notre patois, on le sait, est tout formé des vieux langages, notamment du latin primitif. Partant de ces considérations, je pense, avec Verneilh, que *goyarde* ou *gouet* vient de *gæsa*, nom d'une arme dont se servaient les Allobroges et qui ressemblait beaucoup à la *goyarde* dont la *serpette* est une modification. — Virgile a lui-même parlé de cette arme et l'a désignée par « *alpina gæsa* ».

(2) Archives départementales de la Savoie.

(3) Voir le document n° 10.

possédait anciennement des hauts-fourneaux, où l'on préparait, au moyen du minerai des mines du Mont-du-Chat, le fer et l'acier que l'on employait à la manufacture d'armes, aux coutelleries et aux autres forges de la commune. La position de Bordeau ne réunissait-elle pas, en effet, toutes les conditions d'un établissement semblable ? On trouvait là : proximité du minerai, facilité de se procurer le combustible en charbon de bois (1), cours d'eau puissant et intarissable pour faire mouvoir la machine soufflante, et enfin le rare avantage d'écouler les produits sur place.

Depuis la chute du régime féodal, Bordeau ne s'est signalé dans les créations industrielles que par une fabrique de pointes de Paris ou clous d'épingle, fondée en 1820 par M. P^e Magnin, de Chambéry (2).

Le matériel de cette fabrique était disséminé sur divers points : les meules affectées à l'appointissage, se voyaient près de la source du ruisseau de Gerlaz; — les marteaux, montés sur balanciers, qui formaient les têtes à froid, étaient installés dans les bâtiments du presbytère, — et le polissage au moyen de tonneaux à rotation, renfermant de la limaille de fer, du gravier et du grès écrasés, se faisait à la papeterie.

Cette fabrique fonctionna pendant une dizaine d'années ; puis elle tomba, lorsque l'appointissage mécanique à emporte-pièce eut prévalu à Paris.

×

Sous le régime féodal, Bordeau fut érigé en baronnie et devint le siége d'une juridiction importante (3), ainsi que nous le verrons plus loin.

L'usage de délibérer en plein air, de traiter les affaires en face du

---

(1) Ce n'est que vers le commencement de ce siècle que la houille a généralement remplacé le charbon de bois dans les hauts-fourneaux.

De tout temps, c'est avec le minerai traité au charbon de bois qu'on a obtenu le meilleur fer. Aujourd'hui encore, les fers de la Maurienne sont complètement travaillés au charbon de bois, et c'est à cela surtout qu'ils doivent leur qualité supérieure.

(2) Archives de Bordeau, délibérations du Conseil municipal.

(3) Voir les documents n°s 1 et 4.

ciel et du peuple assemblé, est très ancien : chez les Hébreux, la justice était rendue à la porte des villes, sur le bord des routes, et chez les Romains, sur la place publique appelée Forum.

C'est aussi en plein air, sous les arbres dont étaient complantées les cours et les avenues des châteaux du moyen-âge, que s'accomplissait la solennité des contrats, quand elle n'avait pas lieu dans les églises.

Conformément à cet usage, le baron de Bordeau établit son prétoire dans la cour du château, probablement sous un énorme tilleul au tronc creux, que l'on a abattu il y a environ vingt-cinq ans. En mai et juin 1453, eut lieu dans cette cour la vente par subhastation des biens de noble Claude Lanfrey, sur les poursuites de Guidon de Seyssel, seigneur de Bordeau (1). Le document que je publie à ce sujet est intéressant à consulter, sur la forme et la marche des justices seigneuriales.

Plus tard, le baron de Bordeau délégua sa juridiction à un juge, qui tint ses audiences au presbytère (2), et ensuite à Chambéry. J'ai trouvé, dans la cave de la famille Pasquier dit Favier, diverses liasses de requêtes à l'adresse du juge de la baronnie de Bordeau, et de nombreux dossiers de procédure émanant de la juridiction du mandement de cette baronnie.

×

Les romanciers et des historiens passionnés, se sont donné libre carrière, dans leurs appréciations sur le moyen-âge et la féodalité. Aujourd'hui que l'histoire s'étudie généralement avec plus de bonne foi et de conscience, la vérité s'est déjà rétablie sur bien des points.

Il est certain qu'il y avait à cette époque de bons et de mauvais seigneurs, comme il y a de nos jours de bons et de mauvais souverains. Il est difficile d'admettre que le peuple fût alors aussi malheureux que des historiens, comme Michelet et des romanciers comme Süe, se sont plu à le dire. On ne doit pas trop généraliser, et il ne faut pas oublier que nous nous sommes créé bien des besoins factices que nos pères ne connaissaient pas.

---

(1) Voir le document n° 12.
(2) *Ibid.* n° 4.

S'il y avait alors des redevances et des servis, aujourd'hui n'avons-nous pas des impôts de toute sorte ?

A Bordeau, les dîmes ecclésiastiques sur les vins et les blés se payaient à raison du *treize*, c'est-à-dire qu'elles comprenaient la treizième partie de la récolte (1); des servis de différente nature étaient dus à divers seigneurs (2); l'argent était rare, et le peu de marchandises qu'on pouvait vendre se donnait à bas prix (3). Si l'on ajoute à cela le fléau des disettes périodiques, il est aisé de se faire une idée des conditions de l'existence humaine dans ces siècles de transition et d'enfantement.

La société sentait le besoin d'un nouvel ordre de choses ; aussi, salua-t-on, comme l'aube d'un beau jour, les célèbres édits des 20 janvier 1762 et 19 décembre 1771, qui autorisaient les villes et les communes à tenir des assemblées générales, pour demander l'affranchissement de toute taillabilité féodale.

Ces édits étaient le dernier coup porté à la féodalité par les princes de la maison de Savoie. N'avaient-ils pas déjà, en effet : — en 1561, éteint ou déclaré rachetable la taillabilité personnelle ; — en 1587, soumis les rentes et les cens emphythéotiques et seigneuriaux à la prescription de cinq ans ; — en 1605, fait cesser la solidarité entre les tenanciers, — et en 1728, ordonné un cadastre général pour restreindre ou supprimer les priviléges de la noblesse ?

Le 10 mai 1772 (4), les syndics et conseillers de Bordeau fixèrent, au 31 du même mois, l'assemblée autorisée par le décret de 1771. Au jour fixé, toute la population de Bordeau, réunie en assemblée générale, proclama à l'unanimité qu'elle voulait l'affranchissement général et l'extinction de tous les fiefs, servis, redevances et droits quelconques appartenant à S. Exc. le seigneur comte de la Tour, au seigneur marquis de la Serraz et aux autres seigneurs ayant des fiefs sur son territoire.

Pour négocier cet affranchissement, l'assemblée générale nomma, pour ses procureurs spéciaux et généraux, spectable Louis Marthod,

---

(1) Voir le document n° 7.
(2) *Ibid.*, n° 9.
(3) *Ibid.*, n° 6.
(4) Archives municipales du Bourget, Délibérations, vol. 1739 à 1793.

avocat au sénat, et le sieur Louis Truchet, tous deux bourgeois de la ville de Chambéry, et encore François Mottard, de Bordeau (1).

Je n'ai pu retrouver le rôle de répartition du prix d'affranchissement. Il est probable que ce rôle, s'il a existé, n'a pas reçu une exécution sérieuse ; qu'en conséquence, il restait encore dû beaucoup du prix d'affranchissement, lorsqu'éclata la révolution de 1792, qui emporta les derniers restes de la féodalité.

X

Sous la République, la commune de Bordeau fut réunie à celle du Bourget, par arrêté du 8 nivôse an III, signé Gauthier, représentant du peuple. Gauthier, en prononçant cette réunion, choisit et nomma, parmi les citoyens de Bordeau, pour membres du conseil général du Bourget, les sieurs François Novel, André Micalod et Antoine Beget (2).

Mais cette annexion rencontra de la résistance dans toute la commune, et les citoyens Novel, Micalod et Beget refusèrent obstinément d'obéir aux diverses injonctions qu'on leur fit de se présenter au conseil municipal du Bourget, pour être installés dans leurs fonctions.

En 1813 (3), le ministre de l'intérieur décida que les petites communes seraient réunies aux communes voisines plus populeuses. Bordeau se vit alors à la veille d'être réuni au Bourget, pour le civil comme il l'était déjà pour le religieux ; mais les habitants firent entendre de telles doléances, que l'autorité abandonna son projet.

En 1845 (4), parut une nouvelle décision portant que les communes, d'une population inférieure à 200 habitants, seraient réunies aux communes limitrophes plus populeuses.

Mais la population, s'armant d'un nouveau courage, se raidit de plus belle, et le conseil municipal trouva des arguments sans nombre, pour défendre son indépendance. Il y a, dans sa délibération du 19

---

(1) Archives municipales du Bourget, Délibérations, vol. 1739 à 1793.
(2) *Ibid.* *Ibid.*, série D, n° 1.
(3) Archives de Bordeau, Délibérations du Conseil municipal.
(4) *Ibid.* *Ibid.*

octobre de la même année, des passages tellement curieux que je ne puis résister au désir de les mettre sous les yeux du lecteur :

« Considérant que, depuis un temps immémorial et sans doute depuis plusieurs siècles, la commune de Bordeau, malgré son peu de population, a toujours été une commune à part, administrée par des personnes de son choix ;

« Que ses mœurs, son caractère et même son idiome sont différents de ceux du Bourget; ce qui établit que ces deux communes ne sont pas faites pour être réunies ; que du reste il n'y a jamais eu de sympathie entre leurs habitants, pas même de relations commerciales et rarement de fusions de familles par mariage ; que d'ailleurs la distance de près d'une lieue entre les deux communes rendrait très difficile l'action de l'autorité locale du Bourget, dans le cas où quelques circonstances imprévues viendraient à troubler la paisible retraite des habitants de Bordeau ;

« Qu'en réunissant au Bourget la commune de Bordeau, on porterait la perturbation parmi les habitants de celle-ci, dont les mœurs encore pures ne pourraient que s'altérer au contact de celles d'une population considérable qui, par sa position, est plus exposée à dégénérer de la vertu et de la bonne conduite de ses ancêtres, etc., etc. »

Voilà qui est singulier ! mais écoutons le cri suprême :

« Si la réunion de Bordeau était jugée indispensable par l'autorité supérieure, les habitants de Bordeau préféreraient d'être réunis à la commune du Mont-du-Chat plutôt qu'au Bourget. »

Tant de prières furent enfin exaucées : Bordeau resta commune.

On retrouve dans cette lutte opiniâtre, dans cette raideur persistante, dans cette force de vouloir et dans cet amour de l'indépendance, les traits caractéristiques de nos glorieux pères, les Allobroges (1);

---

(1) On croit généralement que les Allobroges occupaient l'arrondissement actuel de Chambéry, une partie de ceux d'Albertville, d'Annecy et de Bonneville (Dessaix, *Nice et Savoie*), et une partie du Dauphiné, où ils avaient leur capitale.

On croit aussi que les Allobroges, et avec eux les autres habitants de la Savoie et de la Gaule, étaient Celtes d'origine (Bulletin de l'Association Florimontane, 1852.)

D'après l'empereur Julien, le langage celtique était assez semblable au croassement du corbeau.

ce peuple célèbre, que Rome désespéra de pouvoir soumettre; ce peuple qui sut se faire craindre et respecter par le sénat de la Reine du monde.

×

A côté des faits et des particularités intimes que je viens de retracer, se présentent d'autres détails où se dessinent également le caractère et la physionomie morale de la population de Bordeau. Je me borne à citer les sorciers.

La croyance aux sorciers est aussi ancienne que le monde. Elle a jeté des racines chez tous les peuples, à tous les âges. Les scènes étranges que nous avons vues naguère se dérouler à Morzine, près de Thonon (1862-1868), les commentaires de toute sorte qui s'en sont suivis, ne semblent-ils pas nous autoriser à penser que, dans certains hameaux de la Savoie, il reste encore quelques vestiges de cette naïve croyance de nos pères?

Vers la fin du XVI[e] siècle et le commencement du XVII[e], les sortiléges et les maléfices étaient si nombreux, que pas une commune, pas un village, selon Godefroi de Bavoz (1), n'était préservé de cette peste. Tout le monde, en général, croyait aux sorciers. Les plus célèbres compagnies judiciaires partageaient cette croyance et envoyaient au bûcher tout individu suspecté de sorcellerie, souvent sans autre preuve que des aveux arrachés par la torture (2).

Bordeau, comme toutes les autres localités, a donc eu ses sorciers. Les anciens procès-verbaux des visites pastorales en font mention (3), et plusieurs personnes de la commune m'ont affirmé avoir lu un manuscrit de l'avocat Métral, traitant des sorciers de Bordeau que l'on brûla vifs aux fourches patibulaires de Charpignat. Malgré bien des recherches, il m'a été impossible de retrouver ce manuscrit. Et, comme il était d'usage de brûler les dossiers de procédure avec les condamnés, les archives ne fournissent pas le moindre renseignement sur ce point.

---

(1) *Theorica criminalis.*

(2) Burnier, *Histoire du sénat de Savoie*, t. I[er]. — De Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, t. II, p. 518, s.

(3) Archives de l'évêché de Grenoble.

Quant à la tradition, elle ne nous a conservé que ce pittoresque récit :

« Un certain jour, douze sorciers de Bordeau se rendirent à Aix, par le lac du Bourget, sur une feuille de buis en guise de bateau. »

Curieuse légende ! digne de figurer à côté des contes sur le fameux aveugle Claude, qui allait et revenait de Chambéry à Paris, dans l'espace de deux heures !! (1)

×

La population de Bordeau est aujourd'hui de 189 habitants, divisés en 30 feux. Elle a, vraisemblablement, été de beaucoup inférieure à ce chiffre, sous la féodalité, s'il est vrai que la population d'un pays croît en proportion de l'aisance et décroît en proportion de la misère. Le document que je publie, sous le n° 5, nous apprend au surplus qu'en 1729, Bordeau ne possédait que 20 feux.

Aujourd'hui, l'accroissement de cette population se trouve atteint par le fléau de l'émigration. Hélas ! à Bordeau, comme ailleurs, beaucoup de personnes semblent avoir perdu l'amour du sol natal; beaucoup, victimes du discrédit que les sots ont attaché à l'état de cultivateur, se laissent séduire par les brillantes mais trompeuses perspectives de la vie des villes et de la vie américaine. De là ces cris d'alarme :

« La campagne se dépeuple !

« La campagne manque de bras ! »

---

(1) Burnier, *Histoire du sénat de Savoie.*

Il est aujourd'hui reconnu que certaines herbes ont joué un grand rôle dans ce qu'on appelle la sorcellerie. Ainsi, c'est avec le suc de la stramoine commune que les prétendus sorciers ou charlatans obtenaient ces hallucinations nerveuses, ces extases que le peuple crédule prenait pour des manifestations diaboliques.

La stramoine commune, appelée vulgairement l'herbe au diable, l'herbe au délire, pousse dans les lieux secs. On la reconnaît à ses fleurs larges, d'un blanc sale. Quand on la froisse, surtout en temps de chaleur, elle répand une odeur nauséabonde qui porte à la tête et donne le vertige. C'est un dangereux poison.

Les anciens avaient aussi recours à des stratagèmes semblables. Lucain nous parle des stimulants que prenaient les prophétesses pour s'agiter, comme dans l'inspiration prophétique.

×

De savantes statistiques affirment que le nombre des êtres humains, qui ont déjà paru sur la terre, depuis la création, est au moins de 66 trillions, 627 billions, 273 millions, 75 mille et 221. Ce nombre, divisé par les 3 millions, 95 mille lieues carrées formant la superficie du globe, donne à chacun de ces êtres un espace d'environ un cinquième de pied carré en terre ferme. Il résulte de ce fait que le globe est un vaste cimetière ; qu'il a été exhaussé du nombre immense de morts qui ont été enterrés, et que la surface de la terre a déjà été pelletée 280 fois pour creuser les tombes (1).

Le petit territoire de Bordeau fournit plusieurs observations, en harmonie avec ces savantes statistiques.

La bêche du laboureur y a rencontré des ossements humains de toutes parts.

Au sommet de la vigne, en face du château, on voyait, il y a environ 20 ans, une vieille croix en bois, indiquant un cimetière en ce lieu; j'ai pensé que c'était un cimetière de pestiférés, créé par le seigneur de Bordeau lors de la contagion ou peste noire de 1348, ou lors des pestes attribuées à des opérations magiques qui, aux XVIe et XVIIe siècles décimèrent, à plusieurs reprises, la population de la Savoie et de l'Europe entière. Les cercueils étaient en tuf rangé en maçonnerie; les squelettes qu'ils renfermaient avaient été recouverts de chaux vive, pour faire rapidement consumer les chairs, pour désinfecter et empêcher toute émanation pestilentielle. D'après la tradition, il y avait dans le bois, à quelques pas, au-dessus du cimetière, une maladrerie où l'on enfermait les personnes atteintes des premiers prodromes de la peste, et où on leur donnait à manger par des guichets au moyen de longues perches.

Dans le cimetière attenant à l'église de Bordeau, on a découvert des sarcophages en tuf dont plusieurs renfermaient des squelettes. Il paraît que quelques-uns de ces cercueils étaient de forme cubique, que les squelettes y avaient la même position que l'enfant dans le sein de sa mère : les jambes reployées, les bras ramenés sur la poitrine, la tête inclinée sur les genoux.

---

(1) Revue savante d'Edimbourg, 1868.

Ailleurs, parmi des ossements, on a trouvé des cercles de tonneaux; cela m'a amené à penser que quelques disciples d'Anacréon ou de Bacchus ont eu la singulière idée de se faire donner des tonneaux pour cercueils.

Il existe, sur divers points du territoire de Bordeau, d'énormes blocs de pierre, appelés en géologie blocs erratiques. On prétend que ces blocs recouvrent des ossements humains, et que ces pierres brutes représentent ainsi des tombeaux ou pierres tumulaires.

A une date relativement récente (1829), Bordeau fut affligé d'une mortalité cruelle. L'alarme était grande ; un drapeau noir, planté au point où le chemin de Bordeau se bifurque avec la route du Mont-du-Chat, avertissait le voyageur de se tenir à l'écart.

Les registres de l'état civil attestent que 21 personnes furent moissonnées en quelques jours ; ce qui est énorme pour une petite commune comme Bordeau. Toute la population aurait peut-être été emportée, sans le médecin de la troupe de Chambéry, qui réussit à combattre le fléau avec un plein succès.

Les tintements lugubres de la cloche et la rumeur publique qui grossit toute chose, firent croire que la mort avait fait table rase de la commune de Bordeau. Dans cette persuasion, une colonie des habitants de Tresserve franchit le lac et se précipite sur le territoire de cette localité, pour s'en emparer de par le simple droit d'occupation. Mais tout n'était pas mort au village : il y restait une jeunesse vigoureuse, qui repoussa les envahisseurs et les culbuta dans le lac.

Il a du sens le proverbe qui dit : « Il ne fait pas bon attaquer l'ours dans sa tanière ! »

×

Si, d'après Zeller, il est aisé de constater des identités entre l'aspect d'un pays et le caractère de ses habitants,— de même, suivant Buffon, il existe une heureuse harmonie entre les mœurs et les climats. A ce titre et à beaucoup d'autres, le climat de Bordeau mérite quelque attention.

Les rochers dénudés, qui réverbèrent les rayons du soleil, et la proximité du lac font passer d'une saison à l'autre, sans aucune tran-

sition brusque. Toute nappe d'eau, on le sait, égalise la température, en modérant alternativement les froids et les chaleurs.

Aussi, des auteurs, notamment MM. Dessaix (1), Peigné (2) et de Mortillet (3), ont-ils justement dit que Bordeau est un des points les plus chauds de notre belle Savoie. Le figuier y croît comme par enchantement, même à l'état sauvage ; il y devient très gros ; j'en ai remarqué sur la terrasse du château dont le tronc mesure jusqu'à 1 mètre 24 cent., 1 mètre 58 cent. de circonférence. Le grenadier à fleurs et le grenadier à fruits, que l'on ne cultive à Paris que dans les serres chaudes, s'y développent en pleine terre.

Alphonse Delbenne (4) rapporte, comme chose extraordinaire, avoir vu au bord du lac du Bourget un pommier en fleurs, au mois d'octobre de l'année 1592. Cela n'est pas rare à Bordeau. Sur la terrasse sud du château, le jasmin, l'oranger, la jonquille, etc., y poussent au gros de l'hiver. Aux mois de décembre et de janvier, la violette y étale sa corolle d'azur et y répand ses suaves parfums. Que de fois, lorsqu'on se pressait au coin du foyer domestique, j'y suis allé cueillir cette modeste fleur à laquelle l'histoire, la poésie et la fable ont attaché tant de prestige !

Horace-Bénédict de Saussure (5) a découvert, sur la côte qui domine le lac, des plantes qui appartiennent à la flore méridionale, comme le rhus cotinus, cneorum tricoccon, acer-mont-pessulanum, pistacia, terebinthus, celtis australis.

Durant la sécheresse de 1870, le thermomètre a marqué à Bordeau jusqu'à 59 degrés centigrades au soleil, et 32 degrés à l'ombre. L'eau exposée au soleil, dans une baignoire, se chauffait à 38 degrés dans l'espace d'une heure. C'est là une température extraordinaire, que l'on ne rencontre que dans très peu de localités de la Savoie ; une température dont on ne trouve d'exemples qu'en remontant aux années : 1846, 1811, 1803, 1788, 1719, 1716, 1705, 1681, etc.

Un fait digne de remarque : depuis quelques années, la

---

(1) *Nice et Savoie*, introduction.
(2) *Dictionnaire topographique et statistique de la France*.
(3) *Guide de l'étranger en Savoie*, p. 92.
(4) *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ*.
(5) *Voyages dans les Alpes*, t. III, p. 12.

température de notre climat a changé, d'une manière sensible, et la chaleur semble aller en augmentant. Quelle est la cause de ce phénomène? Est-il vrai, comme on l'a prétendu, que notre planète s'est déplacée ? où faut-il ne voir là qu'un effet produit par la direction des vents ?

La véritable cause de la variation de la température réside dans les courants atmosphériques. Le chaud et le froid nous sont apportés par l'air qui nous enveloppe ; dès lors que l'air nous arrive des régions glacées du pôle nord, saison froide; qu'il nous arrive au contraire des tropiques brûlants, saison chaude.

Il paraît incontestable que le défrichement des terres incultes, le dessèchement des marais et le déboisement des montagnes, sont également une des causes de l'augmentation de la température de notre climat.

L'ÉGLISE

L'église de Bordeau, — qui dépend aujourd'hui de l'archevêché de Chambéry et de l'archiprêtré de la Motte-Servolex, — a fait partie du décanat de Savoie (1) et de l'archiprêtré d'Aix (le cinquième du décanat), puis de l'évêché de Grenoble.

Il est probable que Bordeau posséda une église, dès les premiers temps qui suivirent la construction de son manoir féodal. Celle qui existe actuellement serait, suivant l'opinion de quelques habitants, une chapelle seigneuriale, une dépendance du château ; mais cela paraît une erreur, dès que l'on remarque le peu d'art qui a présidé à sa construction, et surtout dès qu'il est avéré que le château possédait une chapelle particulière dans l'enceinte de ses murailles.

Cette église n'a rien de ces voûtes hardies, caractérisant la foi catholique; rien de ces flèches gothiques, expression de l'élan de la prière et de l'amour vers Dieu ; rien de ces coupoles dont la forme est l'image du ciel ; — l'art y est absent; elle ne se recommande donc à l'attention des archéologues que par son cachet d'ancienneté.

---

(1) Le décanat de Savoie était administré par un doyen qui résida à St-André, jusqu'en 1248, date de l'engloutissement de cette ville sous le Mont-Grenier. Après cet événement, le doyen du décanat de Savoie se retira à Grenoble, d'où il continua d'exercer en Savoie son ancienne juridiction, jusqu'en 1343, époque de la suppression de sa dignité et de la réunion de sa juridiction à la mense épiscopale de l'évêque de Grenoble. En 1775, Pie VI démembra le décanat de Savoie du diocèse de Grenoble et en confia l'administration au cardinal Gerdil. Quatre années plus tard, c'est-à-dire le 18 août 1779, le décanat de Savoie fut érigé en évêché sous le nom d'évêché de Chambéry; cet évêché fut à son tour érigé en archevêché le 17 juillet 1817.

On remarque tout d'abord sous le porche, au-dessus de la porte d'entrée, une pierre sur laquelle sont taillées les armes de la famille de Livron.

Immédiatement au-dessous du blason, on lit l'inscription suivante, qui a été comme lui mutilée par le marteau révolutionnaire :

D. O. M.
HIC SUIS DENARIIS
CUMQUE MANUS
SUBDITORUM ME
ÆDIFICAVIT. 1661.

Cette inscription nous fournit une date précieuse : 1661 ; mais ce n'est là, il n'y a pas à en douter, que la date d'une restauration. Si, en effet, on examine avec quelque soin la structure extérieure de cet édifice ; si l'on considère que les murs de la nef ne sont qu'appuyés à ceux du chœur et ne sont nullement liés entre eux, on reste persuadé que la nef et le chœur n'ont pas été bâtis en même temps. Le chœur a du reste un cachet d'ancienneté, qui fait totalement défaut dans le reste de l'édifice. La litre, dont je vais parler, fournit un argument décisif sur ce point. Il est évident, en effet, que si le chœur et la nef étaient du même patron ou fondateur, cette litre envelopperait l'église tout entière, au lieu de se limiter à la nef. Après un examen attentif, j'ai pensé que le chœur date du commencement du xv[e] siècle, tandis que la nef ne date que de 1661. Le premier a vraisemblablement été bâti par la famille de Seyssel, et la seconde, par la famille de Livron, — avec le concours des serfs, dit l'inscription ci-dessus transcrite.

A mi-hauteur des murs, on aperçoit, tout autour de l'extérieur de la nef, un enduit de mortier uni au frottoir, formant une bande peinte en noir ayant 34 centimètres de largeur. C'est une litre ou ceinture funèbre, semblable à celle dont le savant abbé Trépier (1) a découvert quelques vestiges à l'église de Saint-Innocent, (2). On sait qu'autrefois

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2[e] série, t. IX.

(2) M'étant transporté sur les lieux, en septembre 1871, j'ai eu la douleur de constater que les restaurateurs de l'église n'ont pas su respecter ce souvenir du passé. Aujourd'hui, il ne reste pas la moindre trace de la litre signalée par M. l'abbé Trépier.

il était d'usage que les églises ou chapelles prissent le deuil, à la mort de leur patron ou fondateur. Ce deuil se traduisait par une ceinture noire, comme celle dont il s'agit ici.

La litre de l'église de Bordeau, à la différence de celle de Saint-Innocent, existe encore tout entière. Sous le porche, la couleur noire est encore toute vive ; ailleurs, elle a été un peu effacée par les eaux pluviales. Mais ce qui est particulièrement digne de remarque, c'est que cette curiosité archéologique est totalement inconnue, dans le monde savant comme dans le peuple, quoiqu'elle soit à proximité d'un chemin très fréquenté dans la belle saison. Les blasons que l'on voit sous le porche et sur les piliers intérieurs, nous apprennent que ce signe de deuil s'adresse à la mémoire de la famille de Livron.

L'intérieur de cette église est d'une simplicité toute champêtre. Le dallage n'offre qu'un développement de 72 mètres carrés, dont 12 pour le chœur et 60 pour la nef.

Tout cet intérieur a été restauré, en 1820, ainsi que l'indique une date en chiffres romains, placée sur l'archivolte de l'arc qui sépare le chœur de la nef. Lors de cette restauration, faite sans art et sans goût, on a condamné une fenêtre qui donnait sur le levant et que l'on aperçoit encore de l'extérieur. Cette fenêtre m'a beaucoup aidé à fixer mon opinion sur la date de la construction du chœur ; elle est d'une seule baie à style ogival, ornée de belles moulures terminées par un lobe à leur partie supérieure.

La voûte de la nef est à nervures ; elle tient à la fois du style gothique et du style roman. Le chœur est voûté en ogive, mais en ogive barbare ; ce n'est au fond qu'une voûte romane, à arcs brisés d'une manière très brusque.

Sur les piliers qui supportent la retombée des voûtes, l'héraldiste remarquera deux blasons ciselés sur la pierrre et appartenant à la famille de Livron. Une note puisée dans les archives du Bourget (1), m'ayant révélé l'existence de ces blasons, je les ai exhumés de dessous une épaisse couche de mortier, dont les avaient recouverts, en 1820, les maladroits restaurateurs de l'église.

---

(1) Procès du curé Mongelas avec les jésuites.

Ces blasons sont ici l'expression d'un droit, appelé droit de litre. Le droit de litre, ou droit de faire ciseler et peindre des armoiries au dedans et au dehors des églises et des chapelles, n'appartenait qu'aux seigneurs patrons-fondateurs et aux seigneurs hauts-justiciers.

×

L'église de Bordeau est placée sous le vocable de saint Vincent de Saragosse, immolé à la foi dans les persécutions de Dioclétien, en 303, et dont on célèbre la fête le 22 janvier de chaque année.

Lorsque, parcourant l'histoire, on se représente ce glorieux martyr, lié sur un lit de fer garni de pointes aiguës, puis exposé sur un brasier ardent où des bourreaux lui déchirent les parties supérieures du corps avec des lames de fer rouge, tandis que d'autres bourreaux ravivent les blessures avec du sel enfoncé dans les chairs sanglantes; lorsque, dis-je, on se transporte par la pensée en face de ce tableau, on est ému jusqu'au plus profond de son âme, on est ravi d'admiration pour l'héroïsme de ce jeune martyr et pour la religion qui a fait un tel héros.

Ce saint, la gloire de l'église d'Espagne, est représenté sur une toile, appendue aux parois de la nef. Il est en habits de diacre qu'il portait lorsqu'il fut saisi et martyrisé; il tient de la main gauche la palme du martyre, et de la main droite, un raisin et une serpette. Ce raisin et cette serpette rappellent probablement que ce saint a été choisi pour patron des vignerons. Il est à regretter que cette peinture ne soit *qu'une croûte*.

Sur les parois opposées, on remarque une autre toile représentant l'adoration des mages, offerte à la chapelle de Bordeau par les demoiselles Métral, en 1840, en mémoire de leur frère Antoine-Marie-Thérèse Métral. C'est une bonne peinture de l'école italienne, appréciée par les connaisseurs.

×

L'église de Bordeau ne fut jamais qu'une annexe ou succursale de celle du Bourget; c'est pourquoi, elle a toujours été desservie par

le même prêtre qui, dans les actes de l'état civil, se qualifiait ainsi : « *Curé de Saint-Laurent du Bourget et de Saint-Vincent de Bordeau* ». Mais avant la Révolution, le titre de curé primitif du Bourget et de son annexe, de même que les droits qui y étaient attachés, appartenaient au prieur du couvent du Bourget, de qui il recevait son traitement (1) et sur la nomination duquel il était institué par l'évêque. C'est donc abusivement que ce prêtre s'appelait et était appelé « *curé du Bourget et de Bordeau* », ou « *vicaire du Bourget et curé de Bordeau* ». Dans un procès que le prêtre Mongelas soutint, en 1772, contre les jésuites propriétaires du prieuré du Bourget, il fut établi que le desservant de ces églises ne pouvait s'arroger d'autres titres que celui de « *vicaire perpétuel du Bourget et de Bordeau* », conformément à ses lettres d'institution (2).

×

Ce vicaire perpétuel faisait, lui seul, toutes les fonctions curiales, dans les deux églises. Les dimanches et les jours de fête, il partait du Bourget, après avoir confessé, fait l'eau bénite, fait le prône à la première messe que disaient les prébendés, et allait à Bordeau célébrer la messe et remplir toutes les autres fonctions du culte. Après quoi, il retournait à l'église du lieu de sa résidence, pour faire le catéchisme, la procession et bénir le pain à la dernière messe.

Tant de travail, joint à la fatigue du voyage en tout temps et en toute saison, rendait trop lourde et même insupportable la charge de ce vicaire. Aussi, le curé Mongelas s'en plaignit-il amèrement, en 1775, dans un mémoire et des lettres dont j'ai découvert les originaux (3), et proposa-t-il à ses supérieurs d'établir un vicaire perpétuel à Bordeau et deux vicaires au Bourget, en supprimant à cet effet les places du sacristain et des deux prébendés de la paroisse ; places dont l'inutilité était évidente.

---

(1) Voir le document n° 8.
(2) Archives du Bourget, Dossier série P, n° 7.
(3) *Ibid.* Dossier série K, n° 19.

L'état de choses, dont se plaignait à bon droit le curé Mongelas, avait déjà été signalé par le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, lors de sa visite pastorale du 21 mai 1687. Ce prélat fut tellement frappé de la nécessité d'établir une cure à Bordeau, qu'il offrit aux jésuites de payer lui-même la moitié de la somme nécessaire pour y bâtir une maison curiale (1).

On croit qu'il a réellement payé cette moitié, puisque le presbytère projeté s'est bâti. Ce presbytère existe encore aujourd'hui ; c'est le bâtiment qui est adossé à l'église, du côté nord. — Etienne Chevalley, avocat au sénat et juge de la baronnie de Bordeau, en fit une salle pour ses assises ou audiences (2). Plus tard, comme je l'ai déjà dit, ce bâtiment fut converti en une fabrique de pointes.

×

Autrefois, on faisait à l'église de Bordeau, non-seulement, comme on l'a déjà vu, toutes les fonctions purement curiales, mais encore les autres services du culte : les évêques de Grenoble y allaient donner la confirmation (3).

×

Cet état de choses tint jusqu'aux bouleversements de 1792 ; bouleversements pendant lesquels les habitants de Bordeau allèrent chercher, au Bourget, les secours religieux administrés par les prêtres constitutionnels (4).

En 1803, époque du rétablissement du culte, de l'organisation des diocèses et succursales, — sans égard aux droits acquis et à la posses-

---

(1) Archives du Bourget, dossier série K, n° 19.

(2) Voir le document n° 4.

(3) Archives de l'évêché de Grenoble, Procès-verbaux des anciennes visites pastorales.

Bordeau dépendit de l'évêché de Grenoble pendant plus de quatre siècles (1343 à 1775).

(4) Le Bourget posséda pendant quelque temps quatre prêtres constitutionnels, savoir : Antoine Mongelas, curé ; Charles Mongelas, prébendé ; Benoît Veyret, prébendé ; et Antoine Basin, sacristain. Les procès-verbaux de leur prestation de serment sont conservés aux archives municipales du Bourget.

sion immémoriale, — la paroisse de Bordeau fut réunie à celle du Bourget.

Le 10 mai 1806, le conseil municipal de Bordeau protesta en ces termes :

« Considérant qu'il est du devoir du conseil municipal de faire observer tant à M. le préfet qu'à Mgr l'évêque que la réunion, pour l'administration spirituelle, de la paroisse de Bordeau à celle du Bourget, présente des inconvénients qu'on a peut-être ignorés lorsqu'on a proposé cette réunion ;

« Que la distance entre Bordeau et le Bourget est trop grande pour que cette réunion puisse subsister, puisqu'il faut plus d'une heure pour la parcourir ;

« Que les mœurs et le caractère des habitants des deux paroisses sont trop différents pour qu'ils puissent sympathiser ensemble ;

« Que les chefs de famille de Bordeau voient avec regret leurs enfants obligés d'aller au Bourget, pour y recevoir les instructions et les secours spirituels, parce qu'ils ont trop de sujets de dissipation, et que les mœurs régulières et la bonne conduite qui les ont toujours distingués de ceux du Bourget ne peuvent que s'altérer considérablement par la fréquentation habituelle de cet endroit ;

« Que les vieillards et ceux qui ont quelques incommodités ne peuvent, sans danger pour leur vie et sans s'exposer à de plus grands maux, se rendre au Bourget pour assister aux offices divins ;

« Que l'ancien gouvernement avait bien senti la nécessité de parer à tous ces inconvénients, puisque depuis près de deux siècles, le curé du Bourget ou quelque prêtre préposé de sa part se rendait, les fêtes et dimanches à Bordeau, pour y célébrer la messe et administrer les secours de la religion ;

« Que, pour cet effet, il y avait une église pourvue de tout ce qui est nécessaire au culte ; que ces mêmes moyens y sont encore ;

« Qu'il convient sous tous les rapports de rétablir cet ancien ordre de choses, pour le retour duquel les habitants de Bordeau sont disposés à faire tous les sacrifices, etc., etc. »

Ces réclamations, quoique des plus légitimes, semblèrent rester sans résultat. Cependant, le 30 septembre 1807, parut un décret

impérial portant, art. 8 : « Dans les paroisses ou succursales trop étendues et lorsque la difficulté des communications l'exigera, il pourra être établi des chapelles. »

Le préfet pensa, avec raison, que Bordeau était appelé à profiter du bénéfice de ce décret. Aussi invita-t-il le conseil municipal de cette commune à délibérer sur les moyens à prendre, pour parvenir à faire ériger à Bordeau une chapellenie ou annexe, afin d'y faciliter l'exercice du culte.

Le 16 décembre de la même année, le conseil municipal s'empressa de porter à la connaissance de l'autorité que Bordeau possédait une église en bon état, assez bien décorée ; que son clocher était pourvu d'une cloche accordée par l'administration centrale de ce département, lors de la distribution faite à l'époque du rétablissement du culte en France ; que de plus Bordeau possédait un presbytère contigu à l'église, etc. Puis il conclut à ce qu'il plût à M. le préfet et à Mgr l'évêque de Chambéry de vouloir bien, en vertu du décret précité, décider que le vicaire du Bourget se rendrait à Bordeau les dimanches et les fêtes, pour y faire le service du culte ; qu'il s'y rendrait encore les autres jours, chaque fois qu'il en serait requis, pour les baptêmes, les mariages, les sépultures, ainsi que tout cela s'était pratiqué avant la Révolution. On s'offrit à donner annuellement à ce vicaire 300 francs ; somme qui, réunie à celle de 500 francs, fournie par le Bourget, formait un traitement de 800 francs.

L'espoir qu'avait fait naître le décret impérial s'évanouit bientôt, et ce fut en vain qu'on ne se lassa pas de protester et de réclamer encore en 1812, 1813, 1826, 1829 et 1845 : Bordeau resta définitivement annexé au Bourget pour l'administration spirituelle ; et depuis longtemps, les prêtres de cette paroisse ne vont plus à Bordeau que pour y faire les inhumations et pour y célébrer la messe le jour de la fête patronale.

LE CHATEAU

> Les monuments parlent à notre esprit et à notre cœur, avec bien plus de force que les pages les plus éloquentes de l'histoire. (DE FORTIS.)
>
> Les monuments forcent l'esprit à penser... Conservons nos ruines, nos cathédrales et nos châteaux ; car ces pierres ce sont nos lois, le testament de nos pères, leurs croyances, leurs mœurs, leurs courages, leurs vertus !... (Léon GOZLAN.)

C'est sur le plus pittoresque rocher de la base du Mont-du-Chat, au bord d'un lac qui inspira de Lamartine, dans un bouquet d'arbres et de fleurs qu'arrose une cascade, au sein d'une nature toute fraîche, toute parfumée, que Mme Georges Sand appelle vignette anglaise, paysage romantique composé et colorié à plaisir ; c'est, dis-je, dans ce ravissant paysage qu'est assis le manoir féodal de Bordeau.

De tous les châteaux de la Savoie, il n'en est peut-être pas qui ait été aussi négligé par les écrivains ; et cependant, c'est un des plus anciens, des mieux conservés et surtout des plus pittoresques. Nos historiens : Guichenon, Grillet, de Costa, Frézet, Boissat, Genoux, Dessaix et de Saint-Genis, l'ont passé sous silence ; Ménabréa n'en a dit que deux mots dans ses *Origines féodales* ; de Fortis, de Mortillet, Joanne, Audifrey, Achard, Forestier, Collet, Raverat, se sont bornés à répéter, après Albanis Beaumont (sans le citer), qu'il date du IXe siècle.

Et, chose étrange ! l'abrégé historique et généalogique de la maison de Seyssel (1) n'indique nullement que le château de Bordeau ait appartenu à cette famille. Chose plus étrange encore ! M. Charles-Albert

(1) Brochure publiée en 1739 par Boudier de Villemert et réimprimée en 1861.

de Seyssel, marquis d'Aix et de Sommariva a lui-même ignoré que ce château fût autrefois la propriété de ses ancêtres. Aussi, il y a quelques années, comme il y était à la promenade, découvrit-il avec surprise les armes de sa famille dans un pan de muraille de la seconde enceinte.

A quoi attribuer ce regrettable état de choses ?—A la difficulté ou à l'impossibilité de se procurer les documents nécessaires ; difficulté ou impossibilité qui résulte soit des auto-da-fé allumés à Chambéry en 1793 (1), soit de la destruction des vieux papiers et des parchemins par l'ignorance et les préjugés, soit encore du mauvais vouloir de certaines personnes au sujet desquelles le chercheur pourrait répéter ces paroles de Besson : « *J'ai souvent essuyé le sort du bœuf de la fable qu'un chien couché sur un tas de foin éloigne par ses aboiements.* »

×

Les sommaires des fiefs (2) ne fournissent quelques renseignements qu'à partir de 1263 ; et c'est au-delà de cette époque qu'il faut chercher l'origine de notre castel. Comme les documents précis font défaut, on est réduit à tâtonner dans les hypothèses.

Avant la fondation de la monarchie de Savoie, l'administration de notre pays était partagée entre un grand nombre de ducs, de marquis, de comtes et de barons (3).

Sous le second royaume de Bourgogne (888) et surtout sous le règne de Rodolphe III, le lâche et le fainéant (993), ce ne fut que troubles et révoltes de la part des nobles ; troubles à la faveur desquels ils s'emparèrent des terres et des juridictions, s'assujettirent des vassaux,

---

(1) Près de 20 voitures de terriers et d'autres titres féodaux ont disparu à Chambéry, dans les saturnales de 1793.

(2) Voir le document n° 1.

(3) Les ducs (*duces*) étaient des gouverneurs de provinces ou des commandants d'armées ; les comtes (*comites*) étaient des seigneurs qui accompagnaient le souverain et rendaient la justice en son nom ; les marquis (*marchiones*) étaient des officiers préposés à la garde des frontières ou à la sûreté des grands chemins ; les barons ou vaillants (*barones*) avaient ordinairement quelques charges distinguées dans l'armée.

Dans la suite, tous ces titres devinrent purement honorifiques.

s'érigèrent en souverains et devinrent ainsi maîtres des contrées dont ils n'avaient eu jusque-là que la simple administration civile et militaire. Jamais peut-être le fameux « *ceci est à moi* » (formule de l'usurpateur de tous les temps et de tous les lieux), ne fut mieux mis en pratique.

Dans le pressentiment d'un régime nouveau (le régime féodal), et fiers de leurs succès et de leurs forces, ils résolurent de se créer des retraites qui devaient assurer leur indépendance et les mettre à même de résister aux coups de la vengeance du suzerain, ainsi qu'aux entreprises d'ennemis étrangers et d'ambitieux rivaux.

Alors, de toutes parts, sur les rochers escarpés, se dressèrent des châteaux, des forteresses, autour et sous la protection desquels des cultivateurs, des artisans vinrent grouper leurs demeures. C'est ainsi que, — sans qu'on s'en doutât peut-être et par la force même des choses, — se forma une sorte de contrat social, basé sur le besoin d'une défense mutuelle; et c'est ainsi que telle localité inhabitée, inconnue jusque-là, devint un village, une paroisse, une commune.

Je pense qu'il faut faire remonter à cette époque la fondation du château de Bordeau, c'est-à-dire vers la fin du IXe siècle ou le commencement du Xe. Ces deux siècles sont en effet la grande époque de la construction des manoirs féodaux, non-seulement en Savoie, mais dans la France entière; et le château de Bordeau nous représente très bien une construction de ce temps ; temps étrange ! où toute colline devint une forteresse, et toute plaine, un champ de bataille.

Ce sentiment est, du reste, en harmonie avec l'opinion d'Albanis Beaumont (1), qui fixe l'origine de ce château au IXe siècle. Il est à regretter que ce savant nous ait transmis son opinion toute sèche, sans citation ni raisonnement à l'appui.

×

Après la chute du second royaume de Bourgogne, la Savoie passa à l'empire d'Allemagne; mais le seigneur de Bordeau, comme tous les seigneurs de la Savoie, resta maître de sa seigneurie qu'il rendit

---

(1) *Description des Alpes grecques et cottiennes*, 2e partie, t. II, p. 427.

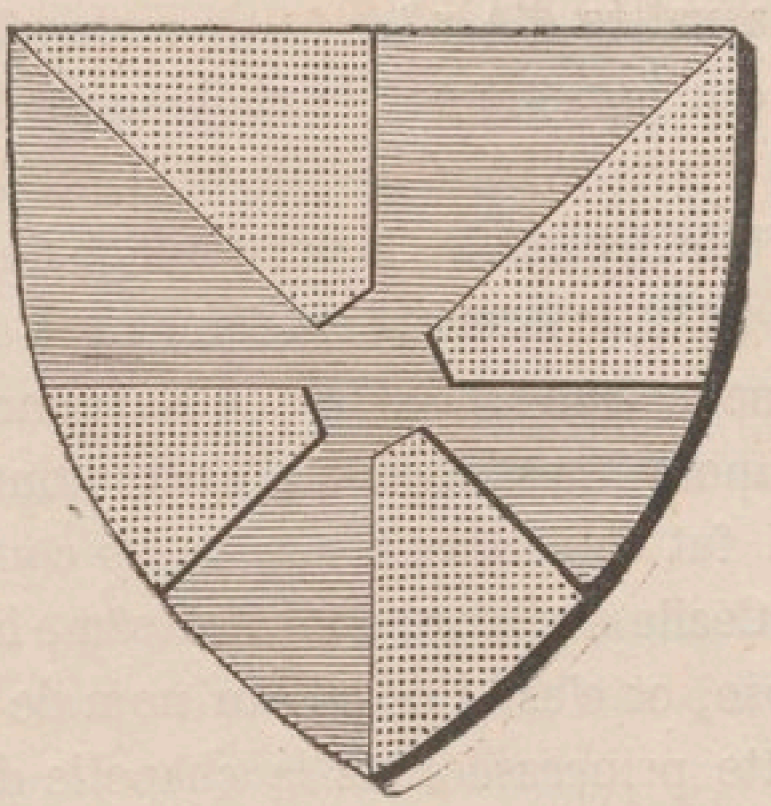
héréditaire; l'autorité des empereurs fut ainsi réduite à un simple droit de suzeraineté.

×

Sous le régime féodal, le château de Bordeau, avec ses dépendances, appartint successivement à la famille de Seyssel, à la famille de Livron, au collége des jésuites de Chambéry et à la famille Sallier de la Tour de Cordon.

Voici quelques détails sur chacun de ces possesseurs :

LA FAMILLE DE SEYSSEL



Gironné d'or et d'azur, de huit pièces; ou parti, coupé, tranché, taillé d'or et d'azur.

Ce blason se voit au château de Bordeau ciselé sur une pierre du second mur d'enceinte, au point où était placé le pont-levis, près de l'entrée de la terrasse. On dit que le marquis d'Aix a fait des démarches réitérées, mais infructueuses, auprès de M. Girod, pour obtenir la concession de cette pierre blasonnée.

Ce blason se voit encore, en plusieurs endroits, dans le château d'Aix.

La famille de Seyssel, originaire du bourg de ce nom, est une des plus opulentes et des plus illustres familles féodales de notre pays : on l'a vue posséder des domaines immenses, fournir à la Maison de Savoie des hommes d'intimité et de bons conseils, contracter des alliances de parenté avec nos princes et avec des princes étrangers (1).

Cette grande et puissante famille est le premier possesseur connu du château de Bordeau (2). Mais est-ce bien elle qui en jeta les

(1) Manuscrit de Seyssel. — Ménébréa, *Origines féodales*, p. 383.
(2) Voir le document n° 1.

fondements? Je ne possède aucun document précis qui me permette de l'affirmer ; cependant, je suis tenté de le supposer, car l'origine de la maison de Seyssel remonte au-delà du xe siècle, et dès cette époque lointaine, on la voit briller par tout ce qui, dans tous les temps, a caractérisé la fortune, la puissance et la grandeur (1). Puis, d'après les plus anciens documents, que les chercheurs ont mis au jour, la famille de Seyssel n'est-elle pas la première famille féodale qui ait paru dans la vallée d'Aix?

Les de Seyssel qui possédèrent le château de Bordeau sont :

I.— *Humbert Ier de Seyssel.*— Ce personnage figure comme témoin: — à une charte de 1232, contenant les franchises de la ville de Chambéry; — à l'hommage que Guillaume d'Entremont fit en 1241 au comte Amédée IV pour les châteaux d'Entremont et de Montbel (2); enfin, c'est lui qui fut choisi pour régler les conditions du mariage d'Amédée IV avec Cécile de Baux, dont l'extrême beauté lui fit donner le nom de Passerose, et c'est lui qui, au nom de son maître, épousa solennellement cette princesse dans la chapelle de Notre-Dame d'Orange, en janvier 1244 (3).

Le 22 mai 1253, il fut témoin à un acte par lequel Amédée comte de Savoie concéda au prieuré du Bourget la dispense perpétuelle du péage et de tous les autres droits sur le sel nécessaire au prieuré (4).

Il était seigneur de Bordeau en 1263, et seigneur d'Aix dès 1235 (5).

Il épousa Sybille de Montmayeur, qui lui donna un fils appelé Guy ou Guillaume de Seyssel (6).

II. — *Gio, Guy* ou *Guidon de Seyssel,* — seigneur de Bordeau, de la Serraz et de Cusy (7).

Il assista, comme témoin : — en 1297, aux conventions matrimoniales de Guillaume, fils d'Amédée comte de Genevois, avec Agnès de

---

(1) Paradin, *Histoire chronologique de Savoie*, p. 1 et 2.—Boudier de Villemert, *Abrégé historique et généalogique de la maison de Seyssel.*

(2) Ménabréa, *Origines féodales*, p. 383.

(3) De Costa, *La famille Compey*, p. 9.

(4) *Regeste Genevois*, p. 213.

(5) Voir le document n° 1.

(6, 7) Manuscrit de Seyssel.

Savoie, fille du comte Amédée (1) ; — en 1308, au traité de paix fait à Saint-George-d'Espéranche en Dauphiné, entre Amédée comte de Savoie et Guillaume fils de feu Amédée comte de Genevois (2); — enfin, en 1309, il intervint au contrat de mariage d'Hugues Dauphin, sire de Faucigny avec Marie de Savoie, fille du comte Amédée. Ce contrat fut passé, selon l'usage d'alors, en plein air, au milieu de la grande cour du château de Bonneville (3).

Il mourut sans enfant, en 1316, et fut enterré dans le cloître de l'abbaye de Hautecombe.

Il légua la seigneurie de Bordeau à Humbert III de Seyssel, son petit-neveu, seigneur d'Aix.

Il fit des legs au comte Amédée V et à son fils Edouard, ordonna que l'on prît 120 marcs de sa vaisselle d'argent pour faire 100 calices avec leurs patènes ; 20 de ces calices devaient être dorés au dedans et au dehors, et 80 à l'intérieur seulement.

Il prescrivit encore que l'on achetât 20 missels du prix chacun de 10 livres, pour être donnés aux diverses églises qui en avaient besoin, au choix de son exécuteur testamentaire (4).

III. — *Humbert III de Seyssel.* — Le 17 mars 1316, il obtint à Paris du comte Amédée V l'investiture de la seigneurie de Bordeau, qui lui avait été léguée par le codicille de son oncle Guidon de Seyssel (5).

En 1344, il reçut du dit Amédée V l'investiture de la seigneurie d'Aix.

En 1304, il épousa Hiérémie de Gramont, fille de Geoffroy, seigneur du dit lieu.

Il mourut vers 1359, en laissant pour lui succéder Aimard de Seyssel, son fils (6).

IV. — *Aimard de Seyssel*, — seigneur de Bordeau, d'Aix, de la

(1) *Regeste Genevois*, p. 360.
(2) *Ibid.*, p. 411.
(3) *Regeste Genevois*, p. 419. — Ménabréa, *Origines féodales*, p. 383.
(4) Manuscrit de Seyssel.
(5) Manuscrit de Comnène.
(6) Manuscrit de Seyssel.

Serraz, d'Aiguebelette, de Saint-Cassin, de la Bâthie de Seyssel, de Barjact et de la maison forte de Chignin (1).

En 1353, il fut nommé ambassadeur en France, pour la remise du Dauphiné.

En 1355, il accompagna Amédée VI comte de Savoie, comme chevalier banneret suivi de trois chevaliers et de seize écuyers, lorsque notre prince alla porter secours à Jean II, roi de France, en guerre avec Edouard d'Angleterre.

Il épousa en premières noces Eléonore de Clermont, fille du seigneur de Clermont en Dauphiné, et en secondes noces (1364) Antoinette de Poitiers, fille d'Amé de Poitiers et de Jeanne de Savoie. De ce second mariage naquirent trois enfants : Geoffroy, Pierre et Antoine de Seyssel.

Il testa le 4 juin 1383 et substitua, à perpétuité, ses terres et seigneuries au profit des aînés de la maison de Seyssel ; ce qui, plus tard, donna lieu à un grand procès devant le Sénat de Chambéry (1659-1666) (2).

V. — *Geoffroy de Seyssel,* — fils aîné d'Aimard de Seyssel et d'Antoinette de Poitiers.

Il fut héritier des seigneuries de Bordeau, d'Aix, d'Aiguebelette, ainsi que des hommages dus par les seigneurs de l'Albanais (3).

Il accompagna le Comte Verd, dans l'expédition qu'il fit à Naples, dans la Pouille (4).

Il décéda *ab intestat* et en célibat, à la fin de 1387 (5).

VI. — *Jean de Seyssel,* — troisième enfant d'Aimard de Seyssel et d'Eléonore de Clermont, prieur de Romain-Moutier.

Après le décès de Geoffroy de Seyssel, les droits qui revenaient à Jean son frère, prieur de Romain-Moutier, furent réglés à 4,500 flo-

---

(1) Manuscrit de Seyssel.

(2) Boudier de Villemert, *Abrégé historique et généalogique de la maison de Seyssel.*

(3) Manuscrit de Seyssel.

(4) Compte d'André de Belletruche (1382 à 1385).

(5) Manuscrit de Seyssel.

rins d'or, pour lesquels ses frères Antoine et Pierre de Seyssel lui cédèrent la seigneurie de Bordeau.

Il mourut vers 1432 (1).

VII. — *Pierre de Seyssel,* — deuxième fils d'Aimard de Seyssel et d'Antoinette de Poitiers.

Peu de temps avant sa mort, Jean de Seyssel, prieur de Romain-Moutier, céda à son frère consanguin Pierre de Seyssel, le fief de Bordeau, en s'en réservant l'usufruit.

Il testa le 2 avril 1446 (2).

VIII. — *Guidon de Seyssel,* — quatrième enfant mâle de Pierre de Seyssel, seigneur de Bordeau, de la Serraz, de St-Cassin, d'Aiguebelette, de Choisel, vicomte de Novalaise.

Il épousa Amédée ou Aimée de Montchem.

Il testa le 31 juillet 1472, mourut au château de Bordeau et se fit enterrer dans la chapelle de Saint-Martin d'Aix, au tombeau de ses prédécesseurs (3).

IX. — *Jean de Seyssel,* — fils de Guidon de Seyssel et d'Aimée de Montchem, — seigneur de Bordeau, de la Serraz et de St-Cassin, — chambellan de Philibert-le-Beau et de Charles-le-Bon, — gouverneur du Piémont, — puis grand-maître d'hôtel du duc Charles et président de la Chambre des comptes de Savoie (4).

Le 11 juillet 1485, il épousa Marguerite de Luyrieux dont il n'eut pas d'enfant. Le 21 avril 1517, il épousa en secondes noces Antoinette de Clermont, fille de Claude de Clermont (seigneur de Vauxerre) et de Claudine de Montbel.

Il mourut à son château de la Serraz, en 1522, et fut enterré dans la chapelle du lieu (5).

X. — *Claude-Aimard de Seyssel,* — deuxième fils de Jean de Seyssel et d'Antoinette de Clermont.

Le 21 février 1541, il épousa Marie de Saint-Point, fille de Phili-

---

(1, 2, 3, 4, 5) Manuscrit de Seyssel.

bert de Saint-Point et d'Amélie de Chandieu, dont il eut trois filles : Françoise, Jeanne et Claudine de Seyssel.

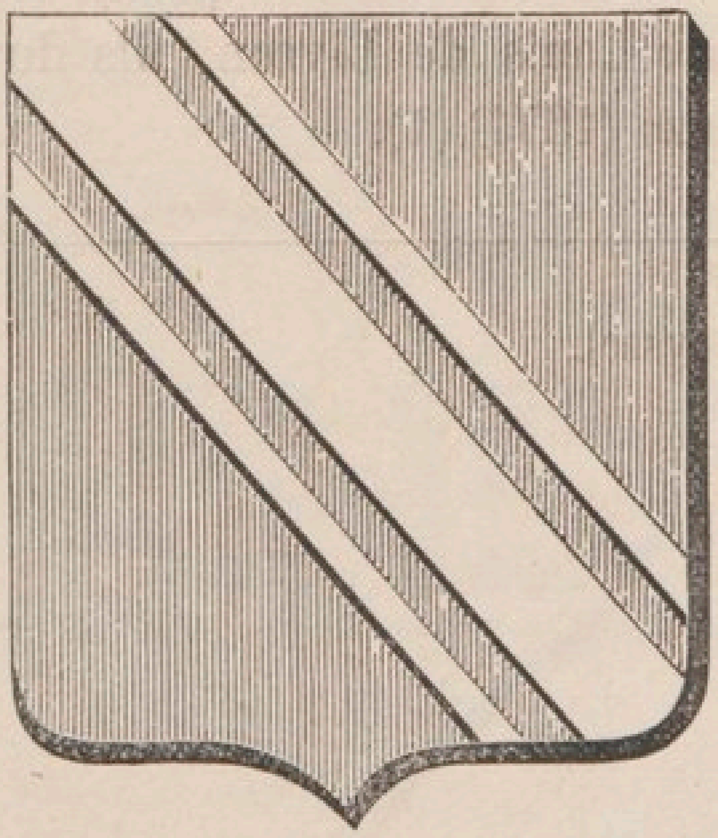
Il testa dans la ville de Laon, le 19 août 1558 (1).

XI. — *Jeanne de Seyssel,* — deuxième fille de Claude-Aimard de Seyssel et de Marie de St-Point.

Jeanne de Seyssel fut héritière de la seigneurie de Bordeau qu'elle fit passer par alliance dans la famille de Livron, en quinze cent soixante-dix (1570) (2).

(1, 2) Manuscrit de Seyssel.

LA FAMILLE DE LIVRON



De gueules à la bande d'argent, accostée de deux cottices de même.

Ce blason est taillé sur une pierre du premier mur d'enceinte du château, à gauche de la grille, et sur les piliers intérieurs de l'église.

La famille de Livron paraît originaire de Collonge, canton de Saint-Julien (Haute-Savoie).

Les auteurs ne parlent de cette famille qu'à dater de 1230 (1).

Les sommaires des fiefs et le registre des déclarations de la Délégation générale instituée pour la vérification des biens féodaux (2), constatent bien que le château de Bordeau a appartenu à la famille de Livron, mais ils ne donnent aucune autre indication.

Un manuscrit précieux, que j'ai trouvé dans les archives de la famille de Seyssel, nous apprend que c'est par alliance que ce châ-

(1) Brossard, *Histoire du pays de Gex.* — Ménabréa, *Origines féodales*, p. 292.
(2) Archives départementales de la Savoie.

teau passa de la famille de Seyssel à la famille de Livron : une Jeanne de Seyssel, deuxième fille de Claude-Aimard de Seyssel, en fut héritière et l'apporta en dot à Louis de Livron qu'elle épousa le 2 août 1570.

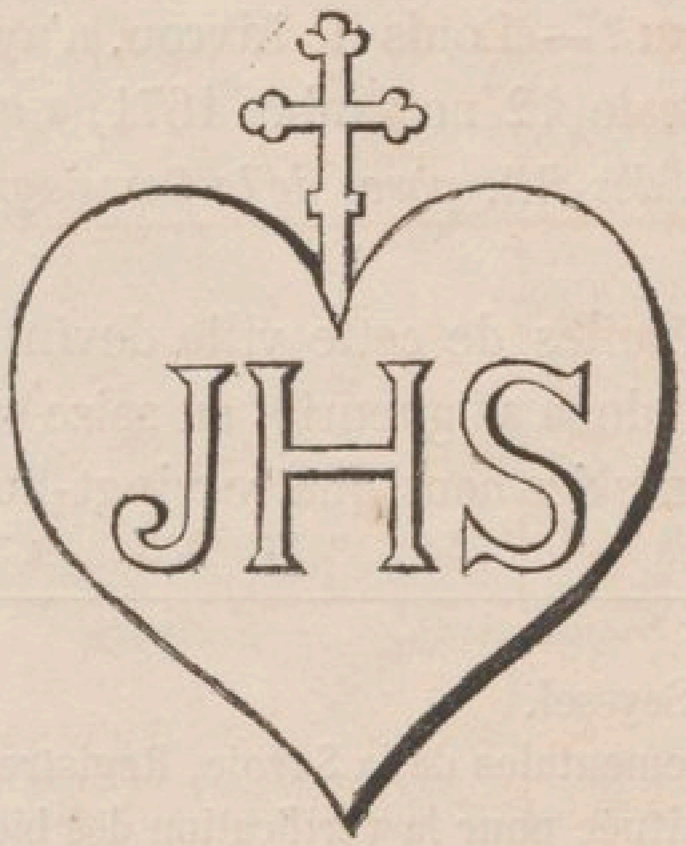
Jeanne de Livron, née de Seyssel, mourut dans son château de Bordeau, le 26 juillet 1645, et fut ensevelie au tombeau des seigneurs, dans l'église du lieu.

Le château de Bordeau fut ensuite possédé par Jean de Livron, fils de Louis, puis par Louis de Livron, fils du précédent, jusqu'en seize cent soixante-onze (1671) (1).

---

(1) Manuscrit de Seyssel.

LES JÉSUITES



Les Jésuites adoptèrent pour armoiries le monogramme du Christ.
Le dessin ci-dessus est tiré de l'église de Bordeau.

Un grand génie savoyard (Antoine Favre) a dit, avec ce coup d'œil qui faisait regarder ses avis de légiste comme des textes de loi :

« Notre âge n'a rien produit et ne produira rien de plus érudit, de plus religieux, de plus utile à la république chrétienne, que les jésuites. »

Cette compagnie a, en effet, joué un grand rôle dans l'histoire, rendu des services incontestables à la science comme à la religion et obtenu de magnifiques succès dans l'éducation de la jeunesse. Mais elle devint si grande par son savoir, par ses richesses et par son influence, qu'elle porta ombrage et fut l'objet de vives attaques, d'incessantes persécutions.

La communauté de Chambéry, composée de 14 ou 15 religieux, n'eut d'abord pour vivre que 800 florins par an ; mais sa position

s'améliora insensiblement. Outre la seigneurie de Bordeau et les prieurés du Bourget, de Megève et de Saint-Philippe dans la vallée de Miolans, — elle posséda des biens dans les localités suivantes : Servolex, la Motte, Saint-Sulpice, Tresserve, Voglans, Saint-Ombre, le Petit-Barberaz, Saint-Baldoph, Trévignin, le Montcel, Chambéry, Epersy, Grésy, Mognard, Brison, Mouxy, Méry, Novalaise, la Chapelle-du-Mont-du-Chat, Ontex, le Val-de-Crennaz et Conjux.

Comment le collége des jésuites de Chambéry devint-il propriétaire du château de Bordeau ? — Louis de Livron, n'ayant pas de postérité, le légua en mourant, le 12 novembre 1671, « *au très adorable enfant Jésus, en la personne des RR. pères de la Compagnie de Jésus, à Chambéry.* » (1).

Le collége des jésuites de cette ville devint ainsi propriétaire du château de Bordeau et de sa seigneurie, en seize cent soixante-onze (2), et le posséda jusqu'en seize cent quatre-vingt-huit (1688) (3).

(1, 2) Manuscrit de Seyssel.

(3) Archives départementales de la Savoie, Registre des déclarations de la Délégation générale instituée pour la vérification des biens féodaux.

LA FAMILLE SALLIER DE CORDON



De gueules au cheval effaré d'argent.

L'origine de la famille Sallier de la Tour de Cordon se perd dans les ténèbres du XIe siècle.

On croit que son berceau est à la Tour-du-Pin, en Dauphiné.

Les membres de cette famille qui possédèrent le château de Bordeau sont :

I. — (1688) *Antoine Sallier de la Tour de Cordon,* — président de la Chambre des comptes de Savoie.

C'est lui qui en fit l'acquisition des pères jésuites de Chambéry, le sept juillet seize cent quatre-vingt-huit (7 juillet 1688) ; acquisition sur laquelle Victor-Amédée II exigea le *laod* (lods) entier, c'est-à-dire 1020 livres (1).

II. — (1700) *Claude Sallier de la Tour de Cordon,* — courrier de S. A. R., sénateur au souverain Sénat (2).

---

(1) Archives départementales, Registre des déclarations de la Délégation générale instituée pour la vérification des biens féodaux.

(2) Voir le document n° 1.

III. — (1700) *Philibert Sallier de la Tour de Cordon,* ministre d'Etat, secrétaire des guerres, surintendant des bâtiments et des fortifications de sa dite A. R., baron de Bordeau et seigneur de la maison forte de Tournon (1), fils cadet d'Antoine, — né à Chambéry en 1638, décédé à son château de Tournon en 1707.

Elevé chez les jésuites, il en prit l'habit qu'il quitta bientôt.

Homme de génie et d'un vaste savoir, il fut successivement : — conseiller des finances du duc Charles-Emmanuel II, — précepteur de Victor-Amédée II dont il devint l'ami et le confident, — ministre plénipotentiaire à la Haye, — compagnon de voyage de Guillaume de Nassau (prince d'Orange), lorsqu'il passa à Londres pour y prendre la couronne d'Angleterre, — président du congrès de Ryswick, — ministre de la guerre, — enfin, l'ami intime de l'abbé de Saint-Réal et membre de l'académie littéraire de Turin (2).

IV. — (1707-1779) *François-Joseph Sallier,* comte de la Tour, marquis de Cordon et seigneur de Bordeau, — fils de Philibert (3), — né à Chambéry en 1705, où il est décédé en 1779.

A la suite de ses exploits dans les guerres de 1733 et 1742, il obtint le grade de général d'infanterie.

Il fut envoyé à Berne pour renouveler l'alliance particulière que ce canton avait avec la cour de Turin, puis nommé pour assister aux conférences diplomatiques de Nice, en 1748, afin d'aplanir les difficultés qui s'opposaient à la prompte exécution du traité d'Aix-la-Chapelle.

Il fut aussi nommé ambassadeur à la cour de Madrid, chevalier grand'croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare et gouverneur général de la ville et de la province de Saluce.

Devenu commandant général du duché de Savoie, en 1770, il fonda la société royale d'agriculture de Chambéry (4).

---

(1) Voir le document n° 1.
(2) Grillet, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 138, s.
(3) Voir le document n° 1.
(4) Grillet, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 139, s.

V. — (1779-1794) *Victor-Amédée Sallier*, comte de la Tour, marquis de Cordon, baron de Bordeau, — fils de François-Joseph, — né à Chambéry en 1726 et décédé à Turin en 1800.

Il fut successivement colonel du régiment de la Reine, général d'infanterie, premier écuyer de Victor-Amédée III, envoyé extraordinaire en Hollande et en Angleterre, ambassadeur du roi sarde à Paris, lors de la révolution de 1789, grand-maître de la maison du roi (1).

C'est en la personne de Victor-Amédée Sallier de la Tour de Cordon que finit le règne des seigneurs de Bordeau (2). Pourquoi et comment? — C'est alors qu'éclata la tourmente de *quatre-vingt-douze;* cette *trombe* politique qui emporta les derniers vestiges de la féodalité, qui brisa pour jamais les chaînes du servage, qui émancipa le peuple et créa l'égalité de tous devant la loi.

×

Les seigneurs de Bordeau eurent pour suzerains les comtes, puis les ducs de Savoie (3). Au temps où notre château appartenait aux sires d'Aix (*famille de Seyssel*), les Dauphins du Viennois prétendirent y avoir un droit de suzeraineté et en investirent nominativement Aynardet de Bellecombe, l'un de leurs aidants. La liste des griefs, que le Dauphin Guigues VIII articulait en 1330, renferme un chapitre relatif à cet objet :

« Item, y est-il dit, le chastel de Bordex en Savoye et ses appar-
« tenances liquiex est du fief d'Aynardet de Bellecombe et ly est
« commis pour ce que ly sire d'Aix ne ly a recogneu en fieu et li
« cuens de Savoye par force empesche ledit Aynardet qu'il n'en use
« de son droit à recouvrer ledit chastel. »

Mais les sires d'Aix refusèrent toujours obstinément de se reconnaître vassaux des Dauphins (4).

Ils étaient à la fois vassaux et suzerains : d'un côté, ils rendaient

---

(1) Grillet, *Dictionnaire historique* p. 140. — Voir le document n° 2.

(2) Le cardinal Billiet, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, p. 144.

(3) La Savoie fut érigée en duché par l'empereur Sigismond, le 19 février 1416. Jusque-là, depuis l'an mille, elle avait porté le titre de comté.

(4) Ménabréa, *Origines féodales*, p. 382, s.

foi et hommage aux princes de la maison de Savoie pour le fief de Bordeau, et d'un autre côté, ils recevaient eux-mêmes pour le dit fief foi et hommage de divers vassaux (1).

Les seuls noms des princes de Savoie que les titres des fiefs nous révèlent parmi ceux à qui les seigneurs de Bordeau rendaient foi et hommage sont : Amédée VIII, premier duc de Savoie, l'ermite de Ripaille, et Victor-Amédée II, premier roi de Sardaigne.

La cérémonie de vassalité était constatée par un acte notarié, que l'on renouvelait à chaque mutation.

Outre les redevances que le vassal s'engageait à payer, l'acte de reconnaissance avait pour objet le serment ou la promesse de fidélité du vassal et la déclaration que faisait celui-ci à son seigneur que ses terres relevaient de lui.

Tout vassal devait ordinairement à son seigneur foi et hommage. Les hommages étaient de plusieurs espèces. L'hommage-lige, comme celui que rendaient les seigneurs de Bordeau aux princes de la Maison de Savoie (2), était celui auquel étaient tenus les vassaux qui relevaient de leur suzerain et par leurs terres par leurs personnes.

×

Le fief de Bordeau comprenait (3) :

1° Le château ;

2° 160 journaux de terre;

3° 848 journaux de bois et de montagnes, dont les habitants de Bordeau avaient l'affouage, sous la redevance annuelle de six deniers pour chaque faisant feu ;

4° Des rentes sur Bordeau, le Bourget, Saint-Paul-d'Yenne, Traize et le mandement d'Yenne ;

5° Le droit de pêche dans le lac du Bourget ;

6° Enfin, le *mère, mixte empire et omnimode juridiction, haute, moyenne et basse,* sur les hommes, fiefs, arrière-fiefs, emphytéoses, dans tout le mandement de Bordeau, avec pouvoir d'établir juge, greffier, châtelain, curial, métral et tous autres officiers pour le service de la juridiction.

(1, 2, 3) Voir le document n° 1.

×

Le fief de la seigneurie de Bordeau était, on le voit, assez important, surtout si l'on tient compte que, d'après le régime féodal de la Savoie, les fiefs n'étaient généralement composés que du manoir principal et du *vol du chapon*; de sorte que la plupart des seigneurs n'avaient dans leurs terres que le droit de greffe, de chasse, de pêche, de geôle et leur château qui dépendissent du fief; il n'y avait point ou très peu de fonds de terre. La raison de cet état de choses est qu'avant la péréquation générale ordonnée par le roi Victor-Amédée II, il suffisait qu'une terre fût possédée par un noble pour être exempte de la taille; de là le peu d'empressement de la noblesse à faire reconnaître ses biens pour féodaux à chaque mutation (1).

Mais lors de la confection du célèbre cadastre (2) de 1728-1738, les priviléges furent abolis; on ne maintint d'exemption que pour les biens véritablement féodaux et pour les biens ecclésiastiques de l'ancien patrimoine de l'Eglise.

Les sommaires des fiefs, que je publie aux documents, prouvent que les possesseurs de la seigneurie de Bordeau, contrairement à l'usage précité, conservèrent constamment à leur fief son caractère féodal; c'est, du reste, ce qui fut reconnu et proclamé par les arrêts des 7 janvier et 26 juin 1732, de la Délégation générale instituée pour la vérification des biens féodaux. Sallier François-Joseph, comte de la Tour,

---

(1) Verneilh, *Statistique du département du Mont-Blanc*, p. 368.

(2) Les hommes d'Etat et les économistes de tous les pays ont parlé avec éloge du cadastre de la Savoie. Schmit, en particulier, dans son *Traité sur la richesse des nations*, en a dit les choses les plus flatteuses. Notre cadastre auquel a travaillé J.-J. Rousseau, est en effet un monument de clarté et de précision qui a servi de modèle aux nations voisines, mais dont on n'a jamais pu reproduire la perfection.

Le cadastre de Bordeau fut fini le 3 août 1730, suivant le verbal de Barthélemy Devenne, notaire royal dans la *vallée d'Exilles*, délégué pour la mensuration générale en Savoie, et spécialement pour la publication de la mappe du territoire de Bordeau.

Depuis quelques années, Bordeau a la mauvaise fortune de posséder un nouveau cadastre, d'après le système français.

marquis de Cordon et baron de Bordeau, eut donc la satisfaction de voir maintenir l'exemption de la taille pour sa seigneurie (1).

×

Au milieu de la confusion politique et judiciaire du moyen-âge, chaque commune ou paroisse, chaque fief, chaque châtellenie avait ses juges, ses prisons et ses fourches patibulaires (2).

Aussi voyons-nous que, dès 1435, les seigneurs de Bordeau avaient *omnimode juridiction, haute et basse,* sur les hommes, fiefs, arrière-fiefs, emphytéoses, dans tout leur mandement (3).

Comme conséquence de ce droit de haute-justice, ils avaient la faculté de faire ériger des fourches patibulaires.

Ces fourches, dont l'origine remonte au temps de la république romaine, étaient un gibet ou potence où l'on exécutait les criminels condamnés par le tribunal de la justice seigneuriale. Elles constituaient une marque de distinction et le signe extérieur d'un haut pouvoir. Le nombre de leurs piliers indiquait le degré de la dignité du seigneur haut-justicier; ainsi les comtes avaient le droit d'avoir six piliers, — les barons, quatre, — les seigneurs-châtelains, trois, — et les simples seigneurs, deux (4).

Les fourches patibulaires des seigneurs de Bordeau étaient placées à l'extrémité sud du territoire de la commune, sur la voie romaine. Il était en effet d'usage de toujours placer cet affreux appareil près des grands chemins, pour porter au loin l'épouvante. Un vieillard du Bourget (Maxime Sylvestre) m'a assuré que son grand-père avait vu cette potence à l'endroit que je viens d'indiquer (5). Le père Beget,

---

(1) Archives départementales, Registre des déclarations de la Délégation générale sur les biens féodaux.

(2) Cibrario, *Origini e progresso delle instituzioni della monarchia di Savoia*, t. I, p. 235.

(3) Voir le document n° 1.

(4) Ferrières, *Dictionnaire de droit*, voir *Fourches*.

(5) Selon le dire de ce vieillard, des fourches patibulaires auraient également existé au Tremblay (près du Bourget), au point de bifurcation du chemin du Tremblay avec la route qui conduit à la Motte-Servolex par la Côte-Chevrier. Il existait là, il y a quelques années, un gros châtaignier appelé le châtaignier de la potence. Ces fourches appartenaient à la maison forte des Granges.

de Bordeau, m'a également raconté que, il y a environ quarante ans, il a trouvé en ce même lieu une longue chaîne et une poulie que l'on a toujours regardées comme ayant appartenu à la potence dont il s'agit.

Le madrier qui se dresse à l'aube du jour sur la place publique, à l'angle d'une rue ; cet homme appelé bourreau qui se saisit de son semblable garotté ; cette tête qui tombe..., ce sang qui coule..., tout cela fait horreur !

Eh bien ! cela n'est pourtant qu'un tableau radouci des fourches patibulaires, avec leurs cadavres suspendus que dévorent les oiseaux de proie; ces cadavres que le temps décompose et que le vent emporte au loin, en lambeaux et en poussière.

C'est avec raison, sans doute, que des philosophes ont proclamé le principe de l'inviolabilité de la vie humaine ; mais la peine de mort a toujours été et sera probablement toujours une nécessité sociale : il faut enlever tout espoir au crime.

X

Lorsqu'éclata la révolution de 1792 (1), le château de Bordeau appartenait, je l'ai déjà dit, à la famille Sallier de la Tour de Cordon.

Le 25 brumaire an III (15 novembre 1794), le Directoire du département du Mont-Blanc publia un décret qui prononçait le bannissement à perpétuité du territoire français, de tous les émigrés, et la confiscation de leurs biens au profit de la République.

Victor-Amédée Sallier de la Tour de Cordon ayant émigré, son château de Bordeau, avec toutes ses terres, devint, en 1794, en vertu du décret précité, la propriété de la Nation, et le gouvernement le vendit, le 12 germinal an VIII (3 avril 1800), à M. Jean-Baptiste Viviand, de Chambéry (2).

Par contrat d'échange du 22 septembre 1810, les héritiers de

---

(1) La révolution française de 1789 ne date pour la Savoie que de 1792 : le général Montesquiou pénétra dans nos montagnes le 22 septembre 1792 ; le 27 novembre de la même année, à la suite du vœu émis par l'Assemblée nationale des Allobroges, la Savoie devint partie intégrante de la République française.

(2) Voir le document n° 2.

Jean-Baptiste Viviand le cédèrent à Antoine-Marie-Thérèse Métral (1), né à la Motte-Servolex, près de Chambéry, avocat et avoué à la Cour d'appel de Grenoble, auteur de plusieurs ouvrages (2).

Enfin, par un autre acte du 2 octobre 1850, les héritiers d'Antoine-Marie-Thérèse Métral le vendirent à M. Joseph-Louis-Thomas Girod, conseiller à la Cour d'appel de Savoie, puis premier président de cette même Cour (3), lequel y est mort en villégiature en 1866.

Aujourd'hui, ce château appartient aux héritiers du dit M. Girod, et passera bientôt à de nouveaux propriétaires.

×

Suivant Albanis Beaumont (4), le château de Bordeau aurait été restauré vers le XII[e] siècle par les premiers comtes de Savoie. Ce fait me paraît inexact, en ce qu'il attribue les réparations aux comtes de Savoie, lesquels n'ont jamais eu sur ce château qu'un simple droit de suzeraineté.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable aux yeux de l'archéologue, que ce manoir a subi beaucoup de modifications. A plusieurs reprises et à différentes époques, l'intérieur a été dénaturé par des distributions nouvelles, et l'extérieur par des ouvertures et des additions. On croit même qu'il a été plusieurs fois démantelé et qu'il n'a conservé que peu de chose de sa construction primitive.

Durant les troubles et les bouleversements de la révolution de *quatre-vingt-douze*, il fut atteint par la pioche des vandales. Le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), Albitte, représentant du peuple, prit cet arrêté :

« Considérant qu'un des moyens les plus puissants qu'employa l'horrible féodalité pour l'asservissement et l'humiliation du peuple, fut de se mettre à l'abri de sa juste fureur en se retranchant dans des retraites d'un difficile accès et en se construisant des remparts du haut desquels elle put repousser des esclaves ;

---

(1) Voir le document n° 2.
(2) Grillet, *Dictionnaire historique*, t. III, p. 469.
(3) Voir le document n° 2.
(4) *Description des Alpes grecques et cottiennes*, 2[e] partie, t. II, p. 427.

« Considérant que ces nids à tyrans ont entretenu, depuis le commencement de la Révolution, les guerres intestines qui ont déchiré la République, etc., arrête ce qui suit :

« Article 1er. — Tous les châteaux-forts et forteresses existant dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, toutes les tours et tourelles y attenantes ou isolées, les murs à créneaux, à meurtrières, à canardières, les portes défendues par des tours, mâchicoulis, les ponts-levis et toutes autres fortifications des dits châteaux, seront démolis sans délai et leurs fossés comblés, etc. » (1)

A la suite de cet arrêté, le citoyen Maxime Sevez, du Bourget, délégué de l'agent national près le district de Chambéry, se rendit à Bordeau le 10 germinal an II (30 mars 1794), pour vérifier si les clochers, les tours, les châteaux et les autres « *signes de la féodalité et du fanatisme* » étaient abattus et détruits. Arrivé à la mairie, il apprit de la municipalité que le clocher était déjà abattu, ainsi que les quatre tours du château appartenant au ci-devant la Tour de Cordon, émigré, mais que le château même était encore debout. Sur quoi, le citoyen Sevez ordonna à la municipalité de requérir immédiatement tous les ouvriers de la commune pour continuer sans relâche les démolitions ordonnées (2).

Mais, grâce à la lenteur des municipes et à la difficulté de trouver des bras, notre château en fut quitte pour quelques mutilations. Les tourelles abattues (3), des pans de murailles écroulés, le toit en partie détruit, les murs d'enceinte renversés, les fossés comblés, les ponts-levis enlevés, les herses brisées, — tel était le triste état dans lequel le laissa l'*ouragan de quatre-vingt-douze*.

Lorsque M. Viviand l'acquit de la Nation, il tombait donc en ruine; c'est pourquoi, il en entreprit la démolition, et vendit pour l'édification de l'église de Tresserve, une certaine quantité de tuf arraché à ses larges murailles. M. Viviand aurait poursuivi son projet jusqu'au bout, si la mort ne l'eût arrêté.

---

(1) Archives départementales de la Savoie.

(2) Le cardinal Billiet, *Mémoires ecclésiastiques*, p. 144, s.

(3) A l'époque de la Révolution, la grande tour carrée, appelée donjon, n'existait plus qu'à l'état de ruine. Les derniers vestiges de cette tour ont été enlevés par M. Viviand.

M. Métral, qui lui succéda, se montra pénétré d'autres idées et répara de son mieux le vandalisme de son prédécesseur. Il rétablit en partie le toit plat intérieur, remanié et complété par M. Girod; toit ingénieux qui, ne se voyant pas du dehors, à moins qu'on ne soit sur une hauteur, laisse supposer à l'étranger que le château est tout recouvert d'une immense terrasse. Mme Georges Sand (1) s'y est elle-même méprise : elle décrit avec beaucoup de sérieux le beau point de vue dont elle dit avoir joui « *sur la terrasse formée par le vaste sommet carré du vieux château* ».

Malgré ses bonnes intentions et ses efforts auxquels les archéologues applaudiront toujours, M. Métral ne fit que des réparations peu importantes, probablement faute des capitaux nécessaires. Il ne fut donné qu'à M. Girod de se lancer dans la grande entreprise d'une restauration complète ; entreprise qui lui a coûté plus de 100,000 francs.

M. Girod, aidé de l'architecte Pellegrini, a restauré ce vieux manoir avec un bon goût contestable. Ainsi, on lui reproche de n'avoir pas conservé à la façade du couchant, comme aux trois autres, son caractère féodal. Le style de maison bourgeoise moderne qu'il y a substitué est une faute qui frappe tout observateur, mais que masque heureusement un massif de tilleuls.

On lui reproche aussi d'avoir percé les murs de plusieurs fenêtres modernes, ce qui n'est point du tout en harmonie avec les créneaux, les mâchicoulis, les meurtrières et les gracieuses tourelles en encorbellement qu'il a si bien su restaurer et rétablir.

Aux yeux des amateurs du pittoresque, la plus grosse faute que M. Girod ait commise, c'est de n'avoir pas rétabli le chemin de ronde, en plein air, qui existait au sommet des murailles, et d'où l'on devait jouir d'un coup d'œil splendide.

×

M. Girod ne s'est pas contenté de relever le manoir de ses ruines, de faire aux abords des réparations de toutes sortes, en mariant partout, selon la recommandation de Boileau, l'utile à l'agréable, — il a créé entre le château et le lac un magnifique jardin anglais ou

---

(1) *Mademoiselle la Quintinie*, p. 8.

paysagiste. A côté de belles cascatelles, le long de rochers tapissés de mousses, sous des touffes d'arbres tout festonnés de plantes sarmenteuses, au milieu de la verdure et des fleurs, existent de délicieuses promenades, tantôt à travers des sentiers tortueux, tantôt le long d'une vaste allée rectiligne si favorable à la méditation et aux pensées solitaires. Çà et là, sont ménagées des échappées de vue sur le lac, à travers les rameaux verdoyants des branchages entrelacés ; çà et là sont des tonnelles de verdure, où le promeneur goûte le repos le plus délicieux. Au milieu du paysage, un magnifique jet d'eau décrivant une courbe dont la beauté défierait le crayon d'un Apollonius, tombe dans le lac en longues guirlandes de perles, voilées d'un nuage vaporeux où le soleil dessine de brillants arcs-en-ciel.

Ce jardin est couronné au midi par le château et au nord par une terrasse d'où l'on jouit d'un coup d'œil vraiment féerique, qui tenterait le pinceau d'un Ruisdaal ou d'un Dujardin.

Du haut de cette terrasse, le regard embrasse tout le vaste panorama qui se déroule depuis la Chautagne jusqu'à Chambéry : au-dessous, c'est le lac mélancolique, long, étroit, sinueux, que sillonnent les bateaux à vapeur et où se balancent de gracieux batelets plus légers que les gondoles de Venise ; en face, c'est la verdoyante colline de Tresserve, la coquette ville d'Aix-les-Bains ; plus loin, l'austère Mont-Revard (ou Mont-d'Azi) dont les verts sapins forment le fond du tableau, — et dans le lointain : au nord la chaîne du Jura, et au midi la cime neigeuse des grandes Alpes.

« On voit, dit Mme Georges Sand (1), la vallée de Chambéry se dessiner tout entière, et l'on peut en compter les nombreux plans et méandres, les larges et longs soulèvements bosselés, fouillés, craqués et disloqués dans tous les sens, et enfin affaissés dans leur ensemble désordonné.

« C'est un beau spectacle, ajoute cet auteur, que celui de cette nature en ruine, que décore une splendide végétation, vierge en apparence, bien que pourtant dirigée et utilisée par la main de l'homme.

---

(1) *Mademoiselle la Quintinie*, p. 9, s.

« Les cultures où, comme en Italie, la vigne court en guirlandes sur les arbres, mais avec une coquetterie plus arrangée, ont ici un air charmant de fête champêtre. Cependant, à deux pas de là, le roc nu avec des chutes d'eau dans ses brisures, les ravins profondément tranchés et charriant des blocs de pierre, les arbres et les terres entraînés par les orages, montrent bien que la beauté primitive conserve ici une certaine habitude terrible, et que ni le touriste de la belle saison, ni le patient et laborieux paysan de la montagne ne l'ont encore entièrement soumise à leur profit ou à leur plaisir. »

×

Lorsqu'on est en face de ce manoir, transformé en une superbe maison de plaisance alliant l'antique au moderne, il est intéressant de se le représenter tel qu'il fut anciennement, avec tout son caractère féodal ; mais c'est là une chose que le défaut de documents rend très difficile. Les souvenirs conservés par la tradition (1), l'étude que j'ai faite des lieux et l'histoire générale des châteaux, me permettent cependant d'en retracer quelques traits.

Notons d'abord qu'au moyen-âge le nom de château emportait toujours avec lui l'idée de fortifications. Tout château était fortifié, à cause des invasions étrangères dont on était sans cesse menacé, et à cause des guerres incessantes que les seigneurs se livraient entre eux, pour des questions de péages et de limites de fiefs, pour accroître le nombre de leurs vassaux, pour satisfaire leurs passions de vengeance, d'amour ou de jalousie. Ces guerres étaient telles qu'au XIe siècle, le clergé dut, comme on le sait, interposer son influence pacifique et salutaire ; il proposa et fit adopter, sous le titre de « *Trève de Dieu* », un pacte par lequel les seigneurs s'interdisaient de faire la guerre les jours de fêtes et tous les autres jours, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin.

---

(1) Je dois plusieurs renseignements très précieux à Gaspard Beget, de Bordeau. Ce vieillard a assisté (généralement comme fermier) à toutes les phases par lesquelles le château a passé, depuis la famille Sallier de la Tour de Cordon jusqu'à la famille Girod.

Notre castel fut donc une maison forte seigneuriale. Il était alors, comme aujourd'hui, un énorme édifice de forme rectangulaire, assis sur un rocher abrupt dont la base plonge dans le lac.

Ses larges murailles étaient percées de rares fenêtres étroites. Au sommet de ces murailles, derrière des mâchicoulis et des créneaux, se trouvait un chemin de ronde en plein air. Aux quatre angles s'élevaient des tourelles en encorbellement. Au-dessus du toit, se voyaient les tournelles, meutes ou muètes, sortes de guérites où se plaçaient les vedettes, veillées, gaites, échargaites qui guettaient l'ennemi, en signalaient la présence et rassemblaient la garnison du château au son du cornet.

Le donjon (grande tour), toujours situé dans l'endroit de l'accès le plus difficile, était adossé à la façade sud du château, vers l'angle sud-ouest. La tour qui, selon le père Beget, a existé près de la fontaine jaillissante, n'était qu'une tour avancée.

Le donjon dominait toute la place et s'élevait à une hauteur considérable ; il servait de sémaphore, de télégraphe, et correspondait, au moyen de signaux, avec les châteaux de Châtillon, d'Aix, de Bon-Port, de Voglans, du Bourget, etc. En temps de guerre, on y allumait de grands feux, signal convenu de toute prise d'armes ; et, en cas d'assaut, la garnison s'y retirait comme dans un dernier retranchement. C'est là qu'on conservait le trésor et les archives.

Les étages communiquaient entre eux au moyen d'escaliers intérieurs, dérobés dans l'épaisseur des murs. On trouvait dans ces étages des salles de réception, une salle d'armes, des appartements pour le seigneur et pour ses amis, une chapelle et enfin des cachots.

Les écuries et le cellier étaient au nord du petit jardin potager, situé au-dessous de la fontaine jaillissante dont j'ai parlé ci-dessus.

Les bâtiments qui servent maintenant d'habitation fermière et de magnanerie étaient, à ce qu'il paraît, affectés à la fauconnerie. On devait voir là de vastes volières où l'on conservait les faucons, les gerfauts et autres oiseaux de proie susceptibles d'être dressés à la chasse. Des andouillers, des ramures de cerfs (trophées de vénerie), ornaient les portes principales.

On sait quel prix chaque seigneur attachait à sa fauconnerie, que l'on regardait comme une dépendance importante du domaine seigneurial ; elle était une preuve de noblesse, elle était même consi-

dérée comme noble ; aussi certains seigneurs donnaient-ils plus de soins et apportaient-ils plus d'attention à l'éducation de leurs oiseaux qu'à l'éducation de leurs enfants.

Toutes ces constructions étaient entourées, sauf du côté du lac, de deux murs d'enceinte, hauts et solides, garnis de meurtrières et flanqués de tours crénelées. Ces murs étaient eux-mêmes environnés chacun d'un large fossé plein d'eau.

Des ponts-levis et des herses protégeaient les portes des deux enceintes; ces portes étaient flanquées de tourelles et couronnées d'un haut corps degarde (1).

Tel était vraisemblablement notre manoir au temps des seigneurs et des serfs. Comme la plupart des châteaux de la Savoie, il dut être bien moins une position militaire que le centre d'une haute et joyeuse existence.

Toutefois, il est probable qu'il s'y passa quelques faits d'armes vers 1330, à l'occasion des difficultés que les Dauphins du Viennois eurent avec les de Seyssel, au sujet de ce château ; sa position, du reste, indique assez qu'il a dû servir de ralliement, comme point de défense, aux châteaux du Bourget et de Châtillon.

×

On s'est souvent demandé à quoi les nobles s'occupaient quand ils ne faisaient pas la guerre, alors que toute la science était renfermée dans les couvents, que l'ignorance des seigneurs était telle que le sire de Joinville (2) supposait naïvement que le *poivre et la cannelle venaient du paradis terrestre, et que l'on pêchait les épices dans les eaux du Nil, où elles étaient apportées par les vents du sud* (3). La chasse était alors le principal passe-temps des châtelains et même des châtelaines.

---

(1) Ces moyens de sécurité auraient dû être complétés par des souterrains; mais il paraît que le château de Bordeau n'en a jamais possédé. Les rochers que l'on rencontre de toutes parts dans le sous-sol expliquent suffisamment l'absence de cet élément indispensable à toutes bonnes fortifications.

(2) L'un des hommes les plus érudits de son siècle.

(3) De Saint-Genis (t. Ier, p. 211) qui cite Ducange.

On croit que Bordeau était un rendez-vous de chasse (1), aux xve et xvie siècles, grande époque de la chasse au faucon.

Le tableau de l'une de ces joyeuses et brillantes parties dont Bordeau fut le théâtre, s'offre à moi plein d'intérêt, et je crois être agréable au lecteur en le mettant sous ses yeux :

Les premiers feux du jour illuminent la cime du Mont-du-Chat; çà et là retentissent l'appel des veneurs, les fanfares des cors joyeux et le sifflement des oiseaux chaperonnés.

Voici les chiens en couples derrière les piqueurs, les faucons couverts de leurs chaperons sur le poing des fauconniers et souvent sur le poing des dames ; voici les chasseurs vêtus de rouge, de vert, de gris, munis de l'épée et du couteau, et l'épieu à la main ; voici enfin les belles et rieuses châtelaines montées sur de blanches haquenées, aux riches harnachements de velours, qui accompagnent les chasseurs en suivant les sentiers tracés dans les broussailles.

La bande joyeuse galoppe à travers les prés, les champs et les bois. Les chiens sont lancés ; ils font lever le gibier volant et se précipitent sur le cerf (2). Les faucons déchaperonnés prennent leur essor ; ils fondent sur le faisan et sur la perdrix qu'ils apportent dans les mains des nobles châtelaines.

« Le spectacle du tyran des airs, s'élevant dans la région des nuages pour fondre ensuite sur la peureuse allouette, est aux yeux des châtelaines l'image en miniature d'un autre passe-temps fort goûté, dit-on, par leurs doux seigneurs et maîtres. Eux pareillement s'élancent quelquefois de l'aire féodale et des perchoirs des donjons sur les plaines, sur les vallées, pour faire la chasse à l'homme. » (3)

Ces belles dames semblent ne pas avoir le sentiment de leur sexe : elles écoutent sans pitié les cris d'angoisse de l'oiseau qu'enlace le faucon dans ses serres cruelles ; elles contemplent le cerf qui se débat sous la dent des chiens, qui palpite sous le couteau des chasseurs et

---

(1) Forestier, *Guide*, p. 68. — Bonjean, *Guide*, p. 33.

(2) Il y avait autrefois beaucoup de cerfs dans la montagne du Mont-du-Chat. Alphonse Delbenne, abbé de Hautecombe (xvie siècle), en a parlé dans son manuscrit intitulé *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ*.

En labourant les terres, on a découvert, dans plusieurs endroits, des quantités considérables de bois de ces animaux.

(3) Replat, *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, p. 85, s.

qui meurt de la manière la plus poétique, en jetant un dernier regard de douleur sur le lac et sur les bois.

Le soir arrive, et la bande intrépide poursuit encore sa course, que n'arrêtent ni rosée ni fatigue : la chasse est une ivresse qu'alimentent la galanterie et l'amour.

II

LE MONT-DU-CHAT

RÉFLEXIONS SUR LES MONTAGNES

Dès les temps les plus reculés, les montagnes ont impressionné l'homme, fixé son attention et appelé les investigations de son intelligence.

Pour le géologue, elles sont des livres où le Créateur a tracé l'histoire des grands bouleversements dont notre planète fut le théâtre à des époques perdues dans le crépuscule des âges.

Pour le philosophe, le littérateur, le poète et l'artiste, elles sont des retraites délicieuses, des séjours d'impressions et d'inspirations aussi variées, aussi fécondes que l'infinie diversité des tableaux que l'on y rencontre, et où partout la pensée s'exalte aux grands spectacles de la nature.

Aux yeux du moraliste, elles apparaissent exerçant une influence heureuse sur l'esprit et sur le cœur des populations : la pureté des mœurs y est en rapport avec la pureté de l'air qu'on y respire. Au pied de ces majestueux remparts, l'homme s'exagère moins sa propre valeur ; un sentiment de respect, de crainte et de reconnaissance saisit son âme, et une force secrète l'emporte irrésistiblement vers Dieu !... Les montagnes et les forêts ne sont-elles pas, du reste, les temples où les populations primitives s'assemblèrent pour adresser à la Divinité leurs prières et leurs vœux ? N'est-il pas vrai que leur silence solennel, leur aspect sévère et grandiose éveillent en nous le sentiment religieux ?

L'anatomiste et le médecin observent à leur tour que, dans les pays montagneux, la « *plante-homme* », selon l'expression d'Alfieri, naît et grandit plus robuste que partout ailleurs, et que l'habitant de la plaine y va souvent chercher la santé. « Quand, a dit Bernardin

de Saint-Pierre (1), tous les végétaux se couvrent de feuilles, que les herbes des prairies, les blés des champs labourés imitent les flots de la mer par leurs ondulations, c'est alors que l'air seul des campagnes, et surtout celui des montagnes, guérit des maladies chroniques et fortifie tous les convalescents » (2).

Frappante vérité ! trop méconnue : les bains salutaires et bienfaisants de cet air pur ne sont-ils pas un des grands remèdes de la morale et de la médecine ?

Les montagnes intéressent encore à un autre point de vue : l'économiste nous fait voir l'influence qu'elles exercent sur les météores, sur les produits de la terre, sur l'économie animale et sur l'économie politique; puis, il arrive à nous les représenter comme de vastes réservoirs, comme des filtres où s'épurent les eaux qui jaillissent de nos fontaines et fécondent nos champs.

Notre Savoie est célèbre par ses belles montagnes ; ces fortifications de la nature que respectent les orages politiques et les tourmentes de la guerre ; ces fortifications à l'abri desquelles on respire toujours la paix et le bonheur.

Vues à vol d'oiseau, nos montagnes se présentent comme un vaste amphithéâtre s'étendant du Rhône au Mont-Blanc. Quel ravissant coup d'œil ! quelles sensations ! lorsque le soleil illumine de ses premiers feux toutes ces cimes : celles-ci nues ou parées d'une beauté sauvage ; celles-là couvertes d'une riche végétation, et les autres, séjour d'un hiver sans fin. De ces dernières, se détache le Mont-Blanc, le roi des Alpes, avec son trône de glace et son diadème de neiges éternelles.

Le Mont-du-Chat, dont je vais parler, occupe une place importante dans ce magnifique amphithéâtre.

---

(1) *Harmonies de la nature*, t. II, p. 81.

(2) Des expériences nombreuses ont prouvé que les feuilles des arbres sont de véritables laboratoires chimiques, qu'elles épurent l'atmosphère en absorbant les gaz nuisibles à la respiration de l'homme.

RECHERCHE ÉTYMOLOGIQUE

Il existe une grande divergence d'opinions sur le point de savoir comment s'appelait anciennement le Mont-du-Chat.

Le comte de Vignet (1) pense qu'il n'était connu que sous le nom de « *Mons Munni* », ainsi que semblent l'indiquer les chartes du moyen-âge.

Eugène Burnier (2) dit, au contraire, qu'il était appelé « *Mons Munitus, Mons Thuates* ».

Enfin, suivant Ménabréa (3), qui s'appuie lui-même sur l'opinion de plusieurs auteurs, le Mont-du-Chat se nommait autrefois « *Montmonix* ou *Montmun, Mons Munnus* et *Mons Munitus* ».

A l'évêché de Grenoble, dans les procès-verbaux des visites pastorales, on trouve « *Mons Cati.* »

×

Une divergence non moins sérieuse existe sur l'origine du nom actuel : « *Mont-du-Chat* ou *Mont-Tchat* » (4).

Commençons par le chat de Jacques Fodéré (5).

---

(1) *Notice sur les voies romaines qui conduisaient de Lemencum à Augustum.*

(2) *Le château et le prieuré du Bourget*, étude historique, p. 14.

(3) *Montmélian et les Alpes*, étude historique.

(4) Cette dernière dénomination se rencontre dans le roman de *Mademoiselle la Quintinie*, p. 7, par Mme Georges Sand, et dans l'*Itinéraire de la Savoie*, par M. Joanne, p. 38 ; mais elle n'est guère usitée.

(5) *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François et des monastères de Sainte-Claire*,

« Joannes Renerius rapporte, dit-il, qu'au-dessus du Mont-du-Chat,
« se trouvoit une beste furieuse que le vulgaire appelloit un chat
« sauvage, mais il estoit d'une grandeur excessive, qui tiroit plus tost
« sur le tygre, lequel infestoit tellement les habitants circonvoisins
« que l'on ne pouvoit passer par ceste montagne, sinon en grand'-
« troupe et bien armés.

« En ce mesme temps, Arthurus ou Arthus, roy de Bretaigne (que
« je crois estre l'Angleterre, qu'a toujours esté appelée la Grand'Bre-
« tagne) allant en Italie et passant par ce pays, fut instamment prié
« par les pauvres villageois (car il dit que lors, il n'y avoit aucune
« ville ny bourgade en ce climat) de leur donner quelques secours
« contre cette beste sauvage. A cest effect il leur laissa deux vaillants
« et généreux cavalliers avec leurs compaignies, appelez l'un Bérius
« et l'autre Mélianus, frères charnels.

« Ces deux braves capitaines, après avoir recogneu la figure et
« nature de cest animal, inventèrent une machine dans une cabane
« de bois, laquelle ils firent porter environ le milieu de la montagne
« et dans laquelle ils mirent plusieurs petits agneaux. Et, au-devant
« de la cabane, ils dressèrent deux autres loges, à la suite l'une de
« l'autre ; la plus proche desquelles avoit une canonnière qui flanquoit
« droit du long de la machine. Bérius s'enferma dans ceste loge
« contigüe et Mélianus à l'autre suivant. Les petits agneaux beslant
« et criant attirèrent ceste furieuse beste, et comme elle fut acharnée
« pour les dévorer, Bérius donna le signal à Mélianus son frère, et
« cependant par la canonnière il tira promptement plusieurs coups
« de flèche à la teste de ceste beste, si bien qu'il la terrassa, et aus-
« sitost Mélianus y accourust avec son coutelas qui la mit en pièces.
« Et par ainsi le pays fut délivré d'une si grande calamité et affliction :
« duquel bénéfice on attribuoit la gloire au roy Arthus. Et d'autant
« que le vulgaire estimoit que cest animal estoit un chat sauvage, ledit
« Renerius dit que le nom demeura à ceste montagne, Mont-du-Chat.
« Et par effect, dans les contrats et titres, elle est appelée le Mont-
« du-Chat-Arthus.

« Bérius, en ce sien voyage, lustrant et contemplant ceste belle
« plaine qui tient depuis là où est à présent le Bourget, jusque près de
« St-Jeoyre, la trouva sy planteureuse et agréable (ainsy que d'effect
« on le voit depuis le haut des montagnes et advenües circonvoisines)

« que c'est une vallée d'un plaisant aspect, et à ceste occasion toute
« ceste campagne estoit appelée par anthonomasie Campus Pulcher ;
« qu'il fit bastir ceste ville et luy donna le nom composé de celui du
« lieu Campus et du sien Bérius, l'appelant Campoberium, et depuis
« par apostrophe Camberius, enfin, tourné en genre neutre Cambe-
« rium. »

Suivant cette tradition ou plutôt cette légende, rapportée par plusieurs autres écrivains, ce serait à l'époque de la destruction de ce chat (VIᵉ siècle) que remonterait l'origine du nom « *Mont-du-Chat* ».

D'après une autre tradition populaire, fort accréditée à Bordeau, notre montagne aurait été appelée « *Mont-du-Chat* » à cause d'une figure que l'on dit ressembler à celle d'un chat, et que l'on voit sur un rocher près de la maison du cantonnier Larochette dit Magio.

Dans cet ordre d'idées, on peut citer Alphonse Delbenne (1) et de Mortillet (2), qui font venir *chat* de la forme de certains rochers, terminés en pointes ressemblant à la mâchoire d'un chat.

Selon Jean-Louis Rochex (3) et Paul Collet (4), chat provient du mot Caturigus, dérivé de Caturiges, nom des premiers peuples qui habitèrent l'Allobrogie.

D'autres font dériver le mot chat de Catulus, nom du romain auteur de l'ex-voto que l'on voit maintenant dans la crypte de l'église du Bourget et qui a été apporté du col du Mont-du-Chat. Catulus ou Catus, disent-ils, signifie chien, petit chien, et par corruption chat. C'est le cas de dire, qu'en fait d'étymologie, les mots sont comme les cloches : on leur fait dire tout ce que l'on veut !...

M. Joanne (5) pense que *tchat* et *chat* sont dérivés de *Teutatès-Thuat*, nom du Mercure gaulois qui avait un temple au col du Mont-du-Chat. On peut ajouter que telle est aussi la dérivation de Monthoux ou Montheux, nom d'un petit village situé à un kilomètre environ du col et dépendant de la commune de Saint-Jean-de-Chevelu.

---

(1) *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ.*
(2) *Guide de l'étranger en Savoie*, p. 94.
(3) *La gloire de la Novalaise.*
(4) *Causeries historiques.*
(5) *Itinéraire de la Savoie*, p. 38.

En présence de tant d'hypothèses, on se demande si l'on n'abuse pas du droit qu'a l'étymologiste de s'égarer dans le vaste champ des conjectures... Cependant, mon opinion à moi est tout autre encore, la voici :

Chat, à mon avis, vient de *chail* et de *cat,* qui, en gaëlique et en irlandais, signifient combat, embûche, tromperie. Cette étymologie s'explique et se justifie par cette considération qu'anciennement, le Mont-du-Chat était traversé par plusieurs routes très fréquentées, qui reliaient l'Italie à la France à travers la Savoie. C'était une forteresse naturelle, entre des souverains et des seigneurs continuellement en guerre ; une forteresse où il se fit probablement bien des *tromperies,* où il se tendit bien des *embûches* et où il se livra bien des *combats.*

OROGRAPHIE

Le Mont-du-Chat, tout surprenant d'aspect théâtral, a une élégance de formes et une limpidité de couleurs que l'on ne trouve nulle part (1).

Cette montagne dresse vers le ciel une ligne immense, haute et sombre. Quelques dents de rochers gris, semées çà et là, interrompent la monotonie géométrique de ce gigantesque rempart (2).

×

La montagne qui fait l'objet de cette étude n'est, selon le sentiment de M. Pillet (3) et de plusieurs autres géologues, qu'un prolongement du Reculet, du Crédoz et du Colombier : c'est la grande ligne du Jura qui se perd au sud dans le massif de la Grande-Chartreuse. Elle prend successivement les noms de montagne de la Grotte, du Signal (4), d'Aiguebelette, de Bissy, de la Motte, de l'Epine, du Mont-du-Chat, de Hautecombe et de Chanaz.

---

(1) Georges Sand, *Mademoiselle la Quintinie*.

(2) De Lamartine, *Raphaël*.

(3) *Description géologique des environs d'Aix*.

(4) Suivant M. Fivel, architecte à Chambéry, c'est au bas de la montagne du Signal, près de Novalaise, que se trouve la véritable Alesia de César (Brochure de 1866).

Il est à regretter que les nobles et patriotiques sentiments qui ont inspiré et dirigé les efforts de notre savant compatriote, aient trouvé si peu d'écho en Savoie ; il est surtout triste de penser que ses critiques les plus sévères sont des Savoyards.

×

Le point le plus pittoresque, c'est le pic appelé la *Dent-du-Chat* (1); en faire l'ascension, est une des plus belles parties de montagne que puissent rêver ceux qui aiment à jouir des beaux paysages, à contempler les grands tableaux de la nature et à promener leurs regards, en même temps que leur pensée, dans un vague lointain.

Du haut de ce pic, on voit se dérouler un horizon immense. « On est frappé d'étonnement et d'admiration, a dit M. de Fortis (2), les regards planent de tous côtés et se perdent dans l'espace ; ce magnifique et imposant spectacle semble offrir l'image de l'infini. En se rapprochant du centre de ce rayon, on découvre une multitude de lignes de montagnes, de vallées, de pics, et l'on y compte plus de trente chaînes des Alpes : la montagne de la Tournette près d'Annecy, le mont Salève, la montagne du Môle, le Mont-Blanc, les montagnes de la Suisse et du Dauphiné ; on découvre même Lyon ; et lorsque l'atmosphère est bien purgée de vapeurs, si la vue est aidée par des instruments, elle s'étend jusque sur les côtes de la Méditerranée. »

Là, un air vif et pur fait couler dans nos veines un baume restaurateur ; il nous semble que notre âme grandit en contemplant cette belle nature dont l'immensité l'accable, et nous adorons la main de l'*Artiste suprême* qui a tracé, en des tableaux si variés, ces grandes et sublimes merveilles ! Il semble, comme l'a dit un philosophe, qu'en s'élevant au-dessus du séjour des hommes, on y laisse tous les sentiments bas et terrestres, et qu'à mesure qu'on approche des régions éthérées, l'âme contracte quelque chose de leur inaltérable pureté.

Cette dent a la forme d'une pyramide; son élévation au-dessus du niveau de la mer est, selon Verneilh (3), de 1617 mètres. La partie

---

(1) Cette dent est particulièrement appelée la Dent-des-Touristes. En face, côté sud, il est une autre dent appelée la Dent-des-Sapins, qui est beaucoup plus élevée ; l'accès en est difficile.

(2) *Voyage à Aix-les-Bains*, t. II, p. 211.

(3) *Statistique du département du Mont-Blanc*, p. 35.

supérieure forme un plateau, un peu plissé et incliné au nord, de la superficie d'environ 100 mètres carrés.

D'après le *Guide pratique médical et pittoresque aux eaux d'Aix-les-Bains*, dont l'auteur anonyme est le docteur Forestier, le petit plateau dont il s'agit appartient ou a appartenu à Mlle Cochelet, lectrice de la reine Hortense. Voici ce qu'il dit sur ce point, à la page 87 :

« Mlle Cochelet, lectrice de la reine Hortense, eut la fantaisie, après une ascension qu'elle fit à la Dent-du-Chat, de devenir propriétaire d'un petit pré (assez irrégulièrement arrosé) qu'on trouve au sommet et lequel peut avoir quatre mètres carrés (1) de superficie. Elle déclare dans ses mémoires qu'elle possède, en due forme, ses titres de propriété. »

Suivant M. Chasseloup (2), cette vente aurait été faite pour le prix de 25,000 fr.

Anciennement, la Dent-du-Chat était une station télégraphique (3); les signaux étaient recueillis au donjon de Bordeau, qui correspondait avec les châteaux de Châtillon, d'Aix, de Bon-Port, de Voglans et du Bourget.

En 1815, le marquis d'Yenne, gouverneur de Gênes, y fit faire de grands feux de joie, en mémoire des traités qui restituèrent la Savoie au Piémont (4).

En 1832, un feu allumé par des touristes parisiens dévora, sur une étendue considérable, les forêts qui entouraient la Dent. Les parisiens payèrent leur espièglerie 780 fr.; elle leur aurait coûté 37,500 fr., sans l'intervention du consul français à Turin.

Alexandre Dumas (5), témoin de cet incendie, nous en a laissé le tableau suivant :

« Un incendie nocturne dans les montagnes est une des plus magnifiques choses que l'on puisse voir. Le feu lâché librement dans une forêt, allongeant de tous côtés, comme un serpent, sa tête flam-

---

(1) Cette superficie n'est pas exacte : j'ai mesuré moi-même le pré en question; j'ai trouvé 17 mètres de longueur et 6 mètres de largeur; ce qui donne une superficie de 102 mètres carrés.

(2) *Guide pittoresque aux eaux d'Aix en Savoie*, p. 55.

(3, 4) De Fortis, *Voyage à Aix-les-Bains*, t. II, p. 211.

(5) *Impressions de voyage.* Suisse, p. 119.

boyante, se prenant à ramper tout à coup autour du tronc d'un arbre qu'il rencontre sur sa route, se dressant contre lui, dardant ses langues comme pour lécher les feuilles, s'élançant à son sommet qu'il dépasse ainsi qu'une aigrette, redescendant le long de ses branches et finissant par les illuminer toutes, comme celles d'un if préparé pour une réjouissance publique : voilà ce que nos rois ne peuvent pas faire pour leurs fêtes ! Voilà qui est beau ! Puis, quand cet arbre brûlé secoue ses feuilles ardentes, quand passe sur lui un coup de vent qui les emporte comme une pluie de feu, quand chacune de ces étincelles allume en tombant un foyer, que tous ces foyers en s'élargissant, marchent au devant les uns des autres et finissent enfin par se réunir et se confondre dans une immense fournaise ; quand une lieue de terrain brûle ainsi, et quand chaque arbre qui brûle nuance la couleur de la flamme selon son essence, la varie selon sa forme ; quand les pierres calcinées se détachent et roulent, brisant tout sur leur route ; quand le feu siffle comme le vent et quand le vent mugit comme la tempête, oh ! alors voilà qui est splendide ! voilà qui est merveilleux ! »

Trop souvent on a vu se produire des espiègleries semblables à celle qui a inspiré la belle page qu'on vient de lire. Les touristes, qui ont la manie des spectacles de cette nature, ne songent pas que le feu qu'ils allument dans la montagne peut atteindre les maisons de Bordeau et causer de grands malheurs ; ils ne songent pas que le simple fait d'allumer du feu dans les bois est puni par le Code forestier, et qu'en cas d'incendie on tombe sous l'application du Code pénal.

×

Sur les deux versants du Mont-du-Chat, dans la direction et souvent sur le tracé même de la voie romaine, une nouvelle route (la route départementale n° 5) déploie ses nombreux lacets, aux contours capricieux et pittoresques.

Commencée en 1823, elle ne fut entièrement terminée qu'en 1839 (1).

---

(1) M. de Mortillet (*Guide de l'étranger*, p. 92) a dit que la route du Mont-du-Chat a été achevée en 1825 ; c'est une erreur.

La partie comprise entre le Bourget et Chevelu a coûté plus de 225,000 francs (1).

Cette belle et magnifique route, qui a raccourci de onze postes le trajet de Chambéry à Paris, fait réellement honneur à deux ingénieurs piémontais : M. Negretti, auteur du tracé, et M. Melano, directeur des travaux d'exécution.

---

(1) Archives départementales de la Savoie.

225,000 fr., c'est considérable ; mais c'est peu comparativement aux six millions qu'a coûté la route du Mont-Cenis.

LE COL

Le col du Mont-du-Chat est un riche champ d'études intéressantes.

LE TEMPLE

Chez les Romains, comme chez les autres peuples anciens, *tout était dieu, excepté Dieu lui-même*. Aussi, les temples publics et domestiques se multiplièrent-ils à l'infini. Dès le commencement de l'ère impériale, on en fit bâtir de toutes parts, jusque sur les montagnes.

Les temples des montagnes étaient particulièrement consacrés à Mercure, dieu protecteur des marchands, des voyageurs et même des voleurs. Ces temples, lorsqu'ils se trouvaient placés près d'une route servant au passage des troupes, étaient en outre consacrés à Mars, dieu de la guerre.

Avant la construction de la nouvelle route, on voyait, au col du Mont-du-Chat, les ruines d'un bâtiment qui, selon Wickam et Cramer (1), a été un temple consacré à Mercure, — au Mercure Gaulois « Theutatès-Thuat », d'après M. Joanne (2).

L'opinion de ces savants est partagée par Guichenon (3), Albanis Beaumont (4), Verneilh (5) et plusieurs autres écrivains. L'inscription

---

(1) *Dissertation sur la route d'Annibal.*
(2) *Itinéraire de la Savoie.*
(3) *Histoire de la Bresse et du Bugey.*
(4) *Description des Alpes grecques et cottiennes.*
(5) *Annuaire* de Palluel.

suivante, trouvée dans les masures de ce bâtiment, et rapportée par ces auteurs, nous apprend que le temple était dédié au dieu Mercure et au dieu Mars. Voici le texte de cette inscription :

MERCURIO ET MARTI...
V. S. L. M.

Il existait aussi sur les parois du même temple cette autre inscription (1) :

MERCURIO AUGUST...
SACRUM
T. TERENTIUS CATULUS
V. S. L. M.

On a supposé, mais à tort, que cette inscription se rapporte à l'empereur Auguste, qui prenait quelquefois le titre de Mercure comme protecteur des voyageurs. Elle se voit maintenant dans la crypte de l'église du Bourget ; elle exprime une action de grâces, rendues par un nommé T. Terentius Catulus, à Mercure sacré et auguste.

Les Gallo-Scythes et les Allobroges avaient Mercure en grande vénération.

Mars était le premier dieu après Jupiter ; les Romains instituèrent des Flamines et des Saliens pour célébrer ses fêtes.

Des victimes humaines s'offraient souvent en sacrifice à ces divinités.

×

La construction qui existait au col du Mont-du-Chat, a-t-elle réellement été un temple romain ? Le comte de Vignet (2) n'a voulu voir là qu'une chapelle du moyen-âge. Je ne suis pas de cette opinion.

Les inscriptions ci-dessus transcrites, les médailles romaines, le votif de Sextus Apicius à Mercure, — le tout, trouvé sur l'emplacement de cette construction, confirme la théorie de Wickam et Cramer.

---

(1) Albanis Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes*. — Palluel, *Annuaire*. — L'abbé Ducis, *Mémoire sur les voies romaines*. — Mortillet, *Guide de l'étranger en Savoie*.

(2) *Notice sur les voies romaines qui conduisaient de Lemencum à Augustum.*

Au surplus, il est incontestable que les ingénieurs de la nouvelle route ont pu, mieux que personne, juger de l'identité de la construction dont il s'agit ; or, dans le plan qu'ils ont publié à Chambéry, chez M. Courtois, cette construction est désignée sous le nom de temple à Mercure.

Toutefois, il est possible qu'après l'introduction du christianisme en Savoie (IV[e] siècle) (1), ce temple ait été converti en une chapelle. Il est également possible, comme l'a dit M. de Vignet, que cette chapelle ait donné son nom à la petite commune appelée Chapelle-du-Mont-du-Chat, quoique l'église actuelle soit à une grande distance du col où existait le temple.

×

En lisant Vitruve (2), Batissier (3), Breton (4), de Caumont (5) et autres auteurs spéciaux, on peut aisément se faire une idée du temple du Mont-du-Chat.

Il était disposé, selon la règle de Vitruve, de manière que le peuple en prière fût tourné vers l'Orient, point d'où nous vient la lumière.

La façade principale se trouvait donc du côté du couchant. Un porche couvrait la porte d'entrée ; au-delà était un perron composé d'un nombre impair de marches, afin que le pied droit qui devait gravir le premier degré fût aussi posé le premier dans le temple.

Dans la *cella*, c'est-à-dire dans l'intérieur du temple, se voyaient la statue du dieu, une table sacrificatoire et un autel sur lequel on plaçait et brûlait les offrandes faites à la divinité.

A côté du sanctuaire étaient des salles servant au logement des prêtres et de leurs familles.

Les souvenirs d'un vieillard de Bordeau (le père Beget), qui remontent au-delà de quatre-vingt-douze, c'est-à-dire à une époque où le temple était encore debout, sont parfaitement d'accord avec les

(1) Il pénétra dans les Gaules longtemps avant, au II[e] siècle.
(2) *Traité d'architecture ancienne.*
(3) *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen-âge.*
(4) *Pompeia décrite et dessinée.*
(5) *Cours d'antiquité; — Abécédaire d'archéologie.*

explications que je viens de présenter, en me basant sur l'histoire et sur les vraisemblances.

A l'aide des indications que ce vieillard m'a données sur les lieux, j'ai pu découvrir quelques vestiges des fondations et faire les constatations suivantes :

— La voie romaine passait devant la façade sud du temple ;

— Près de ce temple, au côté ouest, existait un cimetière dont je parlerai ci-après ;

— La nouvelle route a coupé le bâtiment en deux parties, dans la direction du levant au couchant ; elle est encaissée de plusieurs mètres au-dessous du niveau des fondations ;

— La construction, qui servait à la fois de temple aux divinités et de logement aux prêtres, avait une longueur de 18 mètres et une largeur presque égale.

×

Albanis Beaumont (1) a donné le croquis d'un bassin antique, vraisemblablement transporté du temple du Mont-du-Chat à Hautecombe, où il a servi à recevoir les eaux d'une fontaine qui coule dans le cloître du monastère.

Ce savant a pensé que ce bassin est une de ces baignoires servant autrefois à la purification des prêtres ou sacrificateurs qui, avant d'offrir des sacrifices aux dieux, avaient coutume de se purifier et de se parfumer tout le corps dans des salles contiguës au temple, nommées salles des parfums.

L'une des faces de ce bassin portait une inscription mi-effacée, où Albanis Beaumont a cependant pu reconnaître qu'il était fait mention d'une divinité d'Auguste ou d'un grand-prêtre d'Auguste qui se nommait Sabinus, de la tribu Voltinienne.

×

Il existe dans la crypte de l'église du Bourget une pierre qui passe pour une pierre sacrificatoire, apportée du temple du Mont-du-Chat (2).

---

(1) *Description des Alpes grecques et cottiennes.*

(2) L'avocat Chapperon, *Guide de l'étranger à Chambéry et dans les environs*, p. 129. — L'abbé Ducis, *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, p. 64.—Le cardinal Billiet, *Procès-verbaux de ses visites pastorales au Bourget.*

M. Thiollier, ex-curé du Bourget, a eu l'obligeance de m'adresser sur ce point la note suivante :

« La pierre prétendue des sacrifices païens est tout simplement une pierre d'un baptistère ou sauvaire chrétien. J'ai eu à ce sujet un entretien sur place, avec un savant distingué dans ces sortes de recherches, M. Macé, membre de l'Institut. »

Malgré tout mon respect pour l'opinion d'un membre de l'Institut, je ne puis m'empêcher de dire que je ne vois pas ce que cette pierre peut avoir de commun avec un baptistère ou sauvaire chrétien.

Je ne pense pas cependant qu'elle soit une table sacrificatoire proprement dite ; elle ne réunit aucune des conditions d'une pierre semblable : rainures dans lesquelles coulait le sang de la victime, gouttières par où le sang passait et sous lesquelles étaient placés des vases destinés à le recevoir, enfoncement où se plaçait le sacrificateur ; il n'y a rien de tout cela.

Un moment, je me suis demandé si cette pierre n'aurait pas été une de ces tables appelées *anclabris*, servant à déposer les instruments de sacrifice et à recevoir la victime dès qu'elle était écorchée et lavée, et où les *aruspices* l'inspectaient dans les parties internes pour en tirer des présages.

En septembre 1871, faisant des fouilles dans la crypte, je descendis cette pierre de son socle pour l'examiner sur toutes ses faces. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque je découvris des reliques dans une cavité pratiquée à la partie supérieure du socle ! Je vis là une preuve que la pierre en question n'est pas autre chose qu'un autel chrétien primitif. Cela paraît, du reste, incontestable dès qu'on se rappelle qu'anciennement, en mémoire de l'institution de l'Eucharistie, les autels avaient la forme d'une simple table, et qu'à l'imitation des chrétiens des catacombes qui faisaient servir d'autels les tombeaux des martyrs, les prêtres ne peuvent célébrer la messe que sur des autels renfermant des reliques.

Deux autels semblables existent encore au Bourget, l'un dans le jardin du presbytère et l'autre dans la crypte ; ce dernier porte la date de 1603.

On voit dans cette même crypte une pierre dont aucun auteur n'a encore parlé. Je présume que c'est un *ara* ou autel romain, sur lequel on plaçait et brûlait les offrandes faites aux dieux. Elle est conforme au

dessin et à la description que Rich a donnés de ces sortes de monuments. C'est une pierre de 66 centimètres de haut sur 27 à 30 de face. Au sommet, se voit une cavité où l'on plaçait les offrandes et où l'on allumait le feu. Sur la face principale existe un orifice qui correspond avec cette cavité, pour activer la flamme, pour faire échapper les libations et le jus des offrandes consumées.

Cet *ara* provient probablement du temple du Mont-du-Chat.

LE CIMETIÈRE

Les Romains avaient pour usage de placer leurs tombeaux sur le bord des grands chemins, soit par vanité, soit pour tenir sans cesse en éveil, dans l'esprit du voyageur, l'idée de la fragilité de la vie. Les monuments funèbres, que l'on voit encore aujourd'hui, sur les bords de la voie Appienne, sont une preuve vivante de ce fait.

Dans ces tombeaux, les hommes reposaient avec leurs armes et leurs costumes, les femmes avec leurs bijoux, les enfants avec leurs jouets, les artisans avec les outils ou objets qui leur étaient propres, enfin chaque individu avec les symboles de sa religion et une pièce de monnaie ou une médaille dans la bouche pour payer le passage de l'Achéron.

Le cimetière qui existait au col du Mont-du-Chat, près de la façade ouest du temple, au bord de la voie romaine, justifie plusieurs de ces observations.

En 1825, époque des travaux de la nouvelle route, on a découvert un tombeau en pierre renfermant un squelette et une vingtaine de médailles de bronze du règne de Constantin. Malheureusement on n'a conservé que les médailles, qui furent envoyées au musée de Chambéry (1).

Postérieurement à cette date, d'autres fouilles ont été faites, d'abord par M. Laurent Rabut et ensuite par le père capucin Laurent, lorsqu'il demeurait à la communauté d'Yenne.

Les recherches de M. Rabut ont amené la découverte de belles

---

(1) De Fortis, *Voyage à Aix-les-Bains*, t. II.— Chapperon, *Guide de l'étranger à Chambéry et dans les environs.*

médailles impériales (parmi lesquelles une Julia Soœmias grand bronze), une boucle de ceinturon et une belle épingle à cheveux en bronze ; le tout mêlé à des ossements humains et à de nombreux débris de poterie. Ces objets, sauf les médailles, sont conservés au musée de Chambéry (1).

Le père capucin Laurent, selon une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire d'Aoste, le 18 novembre 1869, a aussi découvert, à une profondeur de deux mètres environ, un bon nombre de médailles romaines et des tombeaux renfermant des débris de cadavres (2).

Enfin, notons que M. Courtois (3) a publié les plans et les dessins de plusieurs tombeaux, trouvés au col du Mont-du-Chat.

En présence de toutes ces découvertes, on reste persuadé que le cimetière du col du Mont-du-Chat était un cimetière romain, très vraisemblablement le cimetière des prêtres (et de leurs familles) attachés au service du temple.

LES ANTHROPOPHAGES

Outre le cimetière romain, on a trouvé au col du Mont-du-Chat une fosse énorme remplie d'ossements humains et des débris de ces mêmes ossements répandus de toutes parts. Cela m'a porté à supposer que peut-être des anthropophages ont anciennement habité ces parages.

Cette supposition peut devenir vraisemblable, si l'on considère qu'il est aujourd'hui démontré que les habitants primitifs de l'Europe étaient cannibales et avaient la manie des sacrifices humains.

Est-il besoin de remonter si haut? Qui n'a lu les lamentables récits des brigandages, qui se commettaient sur nos voies publiques

(1) *Habitations lacustres de la Savoie*, 1er mémoire.

(2) De tous les chercheurs, le plus heureux c'est Vincent Reverdy, de Saint-Jean-de-Chevelu. D'après la rumeur publique, il aurait découvert dans les masures du temple un véritable trésor consistant en un amas de pièces d'or et d'argent. Inutile de dire que le père Reverdy a fait de cette trouvaille un emploi autre que celui qu'en aurait fait un numismatiste...

(3) Vues de la Savoie.

avant les croisades ? N'est-il pas avéré que, durant les famines des IXe, Xe et XIe siècles, on se livra à l'anthropophagie ? Hélas ! ne sait-on pas que dans différentes provinces de la France, de 1030 à 1033, les horribles tourments de la faim poussèrent le peuple aux actes de la plus affreuse barbarie ? N'a-t-on pas vu des bandes de faméliques se retirer dans les forêts, arrêter les voyageurs sur les routes, les égorger, les dévorer ensuite ; et, ce qui est plus hideux encore, mettre la chair de leurs victimes en vente dans les marchés publics? (1)

En 1632, les forêts de la Lorraine n'ont-elles pas été témoins de nouvelles monstruosités de cette nature ; monstruosités dont la simple idée fait frissonner d'horreur ? Enfin, les ossements humains des grottes de Savigny dans la Chambotte, sur les bords du lac du Bourget, n'ont-ils pas récemment fourni à MM. Lepic et de Quatrefages des observations qui viennent confirmer ces données historiques, en ce qui concerne la Savoie ? (2)

Quoi qu'il en soit, une tradition rapporte que l'on faisait au Mont-du-Chat des pâtés de chair humaine, que l'on expédiait à Lugdunum (Lyon), où ils jouissaient d'une grande renommée auprès des gastronomes, raffinés dans le luxe de la gourmandise.

Cette tradition s'appuie d'un argument tiré de Maltacena (Mattacine), qui signifie mater, tuer, assommer. Maltacena est l'ancien nom du Bourget ; nom qui est resté à l'un de ses hameaux, situé sur la voie romaine, où l'on arrêtait les passants pour les mater (3).

LE PÉAGE

Une tradition rapporte qu'il y avait autrefois un péage au col du Mont-du-Chat.

Cela est bien possible : le droit de péage semblait se lier intimement à l'existence des châteaux et être l'expression de leur puissance.

---

(1) Encyclopédie moderne. — Dictionnaire de la conversation. — Chronique de Raoul Glabert.

(2) *Sabaudia*, 1873, p. 272, s.

(3) Burnier, *Le château et le prieuré du Bourget*, étude historique, p. 15. Mater était anciennement employé comme synonyme de tuer, assommer.

Aussi y avait-il très peu de seigneurs qui ne jouissent de ce privilége : aux passages des cols, des défilés et des rivières, aux portes des villes, sous la herse des manoirs, partout l'on rencontrait le pillage légal des péages (1).

L'ERMITAGE

Près de l'emplacement du temple, on remarque aujourd'hui des ruines, sur l'identité desquelles des voyageurs pourraient se méprendre. Ce sont les masures de trois cabanes, construites par Claude Curtelin surnommé l'*Ermite du Mont-du-Chat*, décédé à Saint-Jean-de-Chevelu en 1866.

Claude Curtelin était un ex-frère des écoles chrétiennes d'Annecy. Il quitta le froc à la suite d'un dérangement survenu dans ses facultés intellectuelles, et vint se fixer dans cette solitude où il vécut comme un anachorète de la Thébaïde.

C'est à propos des ermites que Diderot a dit : « Il n'y a que le méchant qui soit seul. » Cette proposition, ainsi formulée, est la chose la plus fausse du monde. Eh quoi ! n'est-ce pas des profondeurs de la solitude, du silence du désert, que sont sortis ces grands saints dont les austères vertus font notre étonnement et notre admiration ? N'est-ce pas dans la solitude que l'homme de génie va se recueillir pour méditer les grands problèmes de la science, de la philosophie et de la religion ? Quel est l'homme qui, dans le travail de sa pensée, n'a pas senti quelquefois le besoin d'être seul, seul en face de ses livres, seul en face de la nature ?

L'ORATOIRE

A quelques pas de l'ermitage, existe un petit oratoire, sur lequel j'ai pu recueillir les renseignements qui suivent :

---

(1) Ménabréa, *Montmélian et les Alpes.*

En 1850, trois jeunes gens de Saint-Paul-sur-Yenne, ayant tenté, sans guide, une ascension à la dent, s'égarèrent dans la montagne. Confiants en la *Vierge de bon secours*, ils lui firent une prière ; une de ces prières que dictent la crainte et la foi, et que la confiance emporte au ciel. Leur prière fut exaucée ; et en mémoire de leur délivrance, ils firent élever l'oratoire (ex-voto) dont il s'agit, à l'endroit même où ils retrouvèrent la route.

C'est là un de ces nombreux monuments qui bordent nos grands chemins ; monuments qui réveillent la piété des voyageurs et attestent que le sentiment religieux et le sens chrétien sont restés traditionnels en Savoie.

APERÇU GÉOLOGIQUE

La Savoie est, en géologie, un véritable abrégé du globe. Ce point de la terre porte l'empreinte de tous les cataclysmes qui se sont succédé depuis la création, et renferme l'ensemble de presque tous les terrains qui composent l'échelle géologique.

De toutes les montagnes de la Savoie, si favorables à l'étude de cette science, il en existe peu qui aient plus fixé l'attention des géologistes que le vieux *Mons-Munni :* les nombreuses et profondes coupures pratiquées pour l'établissement de la nouvelle route rendent les observations faciles et font de cette montagne une localité classique. Aussi, depuis M. de Saussure (1) et M. Elie de Beaumont, (2) jusqu'à l'abbé Vallet (3), que d'auteurs se sont occupés de la géologie du Mont-du-Chat ! (4) Ma tâche sera donc facile, en cette matière délicate ; les

---

(1) *Voyages dans les Alpes.*

(2) *Géologie des Alpes.*

(3) Mémoire du congrès scientifique tenu à Chambéry en 1863. — *Mémoires de l'Académie de Savoie.*

(4) Voir notamment : — L'avocat Pillet, *Description géologique des environs d'Aix ;* — Lory, *Essai sur la structure géologique des Alpes ;* — Favre, *Géologie des Alpes de Savoie ;* — Mgr Rendu, *Traits principaux de la géologie de la Savoie, Aperçu géologique de la vallée de Chambéry ;* — le cardinal Billiet, *Aperçu géologique sur les environs de Chambéry.*

Voir aussi la carte géologique de la Savoie, par MM. Pillet, Vallet et Lory ; les cartes géologiques et minéralogiques des environs de Chambéry, par Mgr Rendu.

Le Mont-du-Chat a été exploré en 1844 par la Société géologique de France, et en 1863 par le Congrès scientifique tenu à Chambéry.

maîtres m'ont tracé la route, et je n'aurai souvent qu'à résumer, condenser ou combiner leurs savantes dissertations.

×

Les roches du Mont-du-Chat sont d'un calcaire compacte, qui appartient à la variété appelée chaux carbonatée. Elles sont d'une cassure grenue et d'une couleur généralement jaunâtre.

Comme toutes les montagnes calcaires, le Mont-du-Chat est formé de couches de rochers plus ou moins cohérentes. Ces couches sont des dépôts neptuniens. Originairement, ces dépôts étaient en état de dissolution dans les eaux; puis ils se sont durcis avec lenteur, en se cristallisant. A ces dépôts pâteux, se trouvaient mélangés des coquillages, des matières qui avaient déjà leur forme et leur dureté, et qui ont été renfermés dans la pâte qui a formé les strata calcaires. De là ces coquilles pétrifiées, ces cailloux roulés de formes diverses, que l'on remarque dans plusieurs couches.

L'épaisseur des lits ou strata est variable. On rencontre dans les fentes de ces roches, — ici de la terre calcareuse, des druses de cristaux de forme métastatique et de la crête de coq, — là du sulfure de fer, des coquillages qui appartiennent aux familles des ammonites, des moules, des bélemnites, des oursins, des térébratules, des oolithes et des nautiles, — et plus loin des impressions qui paraissent être celles de quelques végétaux. Il est des endroits où les coquillages sont si abondants (vers la mine de fer), que le naturaliste Perret (1) les a appelés « cimetières de coquilles. »

La formation néocomienne, que présente la partie inférieure du terrain crétacé, recouvre la face orientale de la chaîne du Mont-du-Chat, dans toute son étendue.

Sur les bords du lac, à la base de la montagne, le terrain néocomien est recouvert par la molasse dans laquelle on trouve des dents de squales, des pectens et autres coquilles marines. Derrière le terrain néocomien, se présente le terrain jurassique, que l'on suit jusqu'aux premiers étages de l'oolithe inférieure. Le corallien, dont on remarque

---

(1) Le naturaliste Perret Jean-Jacques est un enfant d'Aix-les-Bains; il figure avec honneur dans la galerie des grands hommes que cette ville a vus naître.

quelques surfaces dénudées par l'érosion pluviale, y est très développé, ainsi que l'oxford-clay, qui finit à la mine de fer dont je parlerai bientôt.

Des blocs erratiques de granit, de serpentine, de syénite, de quartz et de roche amphibolique, se rencontrent çà et là sur le territoire de Bordeau.

Au Bourget, on n'en trouve presque pas, parce qu'ils ont été recouverts par des éboulis de pierres calcaires venus de la montagne; éboulis qui ont formé les murgers énormes que l'on rencontre dans les vignes de Charpignat et dans les hameaux du grand et du petit Catton.

A côté des blocs erratiques proprement dits, existent des cailloux roulés, qui sont aussi eux-mêmes des petits blocs erratiques. On en trouve de toutes parts, même jusque bien haut sur les deux versants du Mont-du-Chat. Il est des endroits où ces cailloux sont liés par un ciment calcaire et forment ainsi un poudingue ; mais un poudingue dont la nature des fragments diffère de beaucoup du poudingue qui accompagne le grès.

Sur les deux versants du Mont-du-Chat, on remarque plusieurs fragments de pierre, plusieurs poudingues à lithophages.

Les mollusques appelés lithophages ou coquilles perforantes, n'habitent et ne peuvent vivre que sur les bords de la mer ou de l'Océan. Il résulte de ce fait que le Mont-du-Chat fut autrefois et à différentes époques un rivage de la mer. En effet, comme l'a fait remarquer un savant géologue, M. l'abbé Vallet, les blocs et les galets à lithophages n'ont pas une origine erratique comme ceux des dépôts diluviens; leur nature minéralogique, leur forme arrondie, l'uniformité avec laquelle ils sont perforés sur toute leur surface, la position qu'ils occupent, tout porte à croire qu'ils se sont détachés des flancs de cette montagne, et que le lieu où ils sont tombés était une plage baignée par les eaux marines, où ils ont été roulés et perforés avant d'être enveloppés dans la matière sableuse qui leur sert de ciment.

Les poudingues tertiaires, selon la remarque du même géologue, correspondent toujours à une dégradation dans la montagne qui les domine. M. l'abbé Vallet conclut de cette observation qu'il s'est produit, vers la fin de la période crétacée, des éboulements considérables qui ont formé des poudingues à lithophages.

LES MINES FERRIFÈRES

La nature est partout riche et féconde : c'est dans les pays montagneux, où semble devoir trôner la pauvreté, que se trouvent enfouis les trésors minéralogiques.

La Savoie abonde en minerais de tout genre, surtout en minerais de fer d'une qualité supérieure.

Les mines ferrifères du Mont-du-Chat sont célèbres par l'abondance de leurs fossiles.

A quelle époque remonte leur exploitation? — On est tenté de la faire remonter aux Romains, si l'on considère que dans tous les pays conquis, l'un des premiers soins des généraux et des préteurs était de rechercher les gisements des minéraux de toute espèce et d'en faire opérer immédiatement l'extraction; mais ce n'est là qu'une hypothèse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ont été exploitées dès le XIIIe siècle et non pas seulement depuis le XVIIe, comme l'ont dit quelques auteurs. On voit, en effet, dans les comptes des trésoriers généraux (1) que, vers la fin du XIIIe siècle, l'exploitation était dirigée par le Florentin Azzo, prédécesseur de Moureri dans l'emploi de châtelain du Bourget (2). Azzo fit pratiquer des fouilles considérables; c'est probablement ce qui a fait supposer à quelques auteurs, qui étudient au fond de leur cabinet sans se donner la peine d'aller voir les lieux, que la montagne du Mont-du-Chat est encore toute criblée de puits et de galeries. C'est une erreur; les anciennes excavations sont aujourd'hui entièrement obstruées et tellement effacées qu'il n'est pas possi-

---

(1) Archives de la Chambre des comptes de Savoie, à Turin.
(2) Cibrario, *Specchio cronologico*, p. 90.

ble de reconnaître les points où elles furent établies. Le souterrain que les ingénieurs de la nouvelle route ont constaté au col, cent mètres à l'est du temple (1), a également disparu.

Le minerai était expédié aux hauts-fourneaux, qui existaient vraisemblablement à Bordeau et dont j'ai déjà parlé.

×

En 1840 (2), MM. Frèrejean, propriétaires des hauts-fourneaux de Cran, près d'Annecy, réorganisèrent l'exploitation, interrompue depuis de longues années.

Ils firent ouvrir deux galeries, — l'une sur le versant ouest de la montagne, à quelques mètres de la maison du cantonnier, — et l'autre sur le versant opposé, au-dessus du village (chef-lieu) de la Chapelle-du-Mont-du-Chat. La galerie pratiquée sur le versant d'Yenne a été totalement obstruée par des éboulements et des effondrements. L'endroit n'en est plus indiqué que par un encaissement et des déblais qui recèlent du minerai de fer. Sur le versant Est, la galerie est restée intacte ; elle est creusée dans le roc calcaire et plonge presque verticalement dans la montagne jusqu'à une profondeur énorme.

A quelques mètres au-dessous, il existe une autre galerie que le comte de Certeau et l'ingénieur Porret firent creuser en 1855 (3). Cette excavation, qui fuit horizontalement dans le flanc de la montagne, a une longueur d'environ 80 mètres.

MM. Frèrejean expédiaient le minerai à leurs usines de Cran, et MM. de Certeau et Porret, à Lyon. Mais on a malheureusement abandonné cette entreprise : MM. Frèrejean après une exploitation de douze ans, et la compagnie lyonnaise après deux années seulement.

Cet abandon est attribué à la perte du bon filon, au chiffre trop considérable des frais d'extraction et de transport, ainsi qu'aux inconvénients qui résultaient du manque d'eau sur les lieux pour le lavage du minerai.

---

(1) Plan de la route du Mont-du-Chat, publié à Chambéry, chez Courtois.

(2, 3) Archives de la chapelle du Mont-du-Chat, délibérations du conseil municipal.

Peut-être la vraie cause de cet abandon est-elle l'épuisement de la mine, car les minéraux sont loin d'être « *des espèces de polypes terrestres* », comme le prétendaient les anciens.

×

Depuis la cessation de ces travaux, on s'est beaucoup amusé à la chapelle du Mont-du-Chat d'un nommé François Pallatin dit Léger qui, défiant les ingénieurs et les géologues, prétend retrouver le bon filon que l'on a perdu. Pour se guider dans ses recherches, il fait jouer la baguette divinatoire ou verge d'Aaron (1); mais cela lui a valu le titre de sorcier, dans sa commune. Les nombreux sondages ou travaux d'exploration qu'il a déjà exécutés et qu'il poursuit, depuis plusieurs années, avec un courage qui tient du vertige, n'ont encore amené aucun résultat.

×

Selon Mgr Rendu (2), le minerai tel qu'on le sortait des galeries souterraines n'était qu'un amas de coquillages pénétrés et cimentés les uns contre les autres, par le fer qui était de trente-trois centièmes.

---

(1) A la campagne, on a généralement foi en l'art de la rabdomancie ou de la divination qui a pour objet de découvrir les mines, les trésors enfouis et les sources d'eau, au moyen d'une baguette en bois poreux comme le coudrier.

(2) *Aperçu géologique sur la vallée de Chambéry.*

LE PASSAGE D'ANNIBAL

Selon Deluc, Wickam et Cramer, commentant Polybe, c'est par le col du Mont-du-Chat qu'aurait passé Annibal, allant d'Espagne en Italie à la tête d'une armée de 32,000 hommes, de 8,000 chevaux et de 30 éléphants ; armée forte du double à son départ d'Espagne, mais que la fatigue et l'épuisement décimèrent à plusieurs reprises le long de la route, à travers mille périls (1).

Bien des esprits s'étonnent de l'importance que les savants attachent à la solution du problème du passage d'Annibal à travers les Alpes. Plusieurs considérations me paraissent justifier les recherches et les débats interminables auxquels cette question a donné lieu :

C'est d'abord l'influence qu'exerça l'armée d'Annibal sur la civilisation des pays qu'elle parcourut;

Ensuite, c'est le souvenir d'un grand homme, d'un homme marqué de ce feu sacré et de cette auréole divine qui distinguent les intelligences supérieures de la foule des mortels. L'homme de génie anime tout ce qui l'entoure et lègue aux lieux qu'il a habités ou parcourus un prestige impérissable.

Puis, n'est-ce pas par l'exemple des grandes vertus qu'on élève

(1) On n'est pas d'accord sur la date de cette expédition. Des historiens disent qu'elle eut lieu l'an 216, d'autres l'an 217, d'autres l'an 218 et enfin d'autres l'an 220, avant l'ère chrétienne.

l'âme des nations? Et quelle grandeur imposante dans les vertus militaires d'Annibal, l'un des plus grands capitaines de l'antiquité !

×

« L'intérêt, a dit M. de Fortis (1), qui s'attache aux moindres circonstances de l'expédition de ce grand homme (Annibal), des bords de l'Ebre à ceux du Tibre, à travers des nations inconnues et barbares, a de tous temps provoqué les recherches des historiens et des géographes. On aime à voir le guerrier carthaginois s'aventurer à la tête d'une armée composée de tant de peuples divers, dans des régions dont le nom même était inconnu avant lui; déjouer par sa prudence ou son courage la perfidie et la haine des tribus gauloises et allobroges; entrer sans hésitation et sans trouble dans les défilés des Alpes et affronter les glaces éternelles de ces montagnes avec une armée d'espagnols et d'africains, accoutumés à la température brûlante des contrées méridionales; ranimer avec un mot ses troupes découragées, en leur disant « *qu'un soldat passe partout* »; enfin, soumettre l'Italie entière et arriver sous les murs de Rome avec le tiers seulement des troupes qui avaient traversé le Rhône un mois auparavant. Il n'est personne qui ne soit frappé d'étonnement et qui ne veuille suivre le grand homme à travers tant de périls et de gloire. Mais depuis longtemps la trace d'Annibal s'est effacée; le passage qu'il avait ouvert dans les Alpes semble s'être refermé sur lui. Peu d'années après son aventureuse expédition, on discutait déjà sur le chemin qu'il avait dû suivre; et l'incertitude des dénominations topographiques, à une époque si reculée, n'a pas permis aux anciens eux-mêmes de résoudre ce problème, dont le monde savant cherche encore la solution.

« Deux récits très circonstanciés nous ont été transmis par deux historiens les plus célèbres de l'antiquité et en même temps les plus exacts, Polybe et Tite-Live : rien n'y paraît omis, ni le calcul des distances, ni la description des localités, ni la direction des fleuves et des rivières; et cependant, les antiquaires et les géographes n'ont

---

(1) *Voyage à Aix-les-Bains*, t. II, p. 212, s.

pas pu, jusqu'à ce jour, appliquer ces descriptions d'une manière positive et certaine à la nature actuelle des lieux. Polybe et Tite-Live à la main, ils promènent Annibal sur une étendue de plus de cinquante lieues, et déterminent son passage sur quatre points de cette immense largeur des Alpes, avec des probabilités égales, du moins en apparence. Des savants illustres, des académiciens célèbres ont traité ce sujet, il y a peu d'années, avec toutes les ressources de l'érudition et du raisonnement, et ils n'ont pu s'accorder, comme on devait s'y attendre. »

×

Il y a plus de quarante ans, que M. de Fortis a écrit les lignes qui précèdent, et depuis ce temps la question n'a pas cessé de préoccuper les érudits, sans peut-être plus de résultat que par le passé. Malgré les savantes dissertations de M. l'abbé Ducis, de M. Sécretan, de M. l'abbé Pont, de M. l'abbé Sauret, de MM. Replat, Vignet, etc., cette question est restée un problème.

La divergence d'opinions qui s'est produite dans environ une centaine de dissertations ne relève-t-elle pas, pour une bonne part, de questions d'amour-propre national ou local? Ne tenons-nous pas tous à honneur qu'Annibal ait passé dans notre pays, dans notre village, comme nous tenons à honneur de placer une Alesia près de notre clocher?

C'est probable. Quoi qu'il en soit, je ne veux pas aborder le fond du sujet; je me borne à donner un résumé rapide des principaux systèmes.

Du temps de Polybe, qui écrivait soixante ans après l'irruption d'Annibal en Italie, on connaissait quatre passages (1) à travers la chaîne des Alpes; de là, quatre systèmes :

1er Système. — Annibal venant d'Espagne, arrivé vis-à-vis du Dau-

---

(1) Aujourd'hui, on en trouve huit d'indiqués dans les nombreux écrits publiés sur cette matière.

Ces passages sont : le Mont-Viso, le Mont-Genèvre, Barcelonnette, les Alpes-Pennines (ou Grand-Saint-Bernard), le Mont-Cenis, le Col de la Seigne, les Alpes grecques (ou Petit-Saint-Bernard) et le Simplon.

phiné, s'ouvrit un passage par le Mont-Genèvre, ou entre cette montagne et le Mont-Viso.

2ᵉ Système. — Il passa par Lyon, Genève et franchit les Alpes au Grand-Saint-Bernard (Alpes Pennines).

3ᵉ Système. — Il remonta le Rhône jusqu'à Vienne et traversa le pays des Allobroges par Bourgoin, Yenne, le Mont-du-Chat et Chambéry, pour passer les Alpes au Petit-Saint-Bernard (Alpes Grecques).

C'est près du Mont-du-Chat que les Allobroges auraient fait courir de grands dangers à l'armée envahissante dont on avait résolu la perte. Albanis Beaumont (1) croit que l'armée carthaginoise passa par le défilé de Saint-Saorlin (près de Chambéry) ; que ce fut sur les rochers latéraux de cette localité que les Allobroges se placèrent pour lui livrer une grande bataille, et qu'enfin Lemnicum (Chambéry) fut la malheureuse ville que l'on détruisit à la suite de cette attaque.

4ᵉ Système. — Annibal suivit la vallée du Grésivaudan, traversa la Maurienne et passa les Alpes au Mont-Cenis (Alpes Cottiennes).

Napoléon, s'appuyant sur les principes de stratégie et sur les éléments de l'art de la guerre, a affirmé qu'Annibal n'a pu prendre qu'une seule route, la route du Mont-Cenis (2).

Ce système a en outre trouvé un certain crédit, pour deux motifs : — Le premier est que, selon Tite-Live, Annibal parvenu au sommet des Alpes fit faire halte à ses troupes et leur montra l'Italie, les plaines baignées par le Pô au pied des Alpes. Or, il paraît que le Mont-Cenis est le seul point des Alpes d'où l'on aperçoive les plaines d'Italie. — Le second motif est que, suivant la tradition, le nom de Mont-Cenis vient de *Mons Cinerum* ou *Mons Cinesius* (mont en cendres); de là, l'hypothèse que le feu dévora les forêts qui couvraient autrefois cette partie des Alpes. Marlianus (3) adopte cette opinion et ajoute que les rochers traversés par la route d'Annibal furent dissous par le vinaigre.

---

(1) *Description des Alpes grecques et cottiennes.*

(2) Mémoires publiés par le général Montholon, t. II, p. 156, s.

(3) Index des *Commentaires de César*.

×

Mais « la version du fameux texte latin, qui attribue à Annibal l'emploi du vinaigre pour se frayer un passage à travers des roches compactes et résistantes, est aujourd'hui à peu près universellement abandonnée. Il y a longtemps déjà que l'impossibilité matérielle d'un semblable travail, au moyen de substances corrosives, a été reconnue et démontrée par les minéralogistes les plus compétents. Parmi ceux-ci, je citerai le nom de M. Héricard de Thury, qui fait autorité en cette matière. Aux nombreuses observations qui ont été faites sur ce point, j'ajouterai celles qui ressortent de la composition même des roches, formant le système géologique des Alpes et des Pyrénées. Ces rochers sont de formation ignée; ils sont par conséquent inattaquables, même par des acides d'une puissance bien autrement dissolvante que celle du vinaigre. On avait été amené, en supposant une erreur de copiste, à traduire le mot *aceto* par *acuto*, et, à l'aide de cette interprétation rationnelle, l'explication du passage d'Annibal ne présentait plus de difficultés sérieuses : l'usage de pieux, de coins étant tout à fait conforme aux lois de la logique et de la mécanique.

« M. Paillette Adrien, ingénieur français du plus grand mérite, frappé de l'analogie remarquable, existant entre la consonnance de l'*aceto* du texte latin et un mot semblable commun à tous les patois d'Italie, mais dont la signification est toute différente, s'est imaginé que ce dernier pourrait bien être la véritable explication d'un fait entouré d'obscurité. Ce mot se traduit en français par hachette, espèce d'instrument de mineur, portant une pointe du côté opposé à la lance et se prononce comme s'il y avait un accent grave sur l'*o*. M. Paillette est d'autant plus fondé à le croire, que cet instrument est usité en Italie dès un temps immémorial, et que les *Hériens* et les *Gaulois*, dont des détachements considérables suivaient l'armée d'Annibal, s'en servaient déjà à l'époque où le général carthaginois traversa les Alpes (1). »

---

(1) *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. II.

×

On s'étonne que le fait (rapporté par Tite-Live), de la dissolution des rochers par le vinaigre, ait si longtemps exploité la croyance populaire et soit venu compliquer le problème du passage des Alpes par Annibal.

Un peu de réflexion et la moindre expérience auraient suffi au premier venu, même étranger à la chimie, pour le persuader que le vinaigre ne peut dissoudre la pierre, qu'autant qu'elle a été préalablement calcinée ou réduite à l'état de chaux. Or, dès qu'une pierre a subi l'action du feu pendant un certain temps, il n'est plus besoin du vinaigre pour la rendre friable ; de l'eau suffit.

D'un autre côté, pour calciner une roche, il faut placer le feu dessous, ou au moins par côté, ou plutôt de toutes ces manières à la fois. Or, cette condition ne pouvait nullement être remplie, puisqu'il s'agissait de rochers en pente et très escarpés, que les flammes ne pouvaient atteindre d'aucune façon.

L'histoire des rochers dissous par le vinaigre doit donc être regardée comme une pure fable.

LA VOIE ROMAINE

Les routes ont toujours été un élément de puissance et de prospérité, un moyen de juger du degré de civilisation d'un pays.

Tel est, outre le point de vue archéologique, le secret de l'intérêt qui nous attache à l'étude des voies romaines.

Depuis l'établissement de la voie Appienne, pavée avec des pierres larges, dures, hexagones, emboîtées les unes dans les autres, — jusqu'au temps des dernières conquêtes de César, — tous les pays soumis à la domination romaine furent sillonnés de routes pavées, dont les Romains empruntèrent l'idée aux Carthaginois.

Ces routes étaient construites avec une solidité remarquable. Souvent, à côté du solide se trouvaient l'agréable et le luxe : colonnes milliaires pour indiquer les distances, bancs destinés au repos des voyageurs, pierres pour aider à monter à cheval, trottoirs, arcs de triomphe, etc., on n'épargnait rien, et tout était marqué au coin du génie des *Maîtres du monde*.

×

Notre pays fut doté d'un grand nombre de voies romaines par César, en reconnaissance, a dit Socquet (1), des bons services qu'il avait reçus de Cottius, roi des Allobroges.

On regarde aujourd'hui comme incontestable qu'une de ces voies

---

(1) *Aperçus généraux sur la situation topographique d'Aix*, p. 8.

fut établie au Mont-du-Chat, là où l'on suppose qu'Annibal passa avec son armée.

L'ingénieur Melano, lors de la construction de la route actuelle, a reconnu cette voie sur le versant qui domine le lac. « Après avoir vérifié, a dit M. de Fortis (1), tous les points de sa direction, il a remarqué dans deux endroits des coupures de masses énormes de rochers faites d'aplomb, sur une hauteur de plus de 8 mètres, où l'on reconnaissait des traces bien marquées d'un travail soigné, fait avec de simples outils de maçonnerie. Ces travaux, examinés par M. Melano, avaient été découverts par M. Negretti, son prédécesseur, qui avait fait le tracé de la route ; l'un et l'autre ont parfaitement reconnu toute la ligne de cette voie sur le versant du Mont-du-Chat, du côté du lac. L'uniformité constante de sa pente annonce une habileté et une expérience, auxquelles on reconnaît les travaux des Romains dans la construction des routes. »

L'existence de la voie romaine, signalée par les ingénieurs Negretti et Melano, a été confirmée par les études de M. Vignet (2), et surtout par celles du savant abbé Ducis (3), dont on connaît la rare compétence en cette matière. Le voyageur attentif peut, du reste, remarquer sur les deux versants du Mont-du-Chat plusieurs tronçons de cette route encore parfaitement reconnaissables.

De quelle importance était la voie du Mont-du-Chat? Etait-ce la voie prétorienne ou consulaire, qui reliait l'Italie à la Gaule, en passant par l'Alpis Graia (Petit-Saint-Bernard), Lemencum (Chambéry), Labisco, Augustum (Aoste près de Saint-Genix)? — Quatre systèmes sont en présence sur le point de savoir quelle direction prenait la voie prétorienne, à partir de Lemencum. Le premier la fait passer par le Mont-du-Chat, le deuxième par le Mont-de-l'Epine, le troisième par Aiguebelette et le quatrième par les Echelles.

Deux de mes compatriotes, M. de Vignet (4) et M. l'abbé Ducis (5), se sont livrés à de longs travaux pour faire à ces passages l'application des mesures fournies par l'itinéraire d'Antonin et la *table* (ou carte) de *Peutinger* appelée encore *table Théodosienne.*

---

(1) *Voyage à Aix-les-Bains*, t. II, p. 226, s.
(2) *Notice sur les voies romaines qui conduisaient de Lemencum à Augustum.*
(3) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie.*
(4, 5) *Loco citato.*

La conclusion de M. de Vignet est que la voie prétorienne passait aux Echelles.

M. l'abbé Ducis, au contraire, incline à penser que la voie prétorienne se dirigeait sur Aiguebelette et sur Lépin, ligne la plus directe entre Lemencum et Augustum ; mais il croit aussi que le passage du Mont-du-Chat, plus accommodé à l'usage du *plaustrum romain*, a dû venir après et servir de complément à la voie d'Aiguebelette.

Quoi qu'il en soit, si la voie du Mont-du-Chat n'a pas été la voie prétorienne servant au transport des courriers et des troupes, il est certain qu'elle fut une voie secondaire de première classe ; une de ces voies si nombreuses en Savoie, sur lesquelles les itinéraires romains sont malheureusement muets, mais dont l'existence nous est révélée par les archéologues. La régularité du tracé étudié par les ingénieurs Negretti et Melano, l'uniformité et la douceur de la pente nous représentent, dans tous les cas, une route assez carrossable.

×

Un nom qui a considérablement embrouillé la question de savoir lequel des quatre passages indiqués plus haut fut la voie prétorienne, c'est Labisco, station que l'itinéraire d'Antonin place immédiatement après Lemencum (Chambéry), en allant dans les Gaules.

Des auteurs ont pensé que le Labisco était au Bourget ; d'autres, faisant l'application des mesures fournies par les itinéraires d'Antonin et de Théodose, ont pensé, les uns que le Labisco était à Novalaise ou à Lépin, et les autres à Chevelu ou aux environs des Echelles.

Comment expliquer cette divergence, cette confusion ? — Il est probable que l'on ne sait pas retrouver l'emplacement précis de la voie romaine, et qu'en suivant une ligne plus ou moins oblique, on obtient la différence qui est la source de tous nos doutes. Il peut se faire aussi que nous ne possédions pas l'itinéraire romain du Mont-du-Chat, où figurait probablement Maltacena (actuellement le Bourget).

Si le Bourget n'a pas été une véritable station, il est incontestable qu'il fut habité par une colonie romaine qui y créa de nombreux établissements. Cela est attesté par l'aqueduc romain du

Tremblay (1), par des inscriptions latines (2), par divers débris de briques et de tuiles, par des médailles et des vases, le tout d'origine romaine.

×

Selon le mémoire et la carte de M. l'abbé Ducis et selon la tradition, la voie romaine du Mont-du-Chat aboutissait, d'un côté à Lemencum (Chambéry) et passait à Bissy, à la Motte, au Bourget et à Bordeau, toujours sur les hauteurs; — de l'autre côté, elle se dirigeait sur Vienne (en Dauphiné), capitale des Allobroges, par Etanna (Yenne), Augustum (Aoste près de Saint-Genix), Bergusium (Bourgoin).

---

(1) Cet aqueduc est connu dans le pays sous le nom de « *Gollet* ou *Trou des Fées* » ; on n'en voit plus qu'un tronçon dans la propriété de M. Pierre Tochon. Suivant la tradition, il aurait servi à amener des eaux au village des Granges (Tremblay, commune de La Motte-Servolex) ; mais les recherches auxquelles je me suis livré sur ce point et l'étude que j'ai faite des lieux me portent, au contraire, à croire que cet aqueduc servait à conduire au Bourget les eaux d'une source qui jaillit ou jaillissait au pied de la montagne de l'Epine. Cette opinion est du reste conforme à celles de MM. Albanis Beaumont, Palluel et Verneilh.

Un aqueduc de 1 mètre 16 cent. de haut sur 82 cent. de large, pour mener des eaux au Bourget!..., cela fait naturellement présumer que le Bourget était d'une importance considérable au temps de l'occupation romaine.

(2) Le texte des deux inscriptions trouvées au Bourget-du-Lac a été recueilli par Guichenon, le voici :

Titiæ Crispinæ D... Titius Apollonius Titianus.

L. Julio Capitoni et Juliæ Tertiæ, C. N. Julius Lucianus parentibus.

SOUVENIR DE 1815

Dans la vie des peuples, comme dans la vie des individus, il est différentes étapes : les unes radieuses, comme le coucher resplendissant du soleil, au soir d'un beau jour ; — et les autres tristes, voilées d'un deuil éternel. Mettons les gloires de Marengo et d'Austerlitz à côté des infortunes de 1815 ; les gloires de Crimée à côté des désastres de Sedan. Quelles preuves ! quelle éloquence !

Au-dessus du village de Bordeau, on voit encore quelques vestiges de fortifications qui rappellent l'une de ces étapes ; ce sont des retranchements construits par l'armée française en 1815.

L'armée autrichienne s'en empara, sans tirer un coup de fusil, le 6 juillet de la même année, grâce au chevalier Télémaque de Costa qui guida une colonne de cette armée, par un chemin dérobé entre le col de l'Epine et le col du Mont-du-Chat, tandis que le baron de Trinck se portait avec 3,000 hommes sur les hauteurs de Bordeau.

L'armée française allait ainsi être tournée ; c'est pourquoi, dès qu'elle vit, dans les plaines de Novalaise, la colonne du lieutenant-colonel Casazza que guidait M. de Costa, elle abandonna précipitamment sa position et prit la fuite du côté de Pierre-Châtel (1).

Cette fuite s'explique et s'excuse par le découragement général,

---

(1) De Villette Chivron, *Relation militaire des principaux mouvements et combats de l'armée austro-sarde, dans la campagne de* 1815.

que venait de jeter dans toutes les âmes la catastrophe de Waterloo ; catastrophe qui entraîna la chute définitive de l'Annibal moderne, de ce génie géant qui ébranla le monde, qui passa avec les fracas du tonnerre et les éblouissements de l'éclair...

III

LE LAC DU BOURGET

RÉFLEXIONS SUR LES LACS

Les lacs sont les miroirs de la nature.

Ces belles nappes bleues, où se dessine l'image renversée du ciel et du rivage, qui apparaissent tantôt tranquilles, tantôt agitées, qui tantôt étincellent, tantôt pâlissent, — ont toujours impressionné le penseur : là, s'ouvre à ses plus magnifiques pages ce *grand-livre* dont parlent les philosophes ; là, on entend mieux que partout ailleurs cette musique mystérieuse que, suivant Shakespeare, tout homme a en soi et qui est aussi dans la nature ; là, l'âme s'imprègne de calme, se nourrit de contemplatives méditations et de douces mélancolies ; là, enfin, on se dit avec lord Byron : « Les vagues n'ont-elles pas une âme? Leurs cavernes humides ne sont-elles pas douées d'un sentiment, et n'expriment-elles pas ce sentiment dans leurs larmes silencieuses ? »

Au point de vue scientifique, que de sujets de réflexions ! Cette attraction, cette fascination de l'eau que constate l'expérience ; ces nappes cristallines qui se vaporisent pour nous donner l'azur bleu du firmament et les nuages qui versent sur nos campagnes la vie, la fécondité ; l'influence que ces eaux exercent sur le climat du voisinage, en modérant les froids et les chaleurs ; les débris d'une population ignorée, qui a vécu sur ces bords ; de nombreuses questions d'ichthyologie et de pisciculture, — tout frappe l'attention du savant, tout l'intéresse, tout le charme.

×

La Savoie possède près de trente lacs, tous de l'aspect le plus varié et le plus pittoresque; témoin le lac de Chevelu, à l'île flottante ; —

le lac de Sainte-Hélène, à l'île en miniature ; les lacs du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard, perdus dans des replis de la chaîne des Alpes ; — le lac souterrain, au sable d'or, de la grotte de Bange ; — le lac de la Girotte, dans un site sévère et grandiose ; — enfin, les lacs du Bourget et d'Annecy, encadrés de prairies riantes, de collines vertes, de bois touffus et de rochers sourcilleux.

Nos trente lacs sont trente perles brillantes, enfermées dans les écrins de nos montagnes ; la reine de ces perles est sans contredit le lac du Bourget dont je vais occuper le lecteur.

NOTICE

×

M. l'abbé Ducis (1) présume qu'anciennement le lac du Bourget portait le nom de Lemenc, *Leminicum*.

Plus tard, — selon les anciennes cartes géographiques et les chartes du moyen-âge, — il s'est appelé *lacus Castellionis* (lac de Châtillon). Des auteurs ont constaté que cette dénomination a subsisté jusqu'au XIII[e] siècle, suivant une bulle du pape Nicolas III de l'année 1279 (2). Après la fondation du château du Bourget par Thomas II (1248), le lac prit le nom de *lacus Burgites* (lac du Bourget).

M. de Fortis (3) l'a appelé lac de Hautecombe, et d'autres écrivains, lac d'Aix ; mais toutes ces tentatives ont été infructueuses : notre lac a gardé son nom de lac du Bourget ; nom qui lui est définitivement acquis.

×

Le bassin du lac du Bourget se dessine gracieusement au pied du Mont-du-Chat.

Ce lac est ordinairement d'un beau bleu d'azur, qui fait l'admiration des amateurs. Cette nuance, due à la profondeur des eaux, est souvent variée par la présence des nuages.

---

(1) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, p. 61.

(2) Guichenon, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, documents n[os] 5 et 31.—*Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. VII.

(3) *Voyage à Aix-les-Bains.*

Ces variations de nuances sont, pour la population de Bordeau, un baromètre plus fidèle qu'un Réaumur : lorsque les eaux sont limpides, transparentes, que les montagnes et les collines voisines s'y dessinent tout entières, c'est un signe certain de beau temps ; lorsque, au contraire, ces eaux s'assombrissent, se couvrent de taches noires connues dans le pays sous le nom de *fontaines*, c'est un signe certain de mauvais temps. Ces pronostics se manifestent ordinairement deux ou trois jours à l'avance.

×

Le lac du Bourget est alimenté par trois rivières principales, qui sont : — au sud, la Leysse qui vient du Bout-du-Monde (Saint-Alban), passe à Chambéry et se grossit au-dessous de cette ville des eaux torrentueuses de l'Albane et de l'Hyère ; — à l'est, le Tillet qui prend sa source dans les marais du Viviers, et le Siéroz qui descend des Beauges et reçoit à Grésy les eaux de la Daisse.

Il se dégorge dans le Rhône par le canal de Savière, et c'est ce dégorgement qui règle son niveau (221 mètres au-dessus de la mer). En été, quand les neiges des Alpes fondent, le Rhône s'enfle et fait refluer les eaux du lac. En hiver, au contraire, les eaux du Rhône étant basses, le lac se dégorge facilement. De là une différence ordinaire d'un mètre entre le niveau d'été et le niveau d'hiver. Durant la sécheresse de 1870 qui mit complètement à sec la Leysse, l'Albane, l'Hyère et le Tillet, ce niveau baissa près de deux mètres, avant l'arrivée des pluies d'automne. On ne se souvient pas, disent les bateliers, de l'avoir vu si bas qu'en cette année de triste mémoire. Alphonse Delbenne (1), abbé de Hautecombe, qui vivait au XVIe siècle, rapporte qu'il l'a vu baisser de huit pieds (plus de deux mètres et demi).

La largeur de notre lac est de 3 à 5 kilomètres, et sa longueur de 23. Cette forme allongée a fait dire à Mme Georges Sand qu'il ressemble à un large fleuve du Nouveau-Monde. Sa plus grande profondeur est près de Hautecombe. Une corde, a dit Alphonse Delbenne (2) 140 fois plus longue qu'un homme en atteint à peine le fond. En prenant cinq pieds pour la hauteur moyenne d'un homme, on trouve par le

---

(1 et 2) *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ.*

calcul que cette profondeur est de 233 mètres. Au-dessous du village de Bordeau, à l'endroit appelé l'Eula (la marmite), la profondeur est également très considérable. Sous le château, à environ 200 pas du bord, la profondeur est de 80 mètres, suivant le sondage de M. de Saussure. (1)

D'après l'étude de ce savant, les eaux du lac du Bourget seraient d'une température semblable à celle des eaux du lac d'Annecy; mais c'est là une erreur qui semble suffisamment démontrée par la circonstance que le lac du Bourget n'a jamais gelé, tandis que le lac d'Annecy gela entièrement en 1673, et à moitié en 1681, 1682 (2), 1799 et 1830 (3). Ce qui aura induit M. de Saussure en erreur, c'est que la température de notre lac est très inégale, très variable à une certaine profondeur; cela tient aux sources qui jaillissent du fond de son bassin et qui créent de petits courants dans quelques endroits.

La température chaude du lac du Bourget est due à la disposition des montagnes et des collines qui l'entourent, à la nature de ses eaux et à son élévation relativement peu considérable au-dessus du niveau de la mer (4).

Il n'a donc jamais gelé, et l'on cite comme extraordinaire le fait suivant :

Au mois de mars 1830, il se forma subitement une planche de glace d'environ deux kilomètres de longueur sur cinq à sept mètres de largeur et six millimètres d'épaisseur. Cette planche se forma principalement entre les villages de Brison et de Grésine, à peu de distance de la rive, dans un lieu où le lac est très profond, mais habituellement calme. C'était à l'aube du jour ; le ciel était serein, l'eau du rivage au port de Saint-Innocent marquait au même instant 4° R. au-dessus de zéro (5).

---

(1) *Voyages dans les Alpes*, t. III, p. 10.

(2) Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique de Savoie*. — Verneilh, *Statistique du département du Mont-Blanc*. — Grillet, *Dictionnaire historique*.

(3) François Descostes, *Itinéraire d'Aix à Annecy*, p. 157. — Jules Philippe, *Annecy et ses environs*.

(4) L'altitude du lac du Bourget n'est que de 221 mètres, tandis que celle du lac d'Annecy est de 448 mètres, et celle du Léman de 375 mètres. (Hypsométrie de l'abbé Poncet.)

(5) Despine, *Aperçu sur Aix et ses environs*, p. 14.

⨯

Le lac du Bourget est peuplé d'une grande variété de poissons : on en compte jusqu'à trente-quatre espèces (1). Le plus estimé de tous, c'est le lavaret, ainsi nommé à cause de son écaille luisante et bien nette. Ce poisson est d'un goût vraiment exquis et friant. Au XVI[e] siècle, il était déjà fort recherché :

« Le roi du lac, disait Alphonse Delbenne (2), c'est le lavaret, poisson brillant dont la bouche ressemble à celle du hareng ; rien de plus savoureux lorsqu'il est frais. C'est dans le mois de mars que l'on prend les meilleurs lavarets ; on dit qu'ils ont alors l'odeur de la violette. »

Le lavaret figura avec avantage parmi les mets luxueux de la table des princes de Savoie : — du 4 décembre 1619 au 20 juin 1620, les fournisseurs de nos princes dépensèrent pour ce poisson douze mille neuf cents francs ; — du 13 décembre 1624 au 25 mars 1625, quatre mille huit cent trente-cinq francs, — et de novembre 1627 à mars 1628, quatre mille quarante-huit francs (3).

Voici un autre fait qui prouve combien le lavaret était estimé à la cour de Savoie : dans des notes relatives aux aliénations faites de 1559 à 1598, de divers fiefs et revenus (4), on voit que le duc Emmanuel-Philibert inféoda la pêche « *d'un trait de mousquet* » dans le lac du Bourget, au seigneur de Saint-Innocent (d'Orlier dit de Belletruche), sous la réserve de *quinze lavarets par an.*

---

(1) Voici la nomenclature de ces poissons : lavaret, truite, truite saumonée, truite saumonée noire, omble-chevalier, carpeau, lotte, brochet, alose, perche, carpe, cyprin spéculaire, barbeau, tanche, brême, goujon, véron, meunier ou chevène, mirandelle ou sardine d'eau douce, anguille, épinoche, chabot, lamproie, lamprillon, coridale, dremille ou miranton, barbotte, loche franche, misguri, esturgeon, besole, alonne, armesse, raie.

(2) *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ.*

(3) Archives de la chambre des comptes de Savoie, à Turin : rouleaux des trésoriers.

(4) Archives départementales de la Savoie.

Les princes étrangers ne restèrent pas indifférents à cette friandise : on raconte que le roi Henri III, à son retour de Pologne, ayant mangé de notre lavaret à Chambéry, le trouva si bon que depuis il s'en fit expédier presque tous les jours à Paris (1).

Différents écrivains et des personnes ayant des connaissances particulières en pisciculture et en ichthyologie ont affirmé que le lavaret est un poisson essentiellement particulier au lac du Bourget et que l'on a vainement essayé de l'introduire ailleurs. Telle était déjà l'opinion émise au XVIe siècle par Alphonse Delbenne (2), qui ajoutait :

« Les pêcheurs du Léman vendent souvent pour du lavaret un poisson appelé besole, mais il n'en a pas la saveur. » La ferrat du même lac a aussi une certaine analogie avec notre lavaret, mais le goût est tout autre.

M. Ordinaire a évalué à 60,000 francs la valeur du poisson que l'on pêche chaque année dans le lac du Bourget (3). C'est là une exagération bien innocente, il est vrai, mais qu'il importe de rectifier dans l'intérêt de la vérité. Au temps où cet auteur écrivait son appréciation, la pêche de la totalité du lac du Bourget était affermée par l'Etat, pour le prix annuel de 3,035 francs (4). Le prix le plus fort que la location de cette pêche ait jamais atteint est celui porté aux baux des 24 décembre 1868 et 2 janvier 1869, arrivant pour les sept lots, y compris le canal de Savière, à 4,587 francs par an (5).

En présence de ces chiffres officiels, si l'on admet qu'au grand maximum, les bénéfices des fermiers généraux et des sous-locataires arrivent ensemble à tripler la somme payée à l'Etat, si l'on admet encore que le poisson qui se pêche clandestinement peut valoir au grand maximum 1,000 ou 1,500 francs, — il est aisé de se convaincre que M. Ordinaire a fait erreur ou exagération de plus de moitié.

---

(1) Bertolotti, *Voyage en Savoie.* — Palluel, *Annuaire du département du Mont-Blanc.* — Verneilh, *Statistique du département du Mont-Blanc.*

(2) *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ.*

(3) *Aix et ses environs*, p. 85.

M. Ordinaire a fait cette affirmation en 1840. Dernièrement, il a cru devoir arrondir son chiffre : il a porté à cent mille francs la valeur du poisson qui se pêche annuellement dans notre lac. (Voir la *Savoie thermale* du 15 août 1874.)

(4) Archives départementales de la Savoie.

(5) Archives de la préfecture de Chambéry.

×

Dès les temps les plus reculés, les lacs et les rivières ont été regardés comme de belles et bonnes routes, créées et entretenues par la nature.

Dans nos contrées, ce sont les Phéniciens qui, les premiers, utilisèrent ces voies qu'ils appelaient ingénieusement « *chemins qui marchent.* »

Le lac du Bourget est navigable depuis des siècles et des siècles.

Déjà avant l'ère chrétienne, le Rhône était remonté jusque très haut par des embarcations pesamment chargées. Il donnait accès dans beaucoup de localités, parce que les eaux avec lesquelles il communiquait étaient également navigables et pouvaient servir au transport des plus lourds fardeaux (1).

Notre lac a dû être une des branches du service de la *flotte romaine établie sur le Rhône* (2).

Depuis ces époques lointaines, jusqu'à l'établissement de notre chemin de fer (1856), le lac du Bourget et le Rhône n'ont pas cessé d'être la voie, par laquelle s'effectuaient presque tous les échanges commerciaux existant entre la Savoie et Lyon.

En 1838, il se forma à Chambéry une société sous le nom de Compagnie savoyarde, pour l'établissement de communications rapides entre Lyon, Chambéry et les alentours du lac du Bourget, au moyen de trois bateaux à vapeur : le *Lavaret*, l'*Allobroge* et la *Ville-de-Turin* (3).

C'est en 1838, que la voix vibrante de la vapeur vint réveiller

---

(1) Strabon, *Géographie ancienne*, liv. IV, chap. I, § 14.

(2) *Notice des dignités de l'Empire.*

(3) La Compagnie savoyarde a été constituée le 10 juillet 1838, par acte de Me Bebert, notaire à Chambéry.

Elle a été autorisée pour 90 ans, par lettres-patentes du roi Charles-Albert, du 3 novembre 1838.

Le Conseil administratif de cette société était composé de ses fondateurs : le marquis de la Serraz, — le comte de Montbel, — le comte Raoul de Costa,

les échos de nos montagnes; c'est en 1838 que les bateaux à vapeur firent leur première apparition sur notre lac (1).

×

Le lac du Bourget est en général très tranquille; sa surface unie et brillante réfléchit comme un miroir le tableau du rivage. Il n'y règne de vents impétueux que vers la fin de l'automne et en hiver. Aussi, ce qu'Alphonse Delbenne disait au XVIe siècle, est-il encore vrai aujourd'hui :

« La navigation y est sûre; il n'y arrive jamais de naufrages, sans être causés par imprudence ou impéritie. » (2)

Cependant, on raconte qu'en 1810, l'impératrice Joséphine, à son retour à Aix d'une promenade à Hautecombe, y fut assaillie par une véritable tempête et qu'elle faillit y perdre la vie. Mais, d'après le mot d'Henriette-Marie Stuart, *une souveraine ne se noie pas*. César, au fort de la tempête, ne disait-il pas à son pilote, avec le plus grand sang-froid :

« *Ne crains rien, tu portes César et sa fortune?* »

Le 11 août 1869, également au retour d'une promenade à Hautecombe, M. Hamel, éditeur en médailles à Paris, vit disparaître dans les profondeurs du lac, les deux plus tendres objets de son affection : sa femme et sa fille. Mais l'enquête à laquelle l'autorité s'est livrée sur ce drame lamentable, sans précédent dans les fastes de notre lac, a établi que la catastrophe est le résultat de l'imprudence et de l'inexpérience des promeneurs, auxquels les canotiers avaient eu la bonhomie d'abandonner l'écoute de la voile et la direction du bateau.

— le chevalier Calamand, — Cuillerie-Dupont, — Crusillat, banquier, — et Mestralet, négociant.

La société dite Compagnie savoyarde existe toujours; mais elle a pris le nom de Compagnie du canal (du canal qui arrose les prairies s'étendant de Chambéry au Bourget).

(1) Le *Lavaret* a été inauguré le 17 août 1838 ; l'*Allobroge*, le 2 septembre 1840, et la *Ville-de-Turin*, le même jour. (Archives départementales. — *Journal de la Savoie.*)

(2) *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ.*

Parmi les principales charges, imposées par le roi Charles-Félix aux moines de Hautecombe, figurent celles-ci : — porter secours aux personnes qui courraient quelques dangers sur le lac, — et tenir allumé, pendant les nuits orageuses, le fanal de la tour du phare, pour guider les bateliers surpris par la tempête (1).

Sainte Erine, dont on conserve les reliques à Hautecombe, est la patronne des bateliers du lac, la protectrice de toute la vallée. Suivant la tradition, les promeneurs sur le lac du Bourget qui ont recours à elle, au milieu de la tempête, sont toujours sauvés de la mort la plus imminente (2).

---

(1) Jacquemoud, ***Description historique de l'abbaye de Hautecombe***, p. 127 et 87.

(2) *Ibid*, p. 109, s.

ORIGINE

Nous aimons à remonter dans le passé, et notre siècle se distingue entre tous par ses recherches sur les origines; de là cette question qu'on se pose naturellement :

Comment et à quelle époque s'est formé le lac du Bourget?

Suivant une tradition, à une date inconnue, une ville aurait existé en ce lieu et aurait disparu dans les entrailles de la terre, à la suite de quelques cataclysmes, de quelques violentes révolutions terrestres; puis, des masses d'eau auraient soudainement jailli de gouffres béants et auraient formé le lac.

Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable pour un géologue et même pour un simple observateur : il y a quelques années n'a-t-on pas vu, à Aigueblanche près de Moûtiers (Savoie), se produire un affaissement subit qui a créé deux lacs?

Albanis Beaumont (1) a émis une opinion conforme. Ce savant a supposé que, dans le principe, le Mont-du-Chat joignait le Mont-Revard qui est en face, et que ces deux montagnes formaient ainsi une espèce de voûte au-dessous de laquelle existaient plusieurs grandes cavernes. Cette voûte se serait affaissée, et cet affaissement aurait produit la vallée où sont maintenant situés le lac du Bourget, la ville d'Aix-les Bains et la ville de Chambéry. Albanis Beaumont voit une preuve de cet événement dans le sol de cette vallée qui est en général composé d'une terre d'alluvions reposant presque partout sur des bancs inclinés de pierre calcaire; bancs qui, en plusieurs

---

(1) *Description des Alpes grecques et cottiennes*, Ire partie, t. I, p. 236.

endroits, servent de base à de larges couches de grès dans lesquelles on a découvert de grands coquillages d'huîtres.

Verneilh (1), — ayant remarqué dans le sein même du lac, entre Bordeau et Hautecombe, une longue arête de rochers coupés verticalement et de la même nature que les rochers de Grateloup, — a aussi pensé que la formation primitive du lac est le produit de l'affaissement d'une partie des rochers du Mont-du-Chat.

Un savant naturaliste, un grand géologue, M. de Saussure (2), a également pensé que le bassin de notre lac est le résultat d'un affaissement. Il en a donné pour raison la position inclinée des rochers que l'on remarque de Bordeau à Hautecombe ; position dans laquelle ils n'ont vraisemblablement pas été formés et qui est due à l'affaissement de leur base.

D'autres géologues et historiens en ont simplement attribué l'origine à un ancien épanchement des eaux du Rhône.

Suivant M. de Saint-Genis, cette origine remonterait à l'époque du *diluvium*.

Lors des épouvantables inondations, a dit cet historien, que les savants ont appelées *diluvium* (3), des courants d'une puissance effrayante, balayant les glaces et les boues, entassèrent sur quelques points les éboulis des cimes, et ailleurs creusèrent des précipices ou d'immenses encaissements. La Savoie devint alors le pays des lacs (4).

On pensera ce que l'on voudra de ces différentes hypothèses ; la seule chose, à mon avis, que l'on puisse affirmer, c'est que le lac est très ancien ; les habitations lacustres qui ont existé sur ses rives en sont une preuve indiscutable.

---

(1) *Statistique du département du Mont-Blanc*. — *Annuaire* de Palluel.

(2) *Voyage dans les Alpes*, t. III, p. 11 et 12.

(3) Il ne faut pas confondre le *diluvium* avec le *déluge biblique* ou *mosaïque* : le *diluvium* a précédé l'arrivée de l'homme sur la terre ; il est par conséquent de beaucoup antérieur au *déluge*.

(4) *Histoire de Savoie*, t. I[er], p. 46 et 47.

×

Tous les géologues, tous les historiens qui se sont occupés de la vallée de Chambéry, ont été unanimement d'avis qu'autrefois le bassin du lac du Bourget était beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui ; qu'il s'étendait jusqu'à Chambéry et même plus loin, où il recevait les eaux de l'Isère (1). On raisonnait ainsi :

« Diverses circonstances attestent l'ancien séjour des eaux dans la plaine de Chambéry ; l'eau vive s'y présente presque partout, à environ un mètre de profondeur ; la ville est elle-même bâtie sur pilotis ; la rive orientale du lac se prolonge continuellement par des alluvions ; enfin, la colline de la Boisse et la colline de Tresserve, par leur nature sablonneuse et argileuse, semblent être les résultats d'anciens dépôts que les eaux du lac ont laissés derrière elles.

« Lorsque, d'ailleurs, des montagnes environnantes, on examine la direction des vallées qui aboutissent au Rhône, soit du côté du département de la Savoie, soit du côté du département de l'Ain, il n'est guère permis de douter qu'à une époque reculée où le lit du Rhône était plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, une même masse d'eau n'ait couvert, outre le bassin actuel du lac, les marais de la Chautagne, les marais du département de l'Ain, la prairie du Bourget et la vallée d'Aix. C'est sans doute ce qui a fait croire au vulgaire qu'un gros anneau de fer, fiché dans le rocher de Culoz, à une grande hauteur au-dessus du cours actuel du Rhône, servait anciennement à amarrer les bateaux. On le nomme l'anneau du déluge.

---

(1) Albanis Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes.* — Palluel, *Annuaire statistique du département du Mont-Blanc.* — Verneilh, *Idem.* — Gouvert, *Précis de topographie médicale sur la vallée de Chambéry.* — Mgr Rendu, *Aperçus géologiques sur la même vallée.* — Grillet, *Dictionnaire historique.* — De Fortis, *Voyage à Aix-les-Bains.* — Chasseloup, *Guide pittoresque aux eaux d'Aix en Savoie.* — Chapperon, *Chambéry à la fin du XIV[e] siècle.* — L'abbé Ducis, *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie.* — Voir encore Bartoloméis, Lory, Collet, etc.

« En s'élançant, par la pensée, dans une antiquité plus reculée, on conçoit qu'il est possible que l'entière vallée de Chambéry, depuis le Rhône jusqu'à l'Isère, ait été submergée; de sorte que ces deux rivières que l'on a tant désiré voir unies par un canal de navigation (1), auraient déjà mêlé leurs eaux dans un vaste réservoir dont il ne reste plus que le lac du Bourget. Les géologues font observer à ce sujet que la chaîne de montagnes qui s'étend depuis les Echelles jusqu'à Chanaz, n'est qu'un prolongement des montagnes de l'Ain et du Jura. La chaîne primitive qui unissait ces deux ordres de montagnes aura été rompue par quelques révolutions terrestres dont les siècles ont effacé tout souvenir, mais dont ils n'ont pu anéantir tous les vestiges. Le Rhône se sera frayé un passage à travers les débris des monts ébranlés ; il aura ensuite creusé insensiblement son lit jusqu'au niveau actuel du lac. »

Le lac se sera ainsi retiré insensiblement, à mesure que le Rhône creusait son passage à travers les rochers de Pierre-Châtel, et à mesure que le poussaient les alluvions de la Leysse, les éboulis du Mont-du-Chat et des collines voisines.

Au XIIIe siècle, le lac baignait les murs du château du Bourget; aujourd'hui, il en est éloigné d'environ 900 mètres. Ce mouvement de retrait continue. Les pêcheurs indiquent des saules, à une distance considérable des bords actuels du lac; saules où ils affirment avoir amarré leurs bateaux, il y a environ cinquante ans. Ne peut-on pas, dès lors, supposer que, dans la suite des siècles, le lac disparaîtra complètement, que la prairie du Bourget finira par se joindre aux marais de la Chautagne ?

---

(1) Ce canal donnerait une nouvelle vie à la Savoie manufacturière. Les fabriques que l'on créerait sur son cours permettraient d'employer chez nous une foule de compatriotes qui émigrent sans cesse, et par là nous arriverions à éviter l'une des causes premières de l'altération de nos mœurs : il est, hélas ! trop vrai que les grandes manufactures des centres populeux sont des foyers de corruption.

On doit regretter que ce beau projet, né sous le Consulat, soit aujourd'hui abandonné.

×

Le premier contradicteur qu'ait rencontré la théorie des géologues, au sujet de l'ancien niveau du lac du Bourget, c'est M. Laurent Rabut (1). Voici son argument :

« Quelques auteurs nationaux ont émis cette opinion que les eaux du lac du Bourget arrivaient jusqu'à Chambéry, à l'époque de l'occupation romaine (2) ; cette erreur a été répétée par quelques écrivains modernes.

« Or, le niveau actuel du lac est à cinquante mètres (3) environ au-dessous du sol de Chambéry, et si les eaux de ce lac s'étaient avancées anciennement jusqu'à Chambéry, les habitations lacustres n'auraient pas pu exister dans les emplacements où l'on retrouve encore leurs débris. Il est plus raisonnable de croire que le niveau du lac est plus élevé maintenant qu'autrefois, par suite des alluvions et par l'exhaussement du lit du Rhône vers le confluent du canal de Savières. »

Je prie M. Laurent Rabut de me permettre les réflexions suivantes :

Si le système des géologues n'est basé que sur des hypothèses, le système des lacustriens ne repose sur aucune donnée plus positive : on ne connaît aucune date précise ni sur l'époque où le lac du Bourget allait jusqu'à Chambéry, ni sur l'époque où les habitations lacustres existaient ; de part et d'autre, nous sommes relégués dans les temps antéhistoriques, et par conséquent dans le domaine des hypothèses.

Cela étant, pourquoi ne pas admettre qu'à une époque très

---

(1) *Habitations lacustres de la Savoie*, 2e mémoire.

(2) Je ne sais où M. Rabut a pris cette date : « *Epoque de l'occupation romaine.* » J'ai consulté sur ce point une vingtaine d'auteurs : tous constatent ou établissent que le lac du Bourget s'étendait anciennement jusqu'à Chambéry, mais ils ne fixent aucune date.

(3) D'après l'hypsométrie de l'abbé Poncet, Chambéry est à 264 mètres d'altitude, et le lac du Bourget à 221 mètres ; ce qui donne une différence de niveau de 43 mètres seulement, et non de 50 mètres comme le dit M. Rabut.

ancienne le lac du Bourget s'étendait jusqu'à Chambéry et même plus haut, puisque la nature du terrain en fournit des preuves certaines aux géologues et à tout observateur attentif? Plus tard, à la suite d'un tremblement de terre, les rochers de Pierre-Châtel se brisèrent et ouvrirent un passage aux eaux du Rhône et du lac. Le lac baissa alors jusqu'au niveau où les Lacustres plantèrent ensuite leurs pilotis. Ces pilotis furent plus tard submergés par suite de l'augmentation du niveau du lac. Enfin, cette augmentation de niveau fut naturellement amenée par l'exhaussement du lit du Rhône vers Chanaz et par le rétrécissement du bassin du lac ; rétrécissement qui est la conséquence des atterrissements du Vallon-des-Pattes, des alluvions de la Leysse et du Siéroz, des éboulis du Mont-du-Chat (1) et de la colline de Tresserve.

Il me semble donc que le système des lacustriens n'est nullement exclusif du système des géologues : le lac a pu s'étendre jusqu'à Chambéry et même plus haut, et les habitations lacustres ont pu exister, mais bien entendu à des époques successives et distantes.

Au surplus, ne sait-on pas que notre lac portait anciennement le nom de *Leminicum* ou *Lemenc* (2), nom tiré du celte *Limen* qui veut dire un lac ou plutôt un rivage de lac? (3)

---

(1) Des avalanches de pierres calcaires se sont détachées des rochers du Mont-du-Chat, ont couvert le terrain où existent aujourd'hui les villages de Brédy, du Grand-Catton et du Petit-Catton, et ont roulé jusque bien avant dans le lac. Un examen attentif des lieux fournit une preuve irrécusable de cet événement géologique.

(2) L'abbé Ducis, *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, p. 61.

(3) Albanis Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes*, 2e partie, t. II, p. 393.

LES LACUSTRES

Il y a quelques années, le mot *lacustre*, dans son acception actuelle, était un mot inconnu, un mot auquel les *Quarante* n'avaient pas encore accordé le droit de cité.

Aujourd'hui, l'histoire des populations lacustres s'est vulgarisée outre mesure : dans plusieurs cantons de la Suisse, on l'enseigne dans les écoles primaires.

C'est en Suisse, dans le lac de Zurich, que furent découverts, au commencement de l'année 1854, les premiers emplacements sur pilotis. M. le docteur Ferdinand Keller, appelé sur les lieux, communiqua cette découverte à M. Troyon et à plusieurs de ses amis ; puis bientôt surgirent des amateurs en foule (1).

Cette science naissante eut un écho retentissant dans le dehors, et de toutes parts on se mit à l'étude.

En Savoie, c'est à M. Laurent Rabut (2) que revient l'honneur de l'ouverture de cette nouvelle voie à l'archéologie.

×

Dans le lac du Bourget, on a découvert six stations lacustres : une à Bonport, une au Saut-de-la-Pucelle, une à Mémart, une à Grésine, une à Châtillon et une à Conjux (3).

---

(1) *Mémoire du Congrès scientifique* tenu à Chambéry en 1863, p. 480, s.

(2) Plusieurs autres amateurs savoyards se sont occupés de la pêche aux lacustres ; les principaux sont M. André Perrin, le marquis de Costa, le baron Despine, etc.

(3) *Mémoire du Congrès scientifique* tenu à Chambéry en 1863, p. 480, s.

Ces stations, sauf celle de Conjux, sont toutes sur la rive orientale du lac. L'absence de pilotis sur la rive occidentale peut s'expliquer par les bancs de rochers qui s'avancent dans les eaux et par la profondeur du lac. Cela est parfaitement admissible pour toute l'étendue comprise entre Hautecombe et Bordeau, mais non pour le Bourget où l'on ne rencontre aucun de ces obstacles. Le Bourget, dont la pureté de l'air, la beauté du site et l'agrément du voisinage frappèrent l'attention des Romains et des princes de la Maison de Savoie, à ce point qu'ils allèrent y fixer leur résidence; — le Bourget, dis-je, a vraisemblablement été le siége d'une station lacustre. Il est vrai qu'il n'en reste pas de trace aujourd'hui, mais il paraît certain que les pilotis ont été recouverts par les éboulis et par les atterrissements dont j'ai déjà parlé.

×

Etaient-ce bien des habitations qui, dans les âges primitifs, étaient assises sur ces nombreux pilotis que l'on exhume chaque jour de nos lacs ?

« Au premier abord, on trouve étrange sinon absurde, a dit M. E. Desor (1), l'idée que des hommes se soient établis sur l'eau, au lieu de dresser leurs tentes ou de bâtir leurs cabanes sur la terre ferme. Cependant, en y réfléchissant de plus près, on comprend jusqu'à un certain point qu'à l'origine de la période lacustre, à une époque où le sol était couvert de forêts et les bords des lacs entourés probablement de marais, ces cabanes lacustres aient offert à leurs habitants un asile plus sûr contre les embûches des ennemis et contre les attaques des bêtes féroces.

« Du reste, les anciens occupants de notre sol ne sont pas les seuls qui aient préféré les demeures aquatiques. Il est plusieurs populations des îles de l'Océan pacifique chez lesquelles cet usage existe de nos jours, et nous savons par les récits d'Hérodote que les anciennes populations de la Thrace avaient la même coutume. « Les Péoniens du lac Prasias, dit le *père de l'histoire*, ne purent être subjugués par

---

(1) *Les constructions lacustres du lac de Neuchatel.*

Voir aussi les *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, par M. E. F. Troyon.

Mégabyse. Leurs demeures sont construites de la manière suivante : ils fixent, sur des pieux élevés enfoncés dans le lac, un échafaudage qui communique avec la rive par un seul pont étroit. Chacun a sa cabane avec une trappe qui donne sur le lac, et dans la crainte que leurs enfants ne tombent à l'eau par cette trappe, ils les attachent par les pieds avec une corde. »

Cependant, il est possible que les habitations lacustres n'aient pas été des centres permanents de populations, mais seulement des sortes de comptoirs ou des ports d'embarquement et de débarquement.

Les objets pêchés dans la vase du lac du Bourget ont amené M. Laurent Rabut (1) à donner plusieurs détails sur l'architecture des cabanes, sur les mœurs, les usages, les travaux, l'industrie et les relations commerciales de ces ingénieux Mohicans qui avaient élu domicile à côté des mères carpes et de leurs carpillons (2). Laissons la parole à notre savant lacustrien :

« Les cabanes étaient élevées sur un plancher ou esplanade (3) qui communiquait au rivage par un pont (4), qu'on pouvait enlever au besoin. Ces cabanes carrées ou circulaires étaient formées de pièces de bois, garnies par des branches de remplissage, et les vides étaient comblés avec des mousses et de la terre argileuse, qu'on retrouve encore par fragments avec l'empreinte des branches. Le goût de la décoration leur faisait tracer sur cette terre des ornements simples, peut-être symboliques. Ils devaient d'abord construire près de la rive et s'avancer ensuite dans le lac, selon les besoins de la population et autant que le permettait le fond vaseux du lac.

---

(1) *Habitations lacustres de la Savoie.*

(2) Replat, *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy.*

(3) Reposant sur des pilotis plantés dans le lac.

(4) M. Replat, *Ibid*, et toute la Société Florimontane d'Annecy tiennent pour axiome archéologique que les habitants lacustres se servaient de bateaux en terre cuite. Cela n'a pas encore été justifié par les pêches, mais c'est bien possible, car l'art céramique est aussi ancien que le monde, et il est probable que les lacustres en furent les premiers artistes ; il est du reste établi qu'ils étaient très habiles dans l'art de la poterie.

« Ces cabanes étaient terminées avec un certain goût et un confortable témoignés par de nombreux débris : sol battu et uni des cabanes, parois de branchages solidifiés avec de la terre pétrie, toitures de chaume pour s'abriter des intempéries de l'air, et le foyer central pour cuire les aliments et adoucir les rigueurs de l'hiver. Ajoutons à cela un décor et un ameublement analogues.

« Transportons-nous maintenant trente siècles en arrière, dans l'intérieur de ces habitations. La scène est animée par le chant des jeunes filles qui se livrent à leurs travaux journaliers : les unes font tourner leurs fuseaux, les autres aident leurs mères à préparer les aliments et la boisson; les plus fortes broient le grain entre deux pierres ; les plus habiles tressent des paniers et des corbeilles, cousent ou font des filets ; occupations toutes justifiées par nos récentes découvertes.

« Avançons à travers ces ruelles de bois, où l'on entend clapoter l'eau. Quelques cabanes sont transformées en véritables ateliers : on y prépare des bois pour des constructions nouvelles, on en façonne d'autres pour des meubles.

« La vie des lacustres devait être fort sédentaire. Ils ne s'aventuraient dans les forêts que pour en tirer leur bois de construction ou pour chasser. Les peaux d'animaux préparées à l'aide de certains instruments en quartzite leur servaient de vêtements; le pelage des castors devait leur fournir des coiffures d'une grande beauté. Les femmes portaient des colliers en grains de poterie, les plus riches en grains d'ambre. Ils obtenaient l'ambre par échange, en donnant des instruments en serpentine ou des fourrures; de là des relations commerciales qui plus tard devaient leur procurer le bronze et aussi attirer dans leur pays ces invasions dont ils cherchèrent vainement à se mettre à l'abri.

« Outre la chasse et la pêche, l'agriculture fournissait encore aux lacustres des aliments. Le blé rôti était broyé sur des pierres plates à l'aide de petites meules à main. Ils savaient préparer le lait pour en faire des fromages frais ; ils variaient encore leur nourriture avec les noisettes, les châtaignes, les cerises, les pommes, les fruits sauvages ; les glands de chêne rôtis et broyés étaient aussi mêlés à la farine. L'orge et le millet, préparés et réunis dans de grands vases, leur faisaient une boisson fermentée dont ils étaient friands et avides. »

×

Les ustensiles, outils, armes et autres objets des populations lacustres furent d'abord en pierre (1) et en os, ensuite en bronze, et plus tard en fer; de là l'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer, correspondant chacun à des périodes successives et différentes de civilisation.

Un homme d'un grand savoir, M. le chanoine Chamousset (2), repousse la distinction, généralement admise par les archéologues, des trois âges de la pierre, du bronze et du fer, en tant qu'on voudrait en faire les représentants de trois étapes successives de l'humanité dans la voie du progrès, de l'industrie et de la civilisation.

Il en donne pour motif que, suivant la Genèse (texte hébreu, chap. IV, v. 22), Tubalcaïn, fils de Lamech, avait pour profession d'aiguiser les instruments en bronze et en acier; ce qui prouve qu'à une époque très rapprochée des commencements de la race humaine, l'usage des métaux était déjà répandu. Il est donc d'avis que les faits recueillis par les archéologues nous autorisent simplement à croire que certaines peuplades, en s'éloignant des centres civilisés, se sont trouvées peu à peu dépourvues, soit des matières premières, soit des notions industrielles nécessaires pour fabriquer des instruments perfectionnés; et qu'ainsi, à raison surtout de la difficulté des communications, ces peuplades ont fort bien pu faire usage de haches et d'autres objets en pierre, en même temps que sur d'autres points du globe l'industrie était florissante, comme cela se voit encore de nos jours.

---

(1) Cette pierre était généralement du silex.

Des savants ont affirmé que longtemps après la découverte des métaux, en souvenir des services que les instruments en silex rendirent à la première civilisation, on consacra les sépulcres en y jetant quelques fragments de ces cailloux.

(2) *Mémoire du congrès scientifique tenu à Chambéry en* 1863, p. 244.

×

Les constructions lacustres, à en juger, soit par les objets pêchés sur leurs emplacements, soit par le silence que gardent là-dessus les légendes, les chroniques et tous les auteurs de l'antiquité, remontent tout à fait aux âges primitifs, à une époque antéhistorique, enveloppée de ténèbres impénétrables.

La même obscurité règne sur la durée de ces habitations. Un vase portant une inscription romaine, trouvé à la station lacustre de Châtillon, a fait présumer à M. Rabut que les habitations lacustres existaient encore à l'époque de l'occupation romaine. Mais il me semble qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette circonstance : ce vase romain, quoique trouvé à une station lacustre, ne prouve rien de semblable, par la raison bien simple qu'il a pu être jeté des bords du lac ou être tombé d'un bateau de passage en ce lieu, et cela bien longtemps après la destruction des cabanes lacustres. Puis, n'est-il pas certain que si les villages lacustres avaient existé sur le lac du Bourget au temps où les Romains occupaient la Savoie (1), les écrivains des *Maîtres du monde* n'auraient pas passé cette particularité sous silence ?

×

A quelle race appartenaient les peuplades qui ont habité sur nos lacs?

A en juger par une conformité de mœurs aquatiques, les habitants des villages lacustres sembleraient avoir quelques liens de parenté avec les Pœoniens du lac Prasias dont parle Hérodote (2).

Peut-être étaient-ils les grands-oncles, à la mode bretonne, des Vénètes qui, au temps de Jules-César, occupaient le pays de Vannes et

---

(1) Les Romains ont occupé la Savoie depuis l'an 121 avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an 412 après Jésus-Christ; c'est-à-dire depuis la défaite des Allobroges par Fabius Maximus, au confluent de l'Isère et du Rhône, jusqu'au premier royaume de Bourgogne (533 ans de durée).

(2) Replat, *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, p. 48.

faisaient partie de la Confédération Armoricaine ou Kimro-Gaëlique (1).

Il est plus probable que les lacustres appartenaient à la branche aînée de la grande famille des Gaëls (2) qui, la première, avait quitté les plaines de l'Asie pour venir se fixer entre les Alpes et l'Océan. Le portrait qui suit, donné par Henri Martin (3), rend cette hypothèse assez vraisemblable :

« Les Gaëls primitifs, tatoués, ou le corps teint d'une couleur bleue extraite du pastel, armés de haches et de couteaux de pierre, de flèches à pointes de silex, d'épieux durcis au feu, de longs et étroits boucliers de bois, devaient offrir une certaine ressemblance avec les sauvages belliqueux de l'Amérique du Nord ou de la Nouvelle-Zélande.

« Cependant, aussi loin que les souvenirs les plus anciens nous permettent de les entrevoir dans le crépuscule des âges, ils sont en avance d'au moins un degré sur les sauvages ; ils sont pasteurs et en même temps chasseurs ; ils l'étaient déjà, sans aucun doute, au départ de l'Asie ; ils ont même déjà un peu d'agriculture. »

×

La pêche aux lacustres se fait au moyen de dragues.

En 1863, les membres du Congrès scientifique de Chambéry firent des essais avec le scaphandre ; mais ces essais ne furent pas heureux.

Les objets pêchés ont été réunis à Chambéry, au musée départemental des antiquités lacustres, celtiques, romaines et du moyen-âge.

Une exposition entière en a été faite au concours régional tenu à Chambéry en 1870 (4). C'était un beau coup d'œil, un intéressant spectacle pour le savant, l'archéologue et l'amateur; c'était toute l'histoire d'un peuple ignoré qui a vécu sur notre sol.

---

(1) Replat, *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, p. 48.

(2) Gaël, d'où est venu Gaule, veut dire forêt (de Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, t. I[er]).

(3) *Histoire de France*, t. I[er].

(4) M. Antony Dessaix, sous-archiviste à Chambéry, a publié à cette occasion une charmante petite brochure humoristique en vers, dans laquelle il a décoché de nombreux traits d'esprit contre les topins de MM. Rabut et Perrin.

×

Champollion, en déchiffrant les hiéroglyphes égyptiens, Botta, Lovard, Pleuc, Loftus, Hinc, Oppert et Maury, en devinant les cunéiformes, ont jeté une lumière nouvelle sur les arcanes des temps anciens et se sont acquis une gloire impérissable.

Les lacustriens n'ont-ils pas également bien mérité de la science? Comme ces fameux voyageurs orientalistes, n'ont-ils pas ajouté de magnifiques pages aux annales de l'humanité ?

Honneur à tous ces chercheurs infatigables, à tous ces intrépides pionniers de l'histoire !

Pourquoi tant d'efforts pour déchirer le voile du passé, pour exhumer le monde ancien du tombeau de l'oubli? — L'homme ne peut pas toujours vivre dans le présent : il lui faut par intervalles les horizons du passé et les perspectives de l'avenir; or, c'est dans le passé que l'on puise les leçons du présent, les prévisions et les espérances de l'avenir.

III *bis*

PROMENADE

AUTOUR DU

LAC DU BOURGET

Le goût des voyages remonte au berceau de la société : la marche a toujours eu quelque chose qui ravive les idées et enrichit l'imagination.

L'idée de Bougainville, au sujet de son *Voyage autour du monde*, et l'idée de de Maistre au sujet de son *Voyage autour de ma chambre*, ont passé dans nos mœurs : nous aimons les voyages circulaires. Les chemins de fer n'ont-ils pas dernièrement inauguré ces voyages sur une grande échelle dans les principales régions de l'Europe ?

Aussi, la narration descriptive et historique d'une promenade autour du lac du Bourget, m'a-t-elle semblé un complément nécessaire à cet ouvrage. Puis peut-on parler d'un tableau et se taire sur l'encadrement, alors que tout est beau, riche et fécond en souvenirs et en impressions ?

Lecteurs, je me fais votre cicérone pour ce voyage circulaire.

Prenons une de ces nacelles légères amarrées au Grand-Port et faisons voile du côté sud, sous la belle et verdoyante colline de Tresserve.

LE GRAND-PORT

Le Grand-Port ou Port-de-Puer est situé à l'extrémité ouest de la grande et belle route ombreuse, appelée à Aix route du lac.

Selon toutes les probabilités, le Grand-Port n'a pas toujours existé à Puer. A l'époque lacustre et même beaucoup plus tard, il a dû être placé dans la baie de Mémart, dont je vous parlerai à notre retour. C'est naturellement aux baies de Mémart et de Grésine, que débar-

quèrent les populations primitives émigrantes, qui remontèrent le Rhône pour venir peupler la vallée d'Aix et les alentours.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que ce port est établi à Puer dès un temps immémorial.

Lorsqu'éclata la révolution de 1792, le gouvernement sarde y faisait jeter une digue avancée, de 50 mètres de long (1).

En 1793, le gouvernement français y bâtit un vaste magasin, dans lequel on entreposait des bois pour la marine et pour la confection des armes à feu, des sels, des verreries de Thorens, d'Alex et d'Annecy, et les diverses marchandises que la Suisse expédiait dans le midi de la France (2).

Les travaux qui ont donné à Puer l'aspect d'un vrai port datent du premier empire. Ils ont été faits en exécution de la loi du 21 mars 1806 ; ils n'ont été achevés que vers 1810 (3).

Les derniers ouvrages sont de 1850.

Le gros bâtiment que vous apercevez à côté de l'hôtel du Port est une verrerie fondée en 1835 par M. Laffin, d'Annecy, et M. Perravex, de Saint-Julien, les deux fondateurs de la verrerie d'Alex.

La verrerie de Puer n'a produit que du verre noir pour bouteilles. Elle n'a fonctionné que pendant quatre années (1837-1841).

Le métier de verrier est aujourd'hui complètement abandonné en Savoie. Autrefois c'était un métier noble : l'homme qui travaillait en verrerie s'appelait gentilhomme verrier.

Avant 1856 (4), c'est-à-dire avant l'établissement du chemin de fer de Lyon à Aix (5), il régnait au Port-de-Puer une animation commerciale relativement considérable. Aujourd'hui ce port est complètement désert, sauf pendant la belle saison.

Quoi! me direz-vous, vous attribuez cela au chemin de fer ? — Je ne me dissimule pas que la vapeur est le grand ressort social et

---

(1 et 2) Verneilh, *Statistique du département du Mont-Blanc*, p. 550 et 551.

(3) Archives départementales. — Archives municipales d'Aix, délibération du 15 mai 1809.

(4) Voir les dates que je donne plus loin, sous le titre : *Brison-St-Innocent*.

(5) Ce chemin de fer a été créé par la compagnie Victor-Emmanuel, qui l'a cédé, en 1868, à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

qu'elle touche par mille points à la vie intellectuelle et matérielle des nations; que grâce à la vapeur on peut maintenant faire le tour du monde en 75 ou 80 jours; mais il n'en reste pas moins vrai que les chemins de fer, en général, ont porté le coup de mort à une foule d'industries; qu'ils ont anéanti une multitude de petits métiers, une multitude de gagne-pain.

A 15 ou 20 minutes du Port-de-Puer, nous trouvons l'embouchure du Tillet, où existe

LE PETIT-PORT.

Le Petit-Port ou Port-de-Cornin a été créé en 1838 par la Compagnie Savoyarde dont j'ai déjà parlé (1).

En 1870 (2), sur l'initiative de M. Lemaire, ex-agent-voyer, il a été fait à ce port des ouvrages, que l'on va compléter pour permettre aux bateaux d'aborder avec facilité, en tout temps.

Le principal de ces ouvrages est un ponceau jeté sur le Tillet, démoli par l'inondation du 18 janvier 1875.

En quelques minutes, nous arrivons vers un grand rocher vertical, appelé « *le Saut-de-la-Pucelle* », parce que, dit la tradition, une fille vertueuse s'y précipita pour échapper à un lâche séducteur.

A proximité et en face de ce rocher, on a découvert une station lacustre.

Nous longeons le territoire de

TRESSERVE.

Tresserve est une commune des mieux situées. Son sol est des plus riches, ses sites des plus enchanteurs, ses points de vue des plus variés, des plus séduisants.

---

(1) Voir *supra*, p. 118.

(2) Archives municipales d'Aix, délibération du 26 février 1870.

Il y a un grand bois de châtaigniers, où de Lamartine allait souvent rêver avec Julie, et que l'on a appelé Bois-de-Lamartine (1). Cette belle nature est pleine du souvenir du plus sentimental des poètes. Chacun de ces sites a été témoin d'un soupir, d'un enthousiasme ou d'une improvisation; chacun de ces sites conserve un secret, le secret du bonheur de deux poétiques existences.

Il est parlé de Tresserve dans un document inédit, assez ancien et d'une haute valeur pour l'histoire d'Aix ; c'est un contrat d'échange, du 22 mars 1359, fait entre Amédée VI, comte de Savoie, et Aimard de Seyssel, seigneur d'Aix (2).

Parmi les biens donnés en contre-échange par Aimard de Seyssel à Amédée VI, figurent :

1° L'omnimode juridiction sur quatre feux des hommes du prieuré de Saint-Martin, rière Tresserve ;

2° Et la Champerie de Tresserve.

Toute la commune est bâtie sur cette belle colline qui, selon l'expression de Lamartine, nous apparaît du lac comme une longue dune de verdure. Elle est décorée de belles villas, parmi lesquelles on remarque :

LA MAISON DU DIABLE. — C'est cette construction noire que l'on aperçoit au-dessus du *Saut-de-la-Pucelle*.

La cause probable ou possible de ce nom étrange a donné lieu à près de vingt versions différentes. La plus vraisemblable, selon moi, est celle-ci :

Cette maison n'a rien et n'a jamais rien eu de diabolique. Elle fut bâtie en 1790 par un réfugié, avec une célérité telle que les gens du pays l'appelèrent l'Homme-au-Diable et donnèrent à sa construction le nom de Maison-du-Diable.

---

(1) C'est en 1811 que de Lamartine vint à Aix-les-Bains. Lorsqu'il arriva, la saison des bains était passée, le mois d'octobre donnait déjà aux vallées leurs premiers brouillards, et à l'air ses premiers frissons. Mais ce que voulait le poète c'était moins le bain que la diversion, la secousse morale, le déplacement; il était malade d'âme, mais non de corps. (*Confidences*, t. Ier, p. 414 et 415).

(2) Archives de la Maison de Seyssel.

LE CHATEAU DE BON-PORT. — *Bon-Port* ou *Bomport* portait le nom de *Grande-Vigne*, avant 1615.

Sous le régime féodal, il formait une seigneurie qui avait « *mère, mixte empire, omnimode juridiction* », avec le droit d'ériger des fourches patibulaires.

Cette seigneurie appartint successivement à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, — à Renée de Savoie, — à Palliard d'Urfé, — à Charles Veillet, — à Berliet, archevêque de Tarentaise, — à la famille Bonier, — à Jean Ronjon, procureur au Sénat, — et à la famille Capré de Megève (1).

Le château a été bâti vers 1582, peu de temps après l'acquisition que Renée de Savoie fit de la seigneurie, par voie d'échange, de Charles-Emmanuel, duc de Savoie (2).

Depuis la révolution de 1792, Bon-Port a appartenu à Berthier Crempigny, à Joachim Mayan (1806-1809), — à François Magnin (1809-1847), — à la comtesse Hélène de Tolna, épouse en premières noces de Son Altesse le comte Alexandre de Wurtemberg, et épouse en secondes noces du baron Francisque Chollet du Bourget.

Dès le 25 juin 1870, il appartient à Milord Joseph-Charlton Parr, de Warrington (Angleterre).

Près du château de Bon-Port, dans le lac même, jaillit une source pétrifiante ou incrustante (3).

Quel phénomène que ces eaux qui recouvrent, en quelques instants, d'une enveloppe pierreuse, les objets sur lesquels elles passent ! Avez-vous vu Saint-Alyre près de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ? — Ah ! je m'en souviens. A chaque pas, on y trouve des merveilles créées par le travail de ces eaux prodigieuses : ici ce sont des fruits, des animaux soumis à la pétrification ; là des murailles, des voûtes et des ponts en stalactites. Dans cet heureux coin de terre, l'eau est artiste, chaque production est un chef-d'œuvre, et chaque chef-d'œuvre est une merveille qui défie le génie de l'homme.

Il est étonnant qu'on n'ait pas encore fait des travaux pour capter

---

(1 et 2) Archives départementales, *Sommaires des fiefs*.

(3) Collet, *Causeries historiques*, p. 23, s.

et utiliser les eaux pétrifiantes de Bon-Port. Il y a là, ce me semble, toute la fortune d'un homme habile et une merveille de plus à faire connaître à quelques pas des célèbres thermes d'Aix-les-Bains, dans un site riant, au milieu des décors de l'art et des décors de la nature.

Il y a quelques années, Bon-Port n'était accessible qu'en bateau. Aujourd'hui, on y arrive par deux belles routes : l'une, l'ancienne voie ferrée (1), longe le lac, et l'autre se déploie en nombreux lacets sur la colline de Tresserve.

On a découvert à Bon-Port les pilotis d'une station lacustre.

Au-delà de Bon-Port, c'est

LE VIVIERS.

Le Viviers était appelé anciennement *Vivaria Romanorum*.

Cabias (2) a dit y avoir vu de fort belles antiquités.

Ce petit groupe de maisons sur la rive du lac, où existait en 1870-1872 un établissement de bains froids, se nomme *Terre-nue* (anciennement *Terre-noe*).

Je possède un document assez curieux, relatif à la restauration, en 1568, du pont dit *Terre-noe* (3). Il est probable que ce pont était jeté sur le cours d'eau appelé à Voglan *Belle-aigue* (Belle-eau) et au Viviers *Terre-nue*.

Un peu plus loin, dans des touffes malsaines de noyers, se présente

---

(1) En 1869, cette voie fut cédée gratis par l'Etat au département. Elle a été convertie en un chemin de grande communication raccordé à la route du Bourget à Chambéry.

Ce magnifique chemin est complètement livré à la circulation dès le 14 août 1873.

(2) *Merveilles des bains d'Aix en Savoie*, p. 17.

(3) Voir le document n° 11.

VOGLAN.

Voglan, anciennement *Voglens,* a été habité par les Romains.

Un prieuré dont il ne reste plus de trace y fut fondé en 1042.

Son château féodal, possédé autrefois par la famille de Seyssel (1), a été récemment restauré en style de maison bourgeoise moderne, par M. du Bourget.

Des pans du mur d'enceinte existent encore.

Nous touchons à l'extrémité sud du lac, où l'on construit une belle route à laquelle M. Aymonier, notaire au Châtelard, a attaché son nom par son rapport au Conseil général le 18 avril 1874.

Dans ce rapport, M. Aymonier a dit que la route en question est assise sur une ancienne voie romaine.

Cette opinion, patronnée par quelques archéologues, me semble susceptible de critique pour deux raisons : la première est que les Romains établissaient toujours leurs voies sur les hauteurs, jamais dans les marais ; la seconde est basée sur ce fait que, d'après le mouvement de retrait du lac dont j'ai parlé plus haut, il paraît certain qu'à l'époque de l'occupation des Romains, le terrain que l'on dit être l'emplacement d'une voie romaine était recouvert par les eaux du lac.

Mais ne nous égarons pas dans la discussion.

Virons de bord et descendons sur le Bourget, en longeant cette belle vallée, verte comme l'Ecosse, fertile et chaude comme la Lombardie, dans laquelle est bâtie la ville de

CHAMBÉRY.

L'origine et l'étymologie de Chambéry ont beaucoup occupé les historiens.

---

(1) Archives départementales, *Indice Savoya.*

Les uns ont naïvement prétendu que l'arche de Noé s'arrêta sur la dent du Nivollet, que près de là Cham bâtit une ville à laquelle il donna son nom : Cham dont on a fait Chambéry.

D'autres ont attribué la fondation de cette ville au paladin *Bérius*, lors de son expédition que j'ai déjà racontée (1).

D'autres encore ont fait remonter la fondation de Chambéry à *Caturigus*, roi des Allobroges (971 avant Jésus-Christ).

D'autres enfin ont prétendu que Chambéry est formé du mot patois chambéro (écrevisse), parce que cette ville est bâtie sur un terrain marécageux où l'on voyait encore au XVII[e] siècle des quantités considérables de ces crustacés.

Suivant un manuscrit que M. de Fortis dit avoir vu à la bibliothèque de Lyon, Chambéry devrait son origine à l'abbaye d'Ainay, qui y envoya des religieux fonder un couvent vers 1029.

Quoi qu'il en soit de ces diverses hypothèses, l'origine et l'étymologie de Chambéry restent voilées d'obscurité.

Tout ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que Chambéry actuel n'existait pas au temps de l'occupation romaine ; qu'il n'y avait alors que *Lemencum* ou *Lemnicum* (Lémenc actuel).

On ne sait également rien de positif sur Chambéry-le-Vieux (Saint-Ombre), que l'on présume avoir été un faubourg ou un hameau de la ville de Chambéry.

Les documents historiques ne font mention de Chambéry qu'à dater du XI[e] siècle. On cite une charte de 1057 qui parle d'un lieu nommé *Camberiacum vetus*, et un document de 1080 où il est question de froment vendu à la mesure de Chambéry.

En 1232, Berlion, dernier seigneur de Chambéry, vendit cette ville à Thomas I[er], comte de Savoie, qui y accorda des franchises peu de temps après.

En 1295, Amédée V acheta le château de François de la Rochette et de Béatrix, son épouse, fonda la Sainte-Chapelle qui fut reconstruite en 1418 par Amédée VIII, et plus tard érigée en collégiale insigne. Le Saint-Suaire y fut déposé en 1502, d'où il fut retiré en 1578 pour être transporté à Turin, où on le voit encore aujourd'hui dans l'église métropolitaine.

---

(1) Voir *supra*, p. 70.

En 1295, Chambéry devint et resta la capitale des Etats de la Maison de Savoie et la résidence de nos princes, jusqu'en 1560, époque de la translation du siége de leur gouvernement à Turin.

Chambéry est la patrie de plusieurs grands hommes dont la Savoie est justement fière. C'est aussi, selon J.-J. Rousseau, la patrie des belles femmes.

La ville de Chambéry est arrosée par deux petites rivières : la Leysse et l'Albane. En temps ordinaire, ces petites rivières sont très calmes ; mais en temps de fortes pluies et de fonte des neiges, elles deviennent des fleuves. Ces fleuves improvisés brisent ou franchissent leurs digues, et bientôt Chambéry est converti en un lac où l'on se promène en bateau.

Chambéry a été inondé en 1348, 1550, 1551, 1801, 1808, 1810, 1812, 1872 ; le 19 novembre 1874 et le 18 janvier 1875.

Il y a cinq siècles que Chambéry est ravagé par les inondations, et l'on n'a pas encore pu trouver un moyen sérieux de se garantir contre ce fléau ? — Ah ! Chateaubriand avait bien raison de dire :

« *L'homme imagine avec peine et reproduit avec lenteur le germe* « *de son imagination !* »

LE CANAL

Le canal que vous voyez près de l'embouchure de la Leysse, est l'œuvre de la Compagnie Savoyarde, dont j'ai déjà parlé (1).

Il fut creusé en 1838-1839 pour faire arriver les bateaux à vapeur jusqu'à la gare du chemin de fer (à traction de chevaux) qui reliait le Bourget à Chambéry.

Ce chemin de fer a été inauguré par le roi Charles-Albert, le 5 octobre 1839 (2). Il faisait la correspondance des bateaux à vapeur :

(1) Voir *supra*, p. 118.
(2) *Journal de la Savoie.*

le *Lavaret*, l'*Allobroge* et la *Ville-de-Turin*, en transportant à Chambéry les marchandises que ces trois bateaux apportaient de Lyon.

C'est par cette voie que les membres de la Société géologique de France se rendirent de Chambéry au Bourget, le 17 août 1844, pour l'exploration du Mont-du-Chat. Peu à près cette date, le chemin de fer fut abandonné pour cause d'insuffisance des recettes.

Il est malheureux pour le bourg du Bourget, où nous allons faire une halte, que cette entreprise ait avorté si précipitamment. Pourquoi a-t-on oublié que, dans les entreprises humaines, la persévérance est la base de tout succès?

La première idée d'un canal navigable se dirigeant du Bourget vers Chambéry, n'est pas de la Compagnie Savoyarde. Elle est sortie de l'ingénieuse et poétique imagination d'une femme : Yolande de France, régente de Savoie. Voici ce que j'ai découvert dans mes recherches historiques ; lisez et tâchez de comprendre :

« Il est deu par mon tres redoubté seig[r] à François Berthollot de
« Chambéry pour la dispense de Janin Beneras, de Maistre Pitta Pierre
« de Cony de ung leur serviteur et de 3 chevaulx faite en son hos-
« tellerie, depuis le dimanche 15 jour de Juillet 1470, jusqu'au 27 du
« dit mois ; les queuls ma très redoubtée Dame la duchesse Yolant a
« envoyé querre audit lieu de Cony pour Nivelle depuis cette ville
« jusques au Bourget, pour cause que *madite Dame y veult faire ung*
« *canal d'aigue pour povoir pourter naville ou bâteau.* » (1)

A-t-on raison de dire, — avec Salomon : « *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil,* — et avec Horace : *Il n'y a de nouveau que ce qui est oublié ?* »

Nous voici au port du Bourget construit en 1869, aux frais du gouvernement.

---

(1) Archives de Turin, compte du trésorier général Jean Loctier, du 1[er] mars 1470 au 1[er] mars 1471.

Dans le compte du trésorier général Alexandre Richardon, du 1[er] octobre 1479 au 1[er] octobre 1480, se trouve l'expertise du canal en question. Il y a dans les détails de cette expertise des renseignements très curieux.

LE BOURGET-DU-LAC

Le Bourget (de Borghetto, petit bourg) se nommait anciennement *Maltacena*. Ce n'est que depuis 1097, qu'il a été appelé *Burgetum*, plus tard *Borget*, ensuite *Bourget*, puis *Bourg-la-Montagne* sous la république qui suivit la révolution de 1792, et enfin Bourget-du-Lac depuis 1860.

Au temps des Allobroges, sous l'occupation romaine et même beaucoup plus tard, le bourg du Bourget (alors *Maltacena*) était situé sur la voie romaine, au village appelé aujourd'hui *Mattacine*, lieu dit à Saint-Jean. Ce n'est qu'au XIe ou XIIe siècle que le bourg paraît s'être bâti où nous le voyons maintenant. Ces faits résultent par induction des chartes relatives à la fondation du prieuré et du château, des anciens procès-verbaux des visites pastorales et des ruines qu'on a découvertes à Saint-Jean ; ils résultent en outre de considérations géologiques d'après lesquelles le sol où est actuellement notre bourgade était anciennement occupé par les eaux du lac, et que ce sol est un terrain de rapports, d'alluvions et d'atterrissements.

Si l'on en croit la tradition et les étymologistes, qui font dériver *Maltacena* de matter, tuer, assommer, le Bourget-du-Lac était anciennement un coupe-gorge, un repaire d'assassins (1) ; et, suivant les anciens procès-verbaux des visites pastorales, les Mattacinaux avaient aussi le renom d'être sorciers.

Le bourg du Bourget, auquel plusieurs chartes donnent la qualification de ville, figure au tableau des plus anciennes localités de la Savoie. Il fut une résidence romaine, une résidence princière sous le régime féodal, et un chef-lieu de canton sous la République intronisée par 1792.

Il obtint des franchises au XIIIe ou XIVe siècle, selon la charte sans date publiée par M. Auguste Dufour (2).

---

(1) Voir *supra*, p. 86.

(2) *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. IV.

Enfin, il fut érigé en baronnie en faveur de la maison Berliet de Chiloup.

Je borne là mes considérations générales, pour vous parler du vieux château, du prieuré, de l'église et du château de la Serraz.

LE VIEUX CHATEAU. — Ce sont ces masures que l'on voit sur la rive gauche de la Leysse, à quelques hectomètres du lac.

La prairie qui l'entoure n'était anciennement qu'un profond marais que les serfs battaient la nuit avec de longues perches, pour imposer silence aux grenouilles dont le coassement troublait le repos des châtelaines.

Il fut bâti en 1248 par le comte Thomas II. Son fils Amédée V dit le Grand, qui y naquit le 4 septembre 1249, le fit peindre à la fresque par Georges d'Acquila, élève du célèbre Giotto.

Les princes de la Maison de Savoie firent de ce château leur résidence favorite. Un grand nombre d'actes, cités par Cibrario, établissent qu'ils y avaient encore leur résidence et leur chambre du Trésor vers l'an 1329, c'est-à-dire 40 ans après que la ville de Chambéry fut devenue la capitale de leurs Etats. Suivant les chroniques, il ne fut complètement abandonné par nos princes que vers l'an 1470.

Les démolitions de 1842 n'ont laissé que des ruines, sur lesquelles le penseur aime à méditer.

Ces ruines où tant de seigneurs formèrent des projets de conquêtes ! où tant de jeunes et belles châtelaines se bercèrent dans des rêves d'amours et de plaisirs ! ces ruines, dis-je, sont tout ce qui reste de ce brillant passé ! Ainsi finissent les choses de ce monde : des ruines d'abord, puis de la poussière !...

La conservation des quelques ruines pittoresques, qui ont échappé à la pioche des vandales de 1842, est due à la famille de Buttet d'Entremont, qui en est encore propriétaire aujourd'hui.

LE PRIEURÉ. — Il se composait de tous les bâtiments qui embrassent l'église, les maisons Péclet, Fontanel et Lançon dit Peguet. Mais ces bâtiments ne sont qu'une réédification : les anciens procès-verbaux des visites pastorales (1) nous apprennent que l'emplacement primitif était sur l'éminence de Saint-Jean, à un

---

(1) Archives de l'évêché de Grenoble.

kilomètre environ au-dessus du bourg actuel. Ils nous apprennent en outre que l'église et le prieuré ont été rebâtis, au lieu où ils existent actuellement, vers 1455-1475, par les prieurs de Luyrieux.

Ce couvent fut fondé entre 1025 et 1049, par saint Odilon, abbé de Cluny, au moyen des dons d'Amédée-la-Queue, fils d'Humbert Ier, qui, selon le langage et l'esprit du temps, se fabriqua ainsi « *une échelle pour mônter au ciel !* »

Il appartint d'abord aux Bénédictins de la congrégation de Cluny, ensuite au collége des Jésuites de Chambéry (1582), puis aux Franciscains ou Frères-Mineurs-Conventuels ou Cordeliers-Conventuels de cette même ville (1773), jusqu'en 1793, époque où il fut confisqué et vendu au profit de la Nation.

La maison de M. Péclet est pleine de beaux fragments d'architecture gothique, ornés du blason des de Luyrieux. Tout porte le cachet du goût artistique le plus pur.

L'ÉGLISE. — L'église paroissiale du Bourget est l'ancienne église prieurale.

Des connaisseurs la regardent comme le plus beau monument d'architecture romano-gothique qu'il y ait en Savoie.

Elle a été bâtie par le prieur Odon de Luyrieux vers 1455-1475.

En entrant, l'œil est frappé par un grand nombre de signes héraldiques, que l'on voit aux clefs des voûtes, aux consoles, aux chapiteaux, aux culs-de-lampe et aux vitraux. Ce sont les armes de la famille de Luyrieux : d'or au chevron d'azur, avec deux anges au naturel pour support.

Les armes des de Luyrieux se voient aussi aux vitraux du chœur, où la divise « *Belle sans blâme* » a été remplacée par celle-ci : « *Laus Deo Patri.* »

Sur ces verrières, apportées du vieux château du Bourget, on voit également les armes de Savoie avec la devise FERT.

Vous savez que cette devise énigmatique a été l'objet de plusieurs dissertations divergentes.

On s'est longtemps contenté de cette interprétation : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit;* interprétation qui rappelle le siége qu'Amédée V dit le Grand soutint en 1315 contre les Turcs, pour la défense de Rhodes.

Puis, on s'est attaché à cette autre interprétation : *Fides Eterno*

Regno Tolit (la foi élève au royaume éternel), légende de la bannière de saint Maurice.

Aujourd'hui, on s'accorde à reconnaître que ce mot signifie tout simplement : « *Il porte* », et qu'il explique la pensée chevaleresque qui présida à la création de l'ordre du collier par Amédée VI (1362) remplacé par l'ordre de l'Annonciade (1518).

L'église paroissiale et prieurale du Bourget possédait un jubé, sorte de tribune ou galerie élevée entre le chœur et la nef, où l'on montait les jours de fêtes solennelles pour chanter l'Epitre et l'Evangile.

Par exception, le jubé du Bourget n'avait pas de tribune ; il paraît qu'il avait été construit uniquement pour diviser l'église en deux parties : l'une (le chœur) pour les moines, et l'autre (la nef) pour le public.

C'était un beau monument, orné de statues d'une bonne sculpture : on admire encore autour du chœur des groupes mutilés, répresentant les scènes de la vie de Jésus-Christ.

Sa démolition, qui a eu lieu en 1837, est un acte de vandalisme que les archéologues reprocheront éternellement au curé Dupont.

Au-dessous du chœur, il existe une crypte qui a déjà occupé plusieurs savants.

Son Eminence le cardinal Billiet a émis l'opinion que cette crypte a été un temple d'idoles (1).

En septembre 1871, j'ai fait dans cette crypte des fouilles pour élucider la question soulevée par Son Eminence. Malheureusement je n'ai rien pu découvrir de nature à fournir le moindre renseignement en faveur de l'opinion émise. Au contraire, je suis resté convaincu que les murailles de cette crypte, quoique beaucoup plus anciennes que l'église, n'ont rien de romain. J'ai appris que la pierre dite pierre des sacrifices païens est tout simplement un autel chrétien primitif (2), et que l'inscription à Mercure que l'on voit dans un des murs a été apportée du Mont-du-Chat (3).

---

(1) Procès-verbal de la visite pastorale du 14 mars 1844.

(2) Voir *supra*, p. 83.

(3) Voir *supra*, p. 80.

D'un autre côté, j'ai pensé qu'au temps où les ténèbres du paganisme enveloppaient nos contrées, l'emplacement où la crypte se trouve bâtie était couvert par les eaux du lac.

Il paraît donc incontestable que cette crypte n'est pas autre chose qu'une chapelle du moyen-âge, dédiée, suivant Guichenon, à Notre-Dame-de-la-Basse.

Le sol du Bourget ayant été considérablement exhaussé par des atterrissements, je me suis demandé si cette chapelle a été souterraine dès le principe. Les fouilles que j'ai faites pour étudier la face extérieure des murs m'ont persuadé que cette chapelle a toujours été souterraine.

Vous savez que les cryptes remontent au berceau du christianisme. Lorsque grondait l'orage des persécutions, les premiers chrétiens se retiraient dans des lieux cachés, dans des souterrains appelés cryptes ou catacombes, pour célébrer leurs mystères, honorer leurs martyrs et ensevelir leurs morts. L'orage passé, les chrétiens élevèrent des églises de toutes parts ; et partout où il y avait des lieux souterrains dans lesquels reposaient des martyrs, les églises furent bâties au-dessus. Ailleurs, on ménagea, dans chaque église, une chapelle souterraine. Cet usage symbolique se conserva longtemps, et telle est l'origine de notre crypte.

Cependant, il faut reconnaître que plusieurs cryptes, semblables à la nôtre, sont d'anciens temples païens, sur lesquels on a bâti des églises catholiques pour marquer, suivant un ancien usage, le triomphe de la *Croix* sur le paganisme.

LE CHATEAU DE LA SERRAZ. — Ce château est à trente minutes au-dessus du bourg du Bourget, dans une position des plus pittoresques.

Il fut anciennement possédé par les de Seyssel, qui le vendirent le 9 novembre 1755 à Jean-Baptiste Salteur, marquis de Samoëns (Haute-Savoie), pour le prix de *cent mille livres* (1). Il est encore aujourd'hui la propriété de la famille Salteur.

Du haut de la terrasse, on jouit d'une vue magnifique sur toute la vallée du Bourget.

En traversant l'avenue, on rencontre, à environ deux cents pas du

---

(1) Voir le document n° III.

château, la chapelle domestique (à caveau sépulcral) des seigneurs de la Serraz. Cette chapelle fut fondée au xve siècle par les de Seyssel, sous le vocable de saint Christophe (1). Aujourd'hui, elle est placée sous le vocable du saint Rédempteur et de saint Claude.

A l'extrémité de l'avenue, on admire une belle cascade formée par les eaux de la papeterie de M. Girod.

Le bourg du Bourget est beaucoup fréquenté par les étrangers qui, chaque année, viennent passer la belle saison à Aix-les-Bains. Il le sera bien plus encore lorsqu'on aura terminé la route Aymonier qui longe la face sud du lac, et lorsqu'on aura mis à exécution le projet de la route qui doit relier le Bourget à Hautecombe, en suivant la rive ouest du lac.

Dans tout voyage circulaire comme celui-ci, il est d'usage de dîner au Bourget, où plusieurs bons hôtels rivalisent de talents culinaires. L'un de ces hôtels (l'hôtel Ginet) a été dévoré par un incendie le 28 janvier 1875; mais il va renaître de ses cendres plus beau et plus confortable que jamais.

Après avoir payé notre tribut à l'usage, nous poursuivons notre promenade le long de la rive ouest du lac, sous

LE VIGNOBLE DE CHARPIGNAT. — Les vignes qui dominent le lac, depuis le port du Bourget jusqu'à Bordeau, composent le vignoble de Charpignat.

On y récolte l'un des meilleurs vins de la Savoie, un vin généreux, chaud et stomachique. Six ou huit années de bouteille le rendent moelleux et développent un bouquet exquis.

La renommée de ce vin est ancienne; elle remonte au-delà du xvie siècle, selon Alphonse Delbenne, abbé de Hautecombe (2).

---

(1) Saint Christophe signifie en grec *Porte-Christ;* de là l'usage de le représenter portant le bon Dieu sur ses épaules.

Il était aussi d'usage de placer la statue de ce saint à l'entrée des églises, de manière à être aperçue de loin; parce que l'on croyait qu'on ne pouvait pas être surpris par la mort le jour où l'on avait vu la statue de saint Christophe.

Ces usages furent exactement respectés à la chapelle de la Serraz.

(2) *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ.*

Dans les divers plis et replis de ce vignoble pittoresquement accidenté, vous voyez partout des murgers, dont quelques-uns sont d'une dimension énorme.

Il existe en Savoie de nombreux murgers, semblables à ceux-ci. Plusieurs passent pour des tombeaux. Autrefois, tout voyageur devait y jeter une pierre ; c'était là un acte religieux remontant à une haute antiquité

L'origine des murgers de Charpignat est attribuée à un événement géologique. A une époque très ancienne, des masses de pierres calcaires se détachèrent des roches du Mont-du-Chat et couvrirent cette côte comme une immense avalanche. Peu à peu, l'industrie agricole réunit ces pierres en tas pour faire place à la vigne.

BORDEAU

Dans la première partie de cet ouvrage, j'ai étudié Bordeau sous tous ses points de vue; je vous prie de vous y reporter (1).

La baie que vous voyez au-dessous du village forme le port connu à Bordeau sous le nom de Portet. C'est un bassin naturel, utilisé pour une industrie particulière à Bordeau : la fabrication des cordes en écorce de tilleul. M. François Rabut, professeur d'histoire à Dijon, en a parlé (2), et il en a tiré, on ne sait comment, le mot « *Tillière* », qu'il a dit être le nom de l'un des hameaux de Bordeau. Mais notre savant historien a été mal renseigné : aucun des hameaux de Bordeau ne porte un nom semblable, et le mot Tillière y est tout à fait inconnu.

Immédiatement après le Portet, nous trouvons la baie de l'*Eula* (la marmite), puis le port de la Chevrière où abordent les bateaux à vapeur.

A deux ou trois minutes du port de la Chevrière, nous passons devant la grotte de l'Ours de Bordeau, dont voici la légende :

Autrefois, il y avait dans la montagne du Mont-du-Chat, surtout

---

(1) Voir *supra*, p. 11 à 64.

(2) *Mémoire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. Ier.

vers Hautecombe, des ours en grand nombre (1), assez inoffensifs quand ils n'étaient pas poursuivis,

Un certain jour, des personnes de Bordeau aperçoivent un de ces ours endormi au bord du lac, dans la grotte que vous voyez. Aussitôt, on apporte la nouvelle au village ; incontinent, les notables s'assemblent en conseil et chacun opine : les uns sont d'avis d'aller le tuer tout de suite ; les autres (les doctes) font observer que rien ne presse, car, suivant Regnard, l'ours reste couché trois ou quatre mois de l'année, et qu'alors, pour toute nourriture, il suce ses pattes. Enfin, après mûres délibérations, on mande deux commissionnaires à Aix acheter du sel pour saler l'ours qu'on se promet d'aller tuer le lendemain.

Mais le lendemain, lorsqu'on se présenta à la grotte, compère l'ours avait gagné le large. . . . . . .

Ces pittoresques roches murales, *craquées et disloquées*, comme au lendemain d'un grand événement géologique, appartiennent au

MONT-DU-CHAT.

La montagne du Mont-du-Chat a fait l'objet de toute la deuxième partie de cet ouvrage (2).

Au-dessus de ces gigantesques rochers à l'aspect sauvage, se déroule sur des plans mouvementés le territoire de la chapelle du Mont-du-Chat.

On y voit les puits des mines ferrifères dont j'ai déjà parlé (3) et des

---

(1) Dès un temps immémorial, l'ours a complètement disparu de la montagne du Mont-du-Chat.

Il n'en est pas de même de la montagne des Beauges, en face : on y en a tué un en 1872 et un autre en 1873.

Ces deux rares gibiers ont été mangés à Aix, où l'on a généralement partagé l'avis d'Alexandre Dumas sur la bonne qualité de la chair de l'ours.

(2) Voir *supra*, p. 65 à 108.

(3) Voir *supra*, p. 93.

ruines qui, selon la tradition, seraient celles d'un prieuré. Mais c'est là une erreur : il n'y a jamais eu de prieuré au Mont-du-Chat. La cause de cette erreur vient probablement de ce que le prieuré du Bourget y a possédé un fief.

Ce bâtiment que vous voyez blanchir sur la croupe de ces rochers, c'est la chapelle de Notre-Dame-de-l'Etoile.

Du belvédère ménagé sur la toiture, on jouit d'une belle vue, comparable à celle de l'Oberland bernois.

Le curé Perrier, qui a restauré cette chapelle et qui a fait à son sujet des vers dont on rit encore (1), prétendait que, près de là, il avait existé un temple druidique. Il montrait des fragments de pierre qu'il prenait pour des débris d'un menhir et d'un dolmen.

A quelques mètres au-dessus du port qu'il a baptisé du nom de Sébastopol, sur ces rochers qui se dressent sur nos têtes, il indiquait une grotte qu'il supposait avoir été habitée par une de ces prophétesses affiliées à l'ordre des druides, qui aimaient tant à vivre dans des antres solitaires battus par les vagues.

Au-delà du port de Sébastopol, sur ces roches rousses (appelées roches de la Grande-Câle) qui s'avancent en promontoire dans le lac, vous apercevez une sorte d'inscription et à côté une croix brisée. Voici l'explication de cette particularité :

En 1805, Xavier Durand et Jacques-Laurent de Miribel vinrent faire un chargement de bois à Bordeau.

Au moment de leur départ, il se leva un vent d'une violence telle que force leur fut de se mettre à l'abri derrière ces rochers, où ils restèrent huit jours.

---

(1) Voici deux spécimens des vers du curé Perrier :

« Mon ange gardien me touche de son aile,
« Me secoue et me dit : — Réveille-toi, Perrier !
« Prépare au bon touriste, au sage nautonnier,
« De faciles chemins, de plus, un port modèle. »

. . . .

« Qui pourrait nous tracer le ravissant tableau
« Du grand Saint-Innocent dont les pieds sont dans l'eau,
« La tête dans les cieux et les bras dans la vigne ?
« De faire le croquis je ne m'en sens pas digne. »

En partant, ils laissèrent cette inscription et cette croix, en mémoire de leur captivité derrière ces rochers protecteurs.

C'est ainsi que l'homme aime à marquer son passage dans les lieux qu'il parcourt. C'est la loi de la nature. Voyez ces vagues, elles aussi obéissent à cette loi. Chacun de leurs voyages sur la grève n'est-il pas marqué par les grains de sable qu'elles y déposent ?

Chacune des anfractuosités de cette montagne porte un nom particulier : ici, c'est le Cap-de-la-Charbonnière, le couloir du Sicle ; plus loin, le Trou-du-Van, la Pierre-du-Meunier, la Roche-du-Dron, la Baie-de-la-Vignette, etc.

Chacun de ces noms renferme un souvenir sur lequel la légende n'a pas manqué de répandre ses fleurs poétiques.

Tous ces noms singuliers, tous ces souvenirs mystérieux sont encadrés de ce magnifique paysage qui charme notre vue jusqu'à

HAUTECOMBE.

Cette plage, que tous les étrangers d'Aix-les-Bains visitent chaque année, dépend de la commune de Saint-Pierre-de-Curtille, canton de Ruffieux.

Elle se nommait anciennement *Charaya*.

Son nom actuel, *Hautecombe,* a été apporté par les moines de l'ordre des Cîteaux, venus de la combe de Cessens.

L'abbaye royale de Sainte-Marie de Hautecombe fut fondée vers 1135 (1) par Amédée III comte de Savoie, sur l'initiative de saint Bernard, abbé de Clairvaux, et de saint Guérin, abbé d'Aulps. Elle devint la nécropole, le Saint-Denis ou le Westminster des princes de la Maison de Savoie.

Ce couvent passa par des phases diverses de prospérité et de

---

(1) Guichenon et après lui plusieurs autres écrivains ont dit 1125 ; mais d'après l'avocat Blanchard, la fondation de l'abbaye de Hautecombe n'a eu lieu que vers 1135.

M. Blanchard a doté Hautecombe d'une histoire faite de main de maître.

décadence. Sous le régime féodal, Hautecombe formait une seigneurie qui avait « *omnimode juridiction, haute, moyenne et basse* » sur les hommes et les femmes, dans toute l'étendue de la paroisse de Saint-Pierre-de-Curtille. Les moines de Hautecombe possédaient aussi le plein domaine, la juridiction « *omnimode, mère, mixte, empire* » et le droit de glaive dans tout le territoire de Méry. Ils n'avaient pas le droit de faire ériger des fourches dans cette commune, mais ils pouvaient y faire pendre les criminels aux arbres éloignés des chemins publics (1).

Confisqué et vendu au profit de la Nation en 1796, il fut converti en une fabrique de faïence en 1800.

Vingt-quatre ans plus tard, Charles-Félix en fit l'acquisition, reconstruisit l'église et les mausolées, y rétablit les moines de Cîteaux (1826), aujourd'hui remplacés par les Cisterciens d'Avignon.

Je regrette que l'exiguïté de mon cadre m'oblige à passer si rapidement sur un sujet aussi riche. Je voudrais vous introduire dans la basilique, vous faire admirer en détail les peintures, les tombeaux, les bas-reliefs et les statues; je voudrais vous conduire auprès de chacun de ces preux bardés de fer, qui ont fait retentir le monde du bruit de leurs exploits; je voudrais vous conduire auprès de chacune de ces princesses qui, d'un regard, d'un sourire, enflammaient les cœurs des chevaliers et allumaient des combats ; — je voudrais... mais quoi ! tout est glacé par le souffle de la mort... ! et l'on se prend à répéter ces paroles de Massillon :

« *Sur le prix des choses du monde, interrogez les tombeaux !....* »

Laissons le philosophe méditer sur ces grandes pages du livre du passé et allons visiter

LA FONTAINE INTERMITTENTE. — La fontaine intermittente ou fontaine des merveilles est à 15 minutes au nord-ouest du monastère.

On l'appelle aussi fontaine des amants, parce que bien des personnes superstitieuses viennent s'asseoir sur les bords de son bassin, non-seulement pour le plaisir ou la curiosité de voir couler ses fraîches et limpides eaux, mais encore pour en tirer quelques présages. Bien des âmes rêveuses, aux jours mélancoliques de l'adolescence,

(1) Archives départementales, *Sommaire des fiefs*.

viennent consulter la nymphe de cette fontaine, comme la naïve et rieuse bergère consulte la marguerite des prés. Aussi prétend-on que les jeunes filles qui peuvent jouir des faveurs de cette nymphe capricieuse se marient dans le courant de l'année.

En 1810, l'impératrice Joséphine attendit ces faveurs pendant toute une journée, et ce fut en vain. On regarda cela comme un sinistre présage des malheurs qui devaient bientôt la frapper. Pour comble de fatalité, à son retour à Aix, Joséphine fut assaillie sur le lac du Bourget par une véritable tempête; mais elle en fut quitte pour la peur. (1)

Le jeu de cette fontaine qui tantôt coule à gros bouillons quatre ou cinq fois par heure, et qui tantôt reste plusieurs jours sans couler, — est un phénomène naturel qui a préoccupé les érudits pendant de longues années. Alphonse Delbenne (XVI[e] siècle), Cabias (1623), le père de Challes, les professeurs Pictet et le Fort (1790), de Saussure (1794), le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, sont venus tour à tour interroger notre nymphe.

La meilleure des explications laissées par ces savants est celle du cardinal Billiet, que je transcris littéralement :

« Qu'on suppose uu réservoir dans l'intérieur du sol, un filet d'eau qui y arrive du sein de la montagne, une cavité ou tube recourbé en forme de syphon, qui ait l'une de ses ouvertures en dedans et vers le fond du réservoir et l'autre en dehors à un niveau inférieur.

« Si le tube emploie autant de temps à vider le réservoir qu'il en faut au filet d'eau pour le remplir, il y a écoulement continu ; c'est une fontaine uniforme. Si le réservoir est presque aussitôt rempli que vidé, en sorte que l'écoulement éprouve des retours d'augmentation et de diminution sans cesser entièrement, on a une fontaine intercalaire. Si le syphon a un diamètre àssez large pour épuiser le réservoir en 15 minutes, tandis qu'il en faut 30 à la source pour le remplir, on aura une fontaine périodique ou intermittente dont l'écoulement sera de 15 minutes et la rémission de 30 minutes.

« Si le syphon peut épuiser le réservoir en 5 minutes, tandis qu'il

---

(1) Voir *supra*, p. 119

en faut 60 à la source pour le remplir, il y aura écoulement de 5 minutes et intermittence d'une heure.

« Si la source fournissait toujours la même quantité d'eau, la durée des intermittences serait invariable ; mais si, comme il arrive presque toujours, elle augmente chaque fois qu'il pleut et diminue dans les temps de sécheresse, les intermittences doivent varier en sens inverse dans les mêmes proportions.

« Ce phénomène pourrait être expliqué de plusieurs autres manières, mais l'explication qui précède est préférable, parce que le glou-glou qu'on entend à la fin de chaque écoulement paraît annoncer d'une manière certaine, la rentrée de l'air dans un syphon peu éloigné (1). »

La fontaine intermittente de Hautecombe jaillit dans un site délicieux, au-dessus du lac du Bourget, au bas d'un rocher tapissé de verdure, dans une vaste pelouse plantée de gros arbres.

C'était la promenade favorite de Marie-Christine pendant son séjour à Hautecombe.

On raconte que cette reine, désireuse de surprendre le secret de la Nymphe, avait résolu de faire ouvrir le rocher, mais qu'elle abandonna son téméraire projet sur les représentations du comte Collobiano.

Revenus au port de Hautecombe, pour continuer notre course nautique, nous passons devant un bâtiment près de l'abbaye, dans lequel on renfermait les bateaux du roi ; puis, en dix minutes, nous arrivons à

LA GROTTE DE RAPHAEL.

La grotte de Raphaël est une cavité de 17 mètres de long sur 14 de large.

Elle n'offre rien d'intéressant si ce n'est le souvenir de Lamartine qui s'y rattache ; mais il n'en faut pas davantage pour rendre ce lieu à jamais célèbre.

---

(1) *Mémoire de l'Académie de Savoie*, 1re série.

On y vient en pèlerinage, comme à un sanctuaire où le génie déploya ses ailes, où la lyre du poète rendit ces accents sublimes que l'on ne peut répéter sans verser des larmes d'attendrissement.

Je n'ai jamais mis les pieds sur cette plage sans être profondément ému : j'y revois de Lamartine avec Elvire, chantant ensemble :

« O temps, suspends ton vol ! et vous heures propices,
« Suspendez votre cours !
« Laissez-nous savourer les rapides délices
« Des plus beaux de nos jours ! » (1)

Une année plus tard, je l'y revois encore ; mais cette fois il est seul ! tout seul !... Il chante, mais sa lyre ne soupire plus que des accents de tristesse et de deuil ; écoutez :

« O lac ! l'année à peine a fini sa carrière,
« Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
« Regarde ! je viens seul m'asseoir sur cette pierre,
« Où tu la vis s'asseoir ! » (2)

Ces voûtes solitaires, témoins de tant de bonheur et de tant de douleur, semblent nous retenir sous leurs dômes fantastiques pour nous dire leur secret ; mais ne nous égarons pas dans le domaine du sentiment et continuons notre promenade.

Au nord de cette grotte, derrière ces rochers à pics qui plongent dans le lac se trouve la propriété de Saint-Gilles (commune de Saint-Pierre-de-Curtille), ancienne dépendance de la seigneurie de Hautecombe, appartenant aujourd'hui à madame Guichard née Rousseau, d'Aix-les-Bains, et à ses sœurs.

C'est une pittoresque et paisible solitude où la reine Marie-Christine, pendant son séjour à Hautecombe (3), aimait à diriger ses promenades. On y voit un gros noyer et de magnifiques châtaigniers, à l'ombre desquels notre gracieuse reine se faisait servir du lait de la ferme.

(1 et 2) *Méditations poétiques*, voir le poème intitulé *le Lac*.

(3) La reine Marie-Christine a habité Hautecombe à différentes époques, notamment lors des travaux qu'elle fit exécuter après la mort de Charles-Félix son époux (1831-1843).

Nous longeons des bois touffus où perce le châtaignier ; puis, en moins d'une demi-heure, nous arrivons à

CONJUX.

Conjux est une petite commune du canton de Ruffieux.

On y a découvert beaucoup de vestiges romains et une station lacustre ensevelie, en partie, sous des atterrissements.

C'est le point où l'on vire de bord, pour se diriger sur Châtillon.

La tranchée sinueuse que vous apercevez à gauche s'appelle

CANAL DE SAVIÈRES.

Le canal de Savières est le dégorgeoir par lequel les eaux du lac se déversent dans le Rhône sous Chanaz.

Rien en Europe, a-t-on dit, ne rappelle mieux que ce canal, les prairies tremblantes de l'Amérique septentrionale.

L'origine de ce canal est recouverte du voile du doute ou du mystère.

Selon la tradition de ceux qui attribuent nos principales découvertes à des pensées d'amour, ce serait un seigneur du Bugey qui l'aurait fait creuser pour se créer une communication facile avec son amante qui habitait le château de Châtillon.

Mais il est plus rationnel d'admettre que ce canal est l'œuvre de la nature ; qu'il a été creusé par l'écoulement des eaux du lac. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'il a été rectifié par la main de l'homme, depuis que les bateaux à vapeur en font la navigation, c'est-à-dire depuis 1838.

Le canal de Savières nous rappelle une époque dont j'ai déjà parlé (1), époque où le lac du Bourget s'étendait, — du côté sud,

(1) Voir *supra*, p. 123, s.

jusqu'au-dessus de Chambéry, — et du côté nord, sur tous les marais de la Chautagne. Et, du reste, l'étymologie du mot Chautagne (*calida stagna*, chauds étangs) ne nous révèle-t-elle pas elle-même l'occupation des eaux du lac du Bourget, eaux dans lesquelles sont mêlées les eaux chaudes des bains d'Aix ?

Cette vaste plaine qui se déroule à nos yeux sur la gauche, c'est

LA CHAUTAGNE.

Le territoire de la Chautagne s'étend depuis la rive gauche du Rhône jusqu'au Mont-Chambotte.

La partie supérieure de la plaine est couverte de vignes donnant de bons vins ; mais la partie inférieure n'est qu'un marais très giboyeux.

La Chautagne appartenait jadis à des seigneurs auxquels on donnait indifféremment la qualification de sires de Châtillon ou de sires de Châteaufort (1).

La principale résidence de ces seigneurs était

LE CHATEAU DE CHATILLON.

C'est le château que vous voyez sur ce mamelon, couvert de jardins échelonnés en terrasses.

Cet antique manoir est le berceau du pape Célestin IV.

Châtillon était une baronnie, appartenant autrefois à la famille de Seyssel d'Aix, qui le vendit, le 22 février 1756, à noble Joseph Rambert, de la ville de Chambéry, sénateur au Sénat de Savoie (2).

Châtillon appartient encore aujourd'hui à la famille Rambert.

C'est pour un Rambert de Châtillon que de Lamartine composa son

---

(1) Ménabréa, *Origines féodales*, p. 379.

(2) Archives du château de Châtillon.

poème intitulé *la Retraite* (1), puisque la famille Rambert n'a pas cessé de posséder ce château depuis 1756 jusqu'à nos jours.

En fouillant dans les archives de cette famille, au château de Châtillon, j'ai retrouvé le poème intitulé : « *Mon lac et mon château* », composé par un Rambert de Châtillon, et dont parle de Lamartine dans la note mise au bas de la poésie intitulée *la Retraite*.

Ce poème est quelque chose de fort curieux : l'auteur y déclare, avec beaucoup de raison « qu'il n'appartient à aucun genre de poète » (!) Il aurait pu ajouter, avec non moins de raison, que son poème n'appartient à aucun genre de poésie (!!)

Du haut de la terrasse supérieure, on contemple un paysage de toute magnificence. Le regard et la pensée se promènent avec ravissement sur la nappe azurée, à travers mille silhouettes diverses et mille effets de lumière.

Dans l'anse que vous voyez près du château, entre le monticule sur lequel il est bâti et le viaduc du chemin de fer, on a trouvé un emplacement lacustre, à une profondeur de 2 à 4 mètres.

La montagne que nous avons à notre gauche s'appelle

LA CHAMBOTTE.

C'est au sommet de cette montagne, au pied des ruines fantastiques de la tour de Cessens, que J.-J. Rousseau a écrit sa magnifique page sur le lever du soleil.

Dans les rochers de la Chambotte, à un endroit appelé Savigny (commune de la Biolle), il existe des grottes à ossements fossiles, qui ont été mentionnées dans plusieurs dissertations sur la fameuse question de l'antiquité de l'homme.

Je dis fameuse, car cette question est un des plus grands problèmes posés par la science moderne. Vous savez que des orientalistes ont

---

(1) *Méditations poétiques*, t. Ier, p. 183, s.

cru découvrir, par la lecture des cunéiformes, plusieurs erreurs dans la Bible. Quelques géologues se sont mis de la partie, dans leur sphère : des fossiles, surtout la mâchoire humaine trouvée à Moulin-Quignon près d'Abbeville (Somme), par M. Boucher de Perthes, les ont déterminés à reporter l'apparition de l'homme sur la terre bien au-delà des limites qu'on lui assignait d'après les livres bibliques.

Laissons là ces questions savantes, qui n'ont abouti qu'à compliquer l'incertitude des temps antéhistoriques, et poursuivons notre voyage circulaire.

Toute cette côte, — jusque et y compris ce grand bâtiment rectangulaire sans toit, que vous voyez sur la route de la Chautagne, près de la maison du cantonnier du chemin de fer, — appartient à la commune de Saint-Germain. Ce bâtiment dépend du hameau de

SALLIÈRES.

Sallières (ou Challières) était autrefois une seigneurie avec maison noble, appartenant à la famille de Seyssel. Cette seigneurie fut vendue pour payer les dettes d'Isabeau de la Roche-Chaudry, veuve de François de Seyssel (marquis d'Aix), dame d'honneur de la duchesse de Savoie; elle fut vendue le 28 juillet 1600 par Charles-Emmanuel de Seyssel, marquis d'Aix, à Louis de Sainte-Marthe, docteur en droit, écuyer, lieutenant-général de la sénéchaussée du Poitou, pour le prix de douze mille trois cent quarante écus soleil (1).

Le bâtiment en ruine dont j'ai déjà parlé est connu dans le pays sous les noms de *Grande-Maison* et de *Couvent-de-Sallières*.

La tradition raconte que ce fut un couvent de religieuses et qu'un moine de Hautecombe devint éperdument amoureux de l'une d'elles. Souvent, au clair de la lune, le moine traversait le lac à la nage pour venir rendre visite à sa bien-aimée. Lorsque la nuit était sombre, il se guidait par la lueur d'une lampe que la jeune fille plaçait à sa fenêtre. Un soir, ce fanal fut découvert et éteint par la supérieure du

---

(1) Archives de la Maison de Seyssel.

couvent. Le pauvre moine, privé de guide, devint le jouet des vagues, et son cadavre fut trouvé le lendemain sur la grève, près de la fenêtre de celle pour laquelle il avait risqué et perdu la vie.

Ce serait à cette époque que le couvent aurait été supprimé.

Abstraction faite de la légende, il paraît que cette construction fut bien un couvent autrefois; c'est du moins ce que font présumer certains détails d'architecture.

Au-dessus de Sallières se trouve le col ou passage de la Chambotte. C'est une voie romaine, un *actus* qui reliait la Chautagne à la vallée d'Aix (1).

On y voit des gorges profondes où le vent s'engouffre avec un bruit terrible. C'est le but d'une excursion intéressante pour le géologue et l'amateur du pittoresque. Le botaniste lui-même peut se mettre de la partie; il y cueillera le *Rhus Cotinus*, la plante la plus rare de la Savoie.

Les vignes qui tapissent le versant de la montagne donnent un vin excellent; mais elles sont souvent ravagées par des trombes d'eau. Le plus terrible désastre de cette nature qu'elles aient subi jusqu'ici, c'est celui du 10 juillet 1874.

Nous continuons à longer la Chambotte et la pittoresque route de la Chautagne (2); puis, en moins d'une demi-heure, nous arrivons à

BRISON.

Brison est un petit hameau de la commune de Brison-Saint-Innocent.

Sa position topographique est quelque chose de fort curieux : avant la construction de la route de la Chautagne (1835-1843), les habitants de ce hameau ne pouvaient communiquer avec leurs voisins

---

(1) L'abbé Ducis, *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, p. 112.

(2) Cette route, commencée en 1835, a été terminée en 1843; elle a coûté environ cent mille francs. (Archives départementales.)

que par la voie du lac. C'étaient des sortes de troglodytes vivant dans cette solitaire et pittoresque anfractuosité de la montagne.

« Une vieille légende, à peu près oubliée de nos jours, raconte qu'à l'époque de la domination romaine, un jeune seigneur de cette nation s'étant égaré à la chasse, en faisant une battue dans les forêts du Mont-Chambotte, descendit la montagne de ce côté du lac, et ne se reposa des fatigues que lui occasionnait cette marche forcée qu'à l'endroit où est aujourd'hui construit le village.

« La solitude de ces sombres forêts, où l'on ne voyait aucune habitation, n'était troublée que par les gémissements d'une jeune mère éplorée, qui depuis quelques jours y avait été conduite et abandonnée aux caprices du sort par son infâme séducteur. Des racines, de l'herbe et quelques fruits sauvages étaient les seuls aliments de cette pauvre mère.

« Le jeune seigneur, ému au récit d'une si cruelle infortune, promit à cette nouvelle *Agar* que, dès son retour au logis, il songerait à améliorer et à assurer l'avenir de la mère et de l'enfant.

« Dès le lendemain, une barque chargée de vivres et portant un berceau vint jeter l'ancre près de ces bords solitaires. Quelques mois après, on voyait s'y élever une jolie petite chaumière autour de laquelle vinrent se grouper les maisons qui composent le village, que par reconnaissance on nomma Briz, mot patois qui signifie berceau et dont on a fait Brison (1). »

La légende a-t-elle jamais mieux placé son prisme ingénu et ses fleurs poétiques ?

Le site général de Brison a quelque chose d'exceptionnellement pittoresque ; quatre tunnels dont les entrées représentent ici une porte d'église à style ogival, là une porte de château-fort flanquée de tours ; ces trains qui passent avec le grondement du tonnerre ; ces trains qui tantôt apparaissent à travers la verdure et semblent se précipiter dans le lac, et tantôt disparaissent dans les profondeurs de la montagne ; — tout cela, mêlé à la belle nature, a quelque chose de saisissant et de grandiose.

(1) Collet, *Causeries historiques*, p. 72, s.

On voit ici un spécimen des différentes difficultés que peut vaincre le génie des chemins de fer. Mais à côté de ces beaux ouvrages, admirables de hardiesse, nous trouvons un exemple frappant de la faillibilité humaine ; je le résume dans cette question :

Pourquoi n'a-t-on pas fait les tunnels assez larges pour que l'on puisse plus tard y établir une seconde voie ? Cela n'aurait coûté qu'environ *six cent mille* francs de plus, tandis que les nouvelles galeries parallèles, que l'on sera obligé de percer un jour, coûteront plus de *trois millions !*

Après avoir quitté le village de Brison, nous arrivons dans la baie de Grésine, où il y avait une station lacustre, la plus considérable et la plus riche du lac.

Ensuite, nous nous engageons sous la colline de

SAINT-INNOCENT.

Les pilotis que vous voyez au port sont les pieux du ponton des bateaux à vapeur qui ont fait la correspondance du chemin de fer entre Saint-Innocent et Culoz, depuis le 20 octobre 1856, date de l'inauguration du chemin de fer de Chambéry à Saint-Innocent (1), jusqu'au 2 septembre 1858, date de l'inauguration du chemin de fer direct de Chambéry et d'Aix-les-Bains à Culoz (2).

Saint-Innocent est une région privilégiée : la bonté de son climat et la fécondité de son sol lui ont valu la qualification de *Serre d'Aix*.

---

(1) L'inauguration religieuse n'a eu lieu qu'à la fin août 1857, époque où Victor-Emmanuel vint en Savoie avec Napoléon III, pour assister à l'inauguration des travaux de l'établissement thermal d'Aix, et à l'inauguration des travaux du pont de Culoz.

Presque tous les évêques de la Savoie ont assisté à la bénédiction du chemin de fer Victor-Emmanuel.

Les travaux de ce chemin de fer avaient été commencés dans le mois d'août 1854.

(2) *Courrier des Alpes. — Matinées d'Aix-les-Bains.*

On y récolte une grande variété d'excellents produits. Le vin y est bon, et la châtaigne y a acquis une réputation que l'histoire a enregistrée sur ses tablettes.

Les avantages de cet heureux séjour n'échappèrent pas aux Romains, qui y bâtirent un temple d'une rare magnificence.

M. Fivel, architecte à Chambéry, y a découvert deux inscriptions desquelles il résulte que les *Déesses Mères* étaient en ce lieu l'objet d'un culte particulier. Ces déesses, vous le savez, personnifiaient les divinités champêtres, présidaient aux campagnes et à la prospérité des fruits de la terre (1).

Avant la Révolution, Saint-Innocent possédait un prieuré dont une partie de l'église existe encore dans l'église actuelle.

C'est sur les murailles de cette église prieurale que M. l'abbé Trépier a découvert la litre dont j'ai parlé plus haut (2).

L'ancien château est encore debout, il appartient aujourd'hui à M. de Silan. C'était la résidence des seigneurs de Saint-Innocent : *d'Orlier dit de Belletruche.*

Ces seigneurs eurent avec les de Seyssel d'Aix plusieurs de ces difficultés qui naissent du voisinage et de l'opposition d'intérêts. En 1616, par exemple, on les vit se lancer avec ardeur dans un procès, au sujet de la rente Lanfrey, attachée à Longefan (3).

En vingt minutes, nous arrivons à la baie de Mémart, où existe un emplacement lacustre, — puis au Port-de-Puer, point de notre départ.

COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE.

Voilà notre voyage circulaire terminé.

Vous conserverez longtemps, j'en suis sûr, le meilleur souvenir de cette belle promenade. Vous vous rappelerez, avec bonheur, ces

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Savoie.*

(2) Voir *supra*, p. 28.

(3) Archives de la Maison de Seyssel.

beaux paysages, ces ravissants tableaux, qui viennent de nous passer sous les yeux et que nous revoyons encore dans un coup d'œil d'ensemble: — ici des grottes solitaires et rêveuses, des rochers sourcilleux, *craqués* et *disloqués;* — là des plaines aux fuyantes perspectives, des collines montantes, ondulées, chargées de verdure, de fleurs et de fruits, où percent les flèches des clochers et les tourelles des châteaux; — plus loin des rivières à la marche tranquille et majestueuse, à côté des torrents impétueux et des cascades mugissantes d'où se détachent des filets argentés qui festonnent le gazon fleuri; — puis la distance vaporeuse des Alpes, la teinte bleuâtre des eaux qui tour à tour étincellent et pâlissent, la couleur de feu qui anime tout ce paysage au lever et au coucher du soleil, et enfin les cygnes dont les ébats sur l'eau et le vol dans les airs sont pleins de grâce, de grandeur et de majesté (1).

Et, pour donner à ce lac, à ces rochers, à ces bois et à toute cette belle nature, la vie dont parle Topffer, il y a le souvenir du poète et l'image de l'immortelle Elvire.

AIX-LES-BAINS

Pour compléter les notes descriptives et historiques que je viens de mettre sous vos yeux, il me reste à vous parler d'Aix-les-Bains.

Une belle plume a fait de notre ville une photographie littéraire

---

(1) C'est en 1869, pour la première fois, que les cygnes vinrent embellir et animer le paysage du lac du Bourget. Cette poétique idée est de M. le docteur Davat, alors maire d'Aix-les-Bains.

La première paire fut apportée de Genève (1869), — la deuxième et la troisième paire, d'Annecy (1870-1871), — la quatrième paire, de Lucerne (1872), — la cinquième paire, de Neuchâtel (1873), — le tout aux frais de la ville d'Aix-les-Bains.

Les nouveaux hôtes de notre lac ont été successivement décimés par des accidents de toute nature : il n'en reste que trois aujourd'hui (février 1875).

Un arrêté préfectoral de 1871 a rangé nos cygnes dans la classe des animaux domestiques et les a placés sous la protection de la loi.

toute charmante. Cette photographie nous est d'autant plus chère qu'elle est l'œuvre d'un étranger (1); la voici :

« S'il était donné à un homme de se créer un séjour à son gré, réunissant toutes les conditions hygiéniques, toutes les beautés naturelles, toutes les douceurs du climat, enfin tous les agréments que devait renfermer le jardin habité par notre premier père, — il choisirait un lieu ni trop élevé à cause des vents et du froid, ni trop bas à cause de l'humidité; il l'entourerait, à une certaine distance, d'une imposante ceinture de montagnes, aux formes variées, aux pittoresques aspects, dont les sommets dentelés et nus borderaient au loin l'horizon et contrasteraient agréablement avec les croupes arrondies et la luxuriante végétation des verts coteaux qui lui serviraient de contreforts.

« Adossée à un de ces tertres de verdure et couronnée d'un diadème de riches vignobles et de bois, aux discrets ombrages, s'élèverait son habitation, au pied de laquelle se dérouleraient dans la plaine des jardins pleins de fleurs et de fruits et des prairies toujours arrosées d'une eau fertilisante et coupées par des lignes de saules et de peupliers.

« Plus loin, il placerait un lac aux eaux bleues et transparentes qui, grâce à une charmante colline, véritable écran de verdure, pourrait constamment renouveler et purifier l'air de la vallée, comme un grand ventilateur naturel, sans occasionner ces dangereuses variations de température auxquelles sont exposées les plaines découvertes.

« Il aurait soin, cet heureux mortel, de réunir dans ce petit espace toutes les beautés de la nature : il appendrait aux rochers de bruyantes et blanches cascades; il creuserait des grottes profondes et mystérieuses; il placerait çà et là des torrents, des ruisseaux, des sources d'eaux vives. Tout serait disposé sans profusion et sans confusion, de manière que l'œil fût à chaque instant charmé par un spectacle nouveau et imprévu.

« L'air que l'on respirerait dans ce lieu enchanté serait d'une pureté et d'une salubrité parfaite. La douceur du climat, jointe à tous les autres avantages dont serait favorisé ce fortuné pays, y ferait arriver la longévité humaine à un degré presque invraisemblable.

(1) M. Berthet, docteur-médecin de Paris.

« Or, cet Eden existe. C'est Aix-les-Bains, avec son lac du Bourget, avec son coteau de Tresserve, avec son ciel d'Italie, avec son atmosphère qui conserve la santé et ses sources qui la rendent. »

Notre paysage ne laisse qu'une chose à désirer : la réalisation du projet de 1812 et de 1868, c'est-à-dire un canal navigable faisant remonter le lac du Bourget jusqu'à Aix.

Quel beau jour que celui où la nymphe du lac donnera la main à la nymphe de nos thermes !

L'origine de la ville d'Aix-les-Bains et de ses thermes remonte au-delà de l'occupation romaine.

De nombreux documents archéologiques sont là pour nous redire la splendeur des thermes dont les Maîtres du monde décorèrent nos sources minérales.

Sous le second royaume de Bourgogne, Aix fut une résidence royale; sous le régime féodal, une des premières seigneuries de la Savoie et le siége d'un prieuré érigé en collégiale.

Dans les temps modernes, la prospérité d'Aix est frappante : depuis le commencement de ce siècle, sa population a quintuplé; de riches hôtels, de magnifiques villas se sont élevés de toutes parts, et l'étranger y trouve partout un confortable, un grandiose à l'égal des grandes villes.

De splendides promenades se sont ouvertes autour de la ville ; de belles routes se sont établies dans les environs; partout le décor du travail est venu se marier au décor de la belle nature.

Mais n'anticipons pas sur le grand ouvrage qui se prépare : *l'Histoire d'Aix-les-Bains depuis les Allobroges jusqu'à nos jours.*

« Or, cet Eden existe. C'est Aix-les-Bains, avec son lac du Bourget, avec son coteau de Tresserve, avec son ciel d'Italie, avec son atmosphère qui conserve la santé et ses sources qui la rendent. »

Notre paysage ne laisse qu'une chose à désirer : la réalisation du projet de 1812 et de 1868, c'est-à-dire un canal navigable faisant remonter le lac du Bourget jusqu'à Aix.

Quel beau jour que celui où la nymphe du lac donnera la main à la nymphe de nos thermes !

L'origine de la ville d'Aix-les-Bains et de ses thermes remonte au-delà de l'occupation romaine.

De nombreux documents archéologiques sont là pour nous redire la splendeur des thermes dont les Maîtres du monde dotèrent nos sources minérales.

Sous le second royaume de Bourgogne, Aix fut une résidence royale; sous le régime féodal, une des premières seigneuries de la Savoie et le siège d'un prieuré érigé en collégiale.

Dans les temps modernes, la prospérité d'Aix est frappante : depuis le commencement de ce siècle, sa population a quintuplé; de riches hôtels, de magnifiques villas se sont élevés de toutes parts, et l'étranger y trouve partout un confortable, un grandiose à l'égal des grandes villes.

De splendides promenades se sont ouvertes autour de la ville ; de belles routes se sont établies dans les environs ; partout le décor du travail est venu se marier au décor de la belle nature.

Mais n'anticipons pas sur le grand ouvrage qui se prépare : *l'Histoire d'Aix-les-Bains depuis les Allobroges jusqu'à nos jours.*

IV

DOCUMENTS

DOCUMENT N° I

(Inédit)

Château et juridiction.
Reconnaissances de suzeraineté, inféodations, investitures, foi et hommages.

Propriétaires sous le régime féodal.

1263, 12 Juin. — Humbert de Seyssel, hommage au Souverain pour le fief.

1316, 17 Mars. — Inféodation faite à Humbert de Seyssel (1).

1344, 20 Février. — Gio de Bordeau, investiture et hommage pour le fief qu'il tient.

1344, 6 Juin. — Geoffroy fils d'Artaud de Bordeau, hommage et investiture du fief qu'il tient.

1356, 8 Janvier. — Inféodation faite à Aimard de Seyssel.

1432, 9 Février. — Jean et Pierre de Seyssel, investiture pour le château et son appartenance.

---

(1) Cette inféodation fut faite par le comte Amédée V dit le Grand. Elle comprenait la seigneurie de Bordeau et tous les ruraux droits et fiefs qui en dépendaient. (Registre des déclarations de la délégation générale instituée pour la vérification des biens féodaux.)

1432, 28 Juin. — Pierre à feu Aimard de Seyssel, hommage au Prince et investiture en sa faveur du château avec juridiction et appartenance.

1435, 11 Juillet. — Reconnaissance passée par noble et puissant Pierre de Seyssel à feu noble Aymard de Seyssel, seigneur de Bordeau, — par lequel il confesse tenir en fief noble, paternel et ancien du Duc Amédée de Savoie :

1° Son château de Bordeau avec les droits et appartenances, vergers, prés et vignes y contigus ;

2° Diverses pièces de pré et chênaie rière le dit lieu de Bordeau. Plus le mère, mixte empire et omnimode juridiction, haute et basse qu'ils ont sur les hommes, fiefs, arrière-fiefs, emphytéoses dans tout le mandement de Bordeau.

Item les hommes, hommages, levées, cens et autres tributs formant une rente féodale rière Bordeau, le Bourget et le mandement d'Yenne, avec une généralité de tout ce qu'il tient dans et rière le mandement de Bordeau, sous charge d'hommage-lige.

1473, 30 Mars. — Guidon de Seyssel, investiture pour le château, juridiction et appartenances.

En marge de la reconnaissance de Claude de la Tour, ci-après transcrite, on lit cette note sans date :

Précédente reconnaissance par Louis feu Jean de Livron, seigneur de Bordeau et de Marligny, ès-mains de Mᵉ François Coste, — et auparavant par Pierre feu Aimard de Seyssel, seigneur d'Aix et dudit Bordeau, ès-mains de Mᵉ Antoine Burnier (1).

---

(1) Dans le Registre des déclarations de la délégation générale instituée pour la vérification des biens féodaux, on lit les mentions suivantes, également sans date :

« Reconnaissance passée au profit de noble Louis de Livron, seigneur de Bordeau, entre les mains du commissaire Tissot, par les frères Mottard.

« Reconnaissance passée au profit dudit noble de Livron par Michel Beget. »

1700, 27 Février. — Reconnaissance passée par noble Claude de la Tour, Cour. de S. A. R., sénateur au souverain Sénat, et en qualité de procureur de M. Philibert de la Tour, ministre d'Etat, secrétaire des guerres et surintendant des bâtiments et fortifications de sa dite A. R., baron de Bordeau et seigneur de la maison forte de Tournon, fondé de procuration, ténorisée Charles-Marie Ambert notaire ducal, le 22 janvier dernier, — par lequel il reconnaît tenir en fief noble, paternel et ancien de S. A. R. Victor-Amédée Second :

1° Son château de Bordeau avec ses droits et appartenances ensemble les pré, verger et vigne joignant ; lequel pré contenant environ quatre seiterées et la vigne environ cent fosserées, et sous les confins désignés dans la dite reconnaissance ;

2° Une seiterée de pré située vers Bordeau, lieu dit au pré des moulins, sous les confins y désignés ;

3° Les deux parties d'une seiterée de pré, située au grand-pré des Pomoniers ;

4° La tierce partie d'une seiterée de pré, située lieu dit au pré des Chastagnes ;

5° Une pièce de chênaie, contenant environ 100 journaux, située lieu dit à Charpignier ;

6° La terre et juridiction du mandement dudit Bordeau, sous les confins y désignés ; dans lesquels confins il y a mère, mixte empire et omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'établir juge, greffier, châtelain, curial, métral et tous autres officiers pour le service d'icelle juridiction ;

7° En fief noble que dessus, autre vente ;

8° Autre vente féodale dépendant dudit château de Bordeau ;

9° Reconnaît tenir en fief noble que dessus, tout ce qu'il tient et possède tant pour soi que pour autrui, à cause dudit château de Bordeau, pour lesquelles choses, il reconnaît l'hommage de fidélité-lige.

1734, 30 décembre. — Consignement fait par Messire François-Joseph fils dudit feu seigneur Messire Philibert de la Tour, marquis de Cordon, seigneur de Bordeau, — par lequel il consigne tenir le château, les vignes, terres, prés, bois, étangs, eaux, cours d'eau, juridiction, hommes, hommages, servis, tailles, cens, revenus, usages, échuttes et tous autres droits dépendant de ladite terre et juridiction

de Bordeau; lesquels bien-fonds annexés à ladite terre et juridiction de Bordeau, déclarés féodaux par arrêt de délégation du 26 juin 1732, consistant en 160 journaux (189 toises et 5 pieds), en 53 pièces (toutes sur Bordeau), outre 848 journaux, 87 toises, qui est bois et montagne dont ledit seigneur n'a que la propriété, attendu que les habitants dudit lieu y ont leur affouage, sous la redevance annuelle de six denies pour chaque faisant feu.

La rente annexée à ladite terre et juridiction de Bordeau déclarée féodale par arrêt du 7 janvier 1732 dont les servis consistent comme ledit consignement rière les paroisses du Bourget, de Bordeau et de Saint-Paul d'Yenne ; ceux situés rière cette dernière paroisse déclarés féodaux par arrêt du 3 août 1733.

1774, 14 Mars. — Consignement passé par S. Ex. Messire François-Joseph, comte de la Tour, marquis de Cordon, seigneur de Bordeau, et par lequel en additionnant au consignement passé par lui, fait entre les mains de Mre Bauquis, il consigne tenir la terre et juridiction de Bordeau, omnimode, haute, moyenne et basse, mère mixte empire, avec pouvoir d'établir juge greffier, châtelain, curial, métral et tous autres officiers pour l'exercice de ladite juridiction.

Plus à cause de sa seigneurie de Bordeau, 28 sols viennois de servis, à lui annuellement dus par Dlle Dugoy de Navette, Dme de la Martinière, épouse du seigneur comte de Peron, avec le fief et domaine direct qu'il a pour et sur les ventes féodales et les servis que la dame possède rière la paroisse de Traize, le mandement d'Yenne et le mandement de l'arrière fief de ladite commune.

Plus le droit de pêche dans le lac du Bourget, le long des limites de la juridiction du château de Bordeau.

1774, 27 août. — Investiture en faveur du marquis François-Joseph de la Tour de Cordon, de la seigneurie de Bordeau.

(Archives départementales de la Savoie : *Sommaire des titres des fiefs avec juridiction.*)

DOCUMENT N° II

(Inédit)

Extrait des titres des propriétaires du château depuis la révolution de 1792.

Des 7 et 12 germinal an VIII.

Vente par la Nation à Jean-Baptiste Viviand.
Prix : 10,000 francs.

Cejourd'hui septième germinal an huit de la République Française une et indivisible, à huit heures du matin, dans la salle des séances de la Préfecture du département du Mont-Blanc, à Chambéry.

Le Directeur de la Régie du domaine national a dit qu'il a été apposé aux formes ordinaires et dans toutes les communes du ressort, une affiche pour indiquer à ce jour, lieu et heure, la vente par adjudication provisoire d'un immeuble national provenant de l'émigré Victor-Amé Sallier (1), estimé par rapport d'experts du 20 ventose an VII, à la somme de 4,640 fr., adjugé pour la prix de 17,100 fr., par procès-verbal du 29 germinal, suivant contrat, n° 50, au citoyen Jean Gache, qui a encouru la déchéance ;

Que cet immeuble consiste en un domaine situé à Bordeau, composé d'un vieux château, avec cour, grange, masures, terres, vignes, prés, vergers, châtaigneraies, bois-broussailles, teppes, scie à eau et rochers, de la contenance de 26 hectares, 12 ares, 89 centiares, soit 87 journaux, cent toises, quatre pieds ; le tout figuré sous les numéros

(1) C'est-à-dire Victor-Amédée Sallier, comte de la Tour, marquis de Cordon, baron de Bordeau.

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 26 27, 539, 540, 725, 726, 727, 728, 748, 750, 751, 752, 758, 759, 230, 807, 808, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 888, 889, 870, 871, 804, 805 et 30, de la mappe de Bordeau, — et sous le n° 55 de celle du Bourget ;

Que dans cette vente sont compris trois cuves ayant entre elles cinq cercles en fer, et un pressoir à 2 vis ;

Que l'adjudication définitive a été annoncée pour avoir lieu le 12 du présent mois, à 8 heures du matin, sous les clauses, charges et conditions dont la teneur suit ; etc., etc.

Du 12 germinal an VIIIme de la République Française, une et indivisible, sur les huit heures du matin, à Chambéry, dans la salle des séances de la préfecture du département du Mont-Blanc, — ensuite de l'arrêté qui renvoit à ce jour l'adjudication définitive de l'immeuble mentionné au procès-verbal d'adjudication provisoire du septième du présent mois, — lecture faite du rapport estimatif du dit immeuble, des conditions de l'adjudication et du procès-verbal d'adjudication provisoire, — le concours des enchères a été admis.

De suite, un premier feu a été allumé et l'huissier a proclamé la mise à prix de l'immeuble dont il s'agit à 4,640 francs. Cette enchère ayant été couverte, il a été successivement allumé plusieurs feux pendant la durée desquels différentes offres ont été faites, et l'enchère portée à la somme de dix mille francs par le citoyen Jean-Baptiste Viviand, domicilié à Chambéry.

Un dernier feu a été allumé ; ledit feu éteint et personne n'ayant couvert l'enchère, le Préfet a définitivement adjugé l'immeuble dont il s'agit au citoyen Jean-Baptiste Viviand de Chambéry, pour en jouir en toute propriété, aux clauses, charges et conditions ci-devant énoncées, moyennant sa dernière mise à prix de dix mille francs, qu'il a déclaré vouloir payer avec les effets des délégations sur les contributions et autres produits arriérés des années 5, 6 et 7, et avec les billets de syndicat.

Signé : Jean-Baptiste Viviand, Sauray, préfet, — contre-signé : Palluel, secrétaire chef.

(Archives du greffe civil de première instance de Chambéry.)

Du 22 septembre 1810.

Echange entre les héritiers de Jean-Baptiste Viviand et Antoine-Marie-Thérèse Métral.

Valeur : 15,051 francs.

L'an mil huit cent dix et le vingt-deuxième du mois de septembre à Chambéry, chef-lieu du département du Mont-Blanc, en l'étude et pardevant le soussigné Antoine-St-Martin, notaire impérial, à la résidence de cette ville, et les témoins ci-après nommés,

Furent présents :

D'une part, Mme Jeanette fille de défunt Claude Viviand, veuve du Sr Jean-Baptiste Viviand, propriétaire ;

Et avec elle Mr François Viviand, son fils majeur, commis au bureau de la direction de la Régie des droits réunis, tous deux domiciliés à Chambéry ;

Agissant pour eux et pour Claude et Louise Viviand, frère et sœur, pour lesquels ils se portent forts, et desquels ils promettent aveu et ratification ;

Ladite Dame agissant encore pour et au nom de Pierre et Hector Viviand, en vertu de leurs procurations générales, des 24 *février* 1807, *reçue par Mre Pousson notaire à Lyon et* 30 *juin* 1810, *reçue par Mre Guala notaire à Turin ;*

D'autre part, Mr Antoine Métral, avocat-avoué près la cour d'appel séant à Grenoble, département de l'Isère, où il est domicilié.

M^r^ et Mme Viviand, en leurs qualités prédites, ont remis et cédé, à titre d'échanges,

A M. Métral, acceptant,

Le domaine dit de Bordeau, situé sur les communes de Bordeau et du Bourget, procédé du Sr Jean-Baptiste Viviand, qui le tenait du Gouvernement, en vertu du contrat de vente que lui en a passé M^r^ le Préfet de ce département les 7 et 12 germinal an VIII, tel qu'il est désigné audit contrat.

De son côté, M. Métral a remis en contre-échange, à M^r^ et à

Mme Viviand des immeubles situés à Chambéry, lieudit à Nezin et à Lémenc, consistant, etc.

Le présent échange est fait sans soulte ni retour, parce que les objets respectivement remis et reçus en échange sont de la valeur égale de quinze mille cinquante-un francs, etc.

Du 2 octobre 1850.
Vente par les héritiers d'Antoine-Marie-Thérèse Métral, à Joseph-Louis-Thomas Girod.
Prix : 42,000 francs.

L'an mil huit cent cinquante et le deux octobre, après-midi, dans mon étude,

Par-devant moi François Gabet, notaire royal soussigné, résidant en cette ville, assisté des témoins à la fin nommés,

Ont comparu :

D'une part, Mmes Françoise, Anne et Marie filles de défunt Mr Pierre-Antoine Métral, rentières, nées et domiciliées à Chambéry ; celle-ci assistée et autorisee à l'effet des présentes, par Mr François feu Balthazar Berthoud, son mari, ici intervenant, né à Albertville ; Mrs Antoine et Hippolyte fils majeur de vivant Mr Jean-Claude Meunier, rentiers, représentant Mme Marguerite Métral leur mère, décédée, dont ils sont héritiers testamentaires ;

Et ledit Mr Jean-Claude feu Mr Jacques Meunier, propriétaire, agissant tant de son chef que pour autoriser ses fils prénommés, tous nés et domiciliés à Chambéry ;

D'autre part, Mr Joseph-Louis-Thomas fils de feu Mr Victor-François Girod, chevalier de l'ordre de Sts Maurice et Lazare, conseiller à la cour d'appel de Savoie, né à Rumilly, domicilié à Chambéry ;

Lesquels ont passé l'acte suivant :

Mmes Françoise, Anne et Marie Métral, propriétaires d'un quart chacune, et Mes Antoine et Hippolyte Meunier, propriétaires du dernier quart,

Agissant ensemble sous la clause solidaire,

Ont par ces présentes vendu purement et irrévocablement, avec les garanties de fait et de droit,

Audit Mr le conseiller Girod, acceptant,

Le domaine entier qu'ils possèdent en indivision à ce jour, situé dans les communes de Bourdeau et du Bourget, sauf les réserves ci-après exprimées, en faveur des vendeurs.

De telle manière, que les immeubles vendus consistent :

1° En bois, cour, jardin, écuries, château, bâtiments rustiques, emplacement pour scie, étang, près, champs, vignes et châtaigneraies, situés dans la commune de Bourdeau, lieudits à Bourdeau, au Rocher, Derrière-le-Château, à la Scella, à la Vert, au Biollay, à la Pigerière ; figurés sous les nos entiers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 29, 30, 230, 539, 540, 725, 726, 727, 728, 750, 751, 752, 758, 647, 804, 805, 759 et 1052, pour une contenance cadastrale de 68 journaux, 294 toises et 6 pieds, soit 20 hectares, 26 ares et 60 centiares ;

2° En une portion d'un pré-marais, situé sur la commune du Bourget, figurée à la mappe du lieu, sous le n° 55, lieu dit à Robert ; ladite portion contenant 8 journaux et 390 toises, soit 2 hectares, 64 ares et 60 centiares.

En un mot, les vendeurs entendent aliéner et M. Girod acquérir tout ce que les premiers possèdent et ont droit de posséder à ce jour dans les communes de Bourdeau et du Bourget, sous la réserve expresse en faveur des vendeurs :

1° D'une ferme située sur la commune de Bourdeau, appelée les Chavannes, consistant en murger, broussailles, champs, bois et châtaigneraies, figurés à la mappe locale sous les numéros 862, 863, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 864, 808 et 807, contenant environ 26 journaux et 170 toises, soit sept hectares, 79 ares et 9 centiares ;

2° De 2 journaux et cent toises, soit 36 ares et 85 centiares, à prendre au sud-est du n° 55 de la mappe du Bourget, soit du pré-marais lieudit à Robert.

Les biens sus vendus appartiennent aux vendeurs, pour les avoir recueillis dans la succession de Mr Antoine-Marie-Thérèse Métral dont les comparantes sont héritières conjointement, avec leur sœur Métral Marguerite, aujourd'hui représentée par Mrs Antoine et Hippolyte Meunier, ses fils. A son tour, ledit Mr Métral les avait acquis par

actes des 18, 19 et 22 septembre 1810 (*St Martin, notaire à Chambéry*), etc., etc.

Sont compris dans cette vente :

1° La cession du bénéfice d'un albergement fait le 14 août 1751, à François Pasquier, dit Francillon, par Mr François-Joseph, comte de la Tour, baron de Bourdeau, renové en faveur de Mr Métral le 4 décembre 1836 ;

2° Les objets mobiliers ci-après, actuellement répartis dans les bâtiments vendus et qui consistent en 3 glaces, dont une grande, 4 tableaux (*Marines*), deux bois de lit et un pliant, deux commodes, une armoire, un buffet, deux consoles dont une ayant son dessus en marbre, 3 tables dont une à tréteaux, 18 chaises, un pétrin, un potager en fer, une pierre à huile, un ban de menuisier, 2 arrosoirs en fer blanc ; plus 3 cuves, un pressoir et 8 tonneaux.

La présente vente est consentie et acceptée, moyennant une somme de quarante-deux mille livres nouvelles, etc., etc.

(Archives de la famille Girod.)

DOCUMENT N° III

(Inédit)

Du 9 Novembre 1755.

Extrait du contrat de vente du Marquisat de la Serraz et des rentes grevant des moulins et autres artifices situés à Bordeau.

Cette vente fut consentie par Joseph-Henri-Octave de Seyssel Asinari, Marquis d'Aix et de Sommariva du Bois, Baron de Châtillon, — à Jean-Baptiste Salteur, Marquis de Samoëns. — Prix : 100,000 livres.

L'an mil sept cent cinquante-cinq et le neuf du mois de novembre à Chambéri, après midi, dans l'hôtel du seigneur Marquis d'Hienne, — à tous soit notoire que S. E. Messire Victor-Amé de Seyssel Asinari, Marquis d'Aix, de la Serraz et de Sommariva del Bosio, chevallier de l'ordre de l'Annonciade, général de l'infanterie des armées de S. M., gouverneur et lieutenant-général de la ville et province de Turin, — aiant par son testament du vint-deux décembre mil sept cent trente-un, reçu par le notaire Danesio, institué le seigneur François-Joseph-Octave de Seyssel, son fils aîné, héritier universel et fait une primogéniture ainsi que par ledit testament, il a par son codicille du vingt-cinq avril mil sept cent cinquante-deux, reçu par le notaire Almonte, attendu le décez de son fils aîné, confirmé ladite primogéniture en la personne du seigneur Joseph-Henry-Octave de Châtillon son second fils, héritier substitué par le même testament, — qui a exposé par sa supplique au roy qu'il possédoit dans ce duché de Savoie

les fiefs, bien et droits féodaux de la Serraz, de la nature purement héréditaire et provenance du seigneur marquis d'Aix, son feu père qui les avoit affectés à ladite promogéniture, de même que ses autres biens immeubles, et que ce fief, les charges distraites n'étant que du revenu annuel de deux mille livres, il auroit réussi de trouver à le vendre pour le prix de cent mille livres, etc., etc.

S'est constitué par devant moi, notaire royal collégié, soussigné, et en présence des témoins cy après nommés, Messire Jean-Louis de la Saunière, marquis d'Hyenne et de Chevelu, natif et habitant de cette ville ; lequel en qualité de procureur de Messire Joseph-Henry-Octave de Seyssel Asinari, Marquis d'Aix et de Sommariva du Bois, Baron de Châtillon, cornette dans la première compagnie des gardes du corps de S. M., par procuration spéciale du seize mai dernier, reçüe par le notaire Gavone,

Vend à la meilleure manière que vente se peut faire de droit, audit seigneur Jean-Baptiste, fils de feu Messire Philibert Salteur, de son vivant Marquis de Samoëns, de même natif et habitant cette ville, présent et acceptant pour lui et les siens, sous toutefois l'approbation du Seigneur Sénateur et comte d'Aste, commissaire député par ledit arrêt : — la terre château et mandement de la Serraz, errigée en Marquisat par lettres patentes du duc Charles-Emmanuel II, du 13 juillet 1654, juridiction, fiefs, censes, servis et tous les droits qui en dépendent, généralement quelconques, en quoi qu'ils consistent et puissent consister, de même que les biens feudaux et allodiaux, papeterie, moulins, — même la rente sur les moulins de Bourdeaux, rente dudit Bourdeaux, artifices et autres bâtiments, etc., etc.

Ladite vente faitte pour le prix de cent mille livres et cent sequins pour épinges, etc., etc.

Ledit seigneur Marquis d'Hienne, en sa qualité, s'est devetu dudit château, marquisat, fiefs, juridiction, biens et de tous droits qui en dépendent, — et en a invetu le seigneur acheteur, par la tradition d'une plume, à la manière accoutumée, etc., etc.

(Archives de la famille de Seyssel.)

DOCUMENT N° IV

(Inédit)

Du 31 *octobre* 1766.

Extrait des registres des assises de Bordeau tenues au presbytère.

Ordonnance du juge de la Baronnie de Bordeau.

Du trente-un octobre mil sept cent soixante-six.

Entre honn^le^ Hugues Paquier dit Francillion, habitant à Bourdeau, — demand^r^, d'une part;

Et honn^le^ François feû Michel Richard, habitant aussi audit lieu, deffendeur, d'autre part.

Nous sp^ble^ Fstienne Chevallay, avocat au Sénat et juge de la Baronnie de Bourdeau, oüi le demand^r^ qui auroit conclu, ainsi que par exploit libellé de ce jourd'hui signé Sevez, à ce que le deffend^r^ fut condamné à luy payer avec dommages, intérêts tels que de droit et dépens, -- la somme de cent livres portés par contract de vente du 2e juillet 1741, Perret, notaire, passé en faveur dudit Richard par ledit Paquier, led. acte à nous exibé; — oüi d'autre part led. deffendeur qui auroit opposé de non joüissance et plusieurs autres exceptions qui nous ont parües susceptibles de décision sommaire;

Surquoy,

Nous juge susdit, avons dit et ordonné que les parties fonderont jugement légitimement dans la huitaine après la St André, pardevant Mre Domenget nôtre greffier, et qu'elles procéderont ainsi qu'elles verront à le faire, depend en deffinitive réservé.

Fait et prononcé aux parties à Bourdeau, dans le presbitère dud. lieu, ou nous tenons nos assises, les an et jour susdits.

Signé : Chevallay, *juge*.

J'ai trouvé ce document, avec plusieurs autres pièces de procédure émanant de la même juridiction, dans la cave de Pasquier dit Favier, de Bordeau.

DOCUMENT N° V

(Inédit)

1729

Déclaration du Curial et des principaux conseillers de Bordeau, relative à la jouissance des communaux.

Nous Jean-Baptiste Constantin curial de Bourdeau, soubsigné, Louis Francilion, Claude Novel, Michel Richard et François Bejet, tous des principaux conseillers et communiers icy respectivement assemblés, tant à nos noms que des autres communiers d'icy absent,

Déclarons et certifions comme cy après :

Que ladite communauté en la personne de ses particuliers qui sont au nombre de *vingt chefs feu-faisans*, jouissent tous conjointement des communaux mesurés à leurs titres, en bois, broussailles, pâturages et effets, et pour le droit d'usage payent de redevance annuelle des mayeres soit échalas à proportion chacun de leur force et de l'usage qu'ils en font.

Et en outre paient encore chacun d'avoine, dont ils ne savent pas la quantité pour estre asservitié avec leur fonds cultifs.

De tout quoy et de leur déclaration j'ay dressé le présent verbal pour servir au besoin à forme des instructions, et pour estre la vérité; le Sr Curial a signé et non lesdits communiers, pour estre illitérés, mais ont fait leur marque ordinaire.

(Archives départementales de la Savoie : ancien cadastre.)

DOCUMENT N° VI

(Inédit)

Du 28 *Juillet* 1729.

Mémoire fait par le S[r] Louis Micquet, estimateur d'office de la paroisse de Bordeau, et par les estimateurs de ladite communauté, par-devant M[r] le Dellegué conjointement avec le S[r] Laurent Grislet, estimateur-reviseur, sur la valleur et prix des danrés de ladite paroisse (Bordeau), par une commune faitte de cinq ans en arriere, à commencer depuis 1723 *jusqu'à* 1727 *inclus, suivant le taux du marché de la grenette de Chambéry, pour les bleds et pour les vins de mesme, distaction faitte des ports depuis ladite paroisse jusqu'au lieu de Chambéry, et encor comme ils se vendent sur les lieux, suivant les connaissances que nous en avons prises,*

Déclarons que :

Chaque veissel de froment, composé de quatre cartans, mesure de Chambéry, — vaut sept livres ;

Chaque veissel de seigle, mesme mesure, — vaut quatre livres;

Chaque veissel de cavalin, mesure que dessus, — vaut trois livres et cinq sols ;

Chaque charge de vin de vigne, — vaut sept livres ;

Chaque charge de vin de treille, — vaut quatre livres et cinq sols ;

Chaque cartan de châtaignes, — vaut dix sols ;

Chaque cartan de noix, — vaut dix sols ;

Chaque quintal de foin de bœufs, — vaut quinze sols ;

Chaque quintal de foin de cheval, — vaut dix sols ;

Chaque charrette de bois taillis ou perchelles, — vaut douze sols ;

Chaque fassine de petit bois-broussailles, — vaut deux liards ;

Et le tout, nous estimateurs susdits, déclarons estre la juste valleur et prix des danrées de la dite communauté, pour en avoir vendu ou vu vendre, achepter ou vu achepter.

En foy de quoy, nous avons signé avec les estimateurs de paroisse de leur marque ordinaire pour être illitérés, et le sieur estimateur reviseur a signé avec le Sr estimateur d'office.

A Bordeau le 28 juillet 1729.

Signé : Louis Micquet, estimateur d'office à Bordeau ;

Marque de Louis Francillion dit Pasquier, estimateur de la mesme paroisse.

Signé : César Filippe, géomètre présent ; — Giulio Cesare Seylen, géomètre présent ; — J. M. Lay dellégué.

(Archives départementales de la Savoie : ancien cadastre.)

DOCUMENT N° VII

(Inédit)

Du 23 *Septembre* 1731.

Enquête et déclaration au sujet des dîmes ecclésiastiques de Bordeau.

En conséquence de l'ordre que je soussigné estimateur-reviseur ay receu de Mons. le Commandeur Pettiti intendant général deça les monts par les lettres et instructions du treize de septembre, — je me suis transporté dans le territoire de la communauté de Bourdeau à l'occasion de l'estime faitte des frais nécessaires pour la culture des fonds d'icelluy, ay aussy pris connaissance de plusieurs personnes dudit lieu les plus notables gens de probité et des plus vieux, et des auttres personnes dignes de foy des lieux voisins, touchant la quantité soit portion des fruits naturels que l'on paye annuellement et respectivement pour les dîmes esclésiastiques, sçavoir celles que l'on paye pour les terres et celles pour les vignes et des autres catégories qui en sont exemptes et suivant lesdites notices et informations et notoriété publique.

Je déclare que lesdites dismes se payent comme cy apprès spécifiés. sçavoir :

Les terres payent indistinctement la disme à raison du *treize*, c'est-à-dire la treizième partie de leur produit en gerbes sur le sol par journal, mesure dudit lieu, tant blé d'hyver que printagnier, d'un temps immémorial, au R[d] Curé dudit lieu.

Les vignes paient la disme en vin à la récolte, à raison de vint barils en comme aussy à qui et comme dessus.

Je dit et soubsigné chastelain dudit lieu certiffie et déclare que

tout le contenu à l'estat cy-dessus dressé par le S[r] estimateur reviseur, touchant lesdites dimes qui se paient pour les fonds cy-dessus spécifiés, est véritable.

En foy de quoy, nous sus nommés, estimateur, reviseur et chastelain, avons fait et dressé le présent et icelluy signé a Bourdeau ce 23 Septembre 1731.

Signé : Grilliet, estimateur-reviseur, Berthollet, châtelain de la baronnie de Montfort, excusant le châtelain de la baronnie de Bordeau.

(Archives départementales de la Savoie : ancien cadastre.)

DOCUMENT N° VIII

(Inédit)

Du 25 *mai* 1782.

Etat du bénéfice ou traitement annuel du curé déservant les églises de Bordeau et du Bourget.

Depuis 1764 jusqu'en 1773, le R[d] curé a perçu annuellement du prieuré du Bourget :

1° Trois cent trente-trois livres, six sols et huit deniers ;

2° Huit veisseaux de froment à la mesure de la grenette de Chambéry ;

3° Deux veisseaux de seigle ;

4° Trois tonneaux de vin, c'est-à-dire vingt-trois barils de trente pots chacun, mesure d'huile ;

5° La dîme en vin d'Antoine Mottard dit Novel de Bourdeaux qui peut aller annuellement à quatre-vingts pots, pour fournir le luminaire, pain, vin et blanchissage de l'église de Bourdeaux ;

Le tout quoi a été adjugé au R[d] curé par arrêt du Sénat du 7[e] avril 1772, pour le service des deux paroisses du Bourget et de Bourdeaux.

NOTA. — 1° *Le sieur Veyret fermier du prieuré du Bourget, depuis* 1774, *s'est emparé de cette petite portion de dîme dudit Antoine Mottard de Bourdeaux, sans avoir rien donné depuis lors pour le luminaire, pain, vin et blanchissage dudit Bourdeaux ;*

2° *Ledit fermier n'a point voulu payer les huit veisseaux de froment à la mesure de Chambéry, ainsi que les Rds Jésuites l'ont toujours payé au Rd curé, devant et après l'arrêt ; ce qui fait deux*

quartans de froment de diminution pour le bénéfice dont le Rd curé a toujours protesté et proteste;

3° *Le prieuré du Bourget possède depuis le* 21 *juillet* 1733, *jour auquel le prédécesseur du Rd curé actuel, transigea avec les Jésuites, une vigne contenant environ trois journaux, dans le vignoble de Charpignat, que les Rds curés ont toujours possédé jusqu'alors, à titre de fondation, comme il conste par les reconnaissances que les Rds curés ont passées en faveur du prieuré, où il est dit formellement que les Rds curés sont obligés de faire deux services annuellement pour le repos de l'âme d'Etienne Viannet, jadis curé du Bourget. Aujourd'hui le service ne se fait plus. Le Rd curé actuel en a protesté dans les actes du procès qu'il a eu avec les jésuites.*

Le Rd curé est tenu, pour raisou du revenu ci-devant, de faire toutes les fonctions curiales et en quel tems que ce puisse être, dans l'une et l'autre église des deux paroisses du Bourget et de Bourdeau, qui sont distantes d'une heure de chemin l'une de l'autre, et où il y a au moins 900 *communiants; c'est-à-dire qu'il est obligé lui seul de faire le prône, prêcher, catéchiser, confesser, administrer les sacrements et toutes les autres fonctions paroissiales.*

L'original de ce document est aux archives municipales du Bourget-du-Lac (dossier K, n° 19); il est de l'écriture de M. Mongelas, ancien curé du Bourget.

Il existe aux mêmes archives des documents que M. Burnier a ignorés lorsqu'il a fait la monographie du prieuré du Bourget.

Plusieurs de ces documents sont d'un intérêt historique général au sujet des mœurs des couvents avant la Révolution, au sujet des luttes incessantes qui existaient entre le clergé séculier et les communautés religieuses, luttes qui étaient motivées sur des droits de préséance et le plus souvent sur des questions pécuniaires.

DOCUMENT Nº IX

(Inédit)

1729

Estat des servis deubs par les habitants de Bordeau.

— 1 —

Il est deub de servis annuel au seigneur messire Victor-Amé de Seyssel, Marquis d'Aix, de la Serraz, etc., sur le fief et rente de Bordeau : quatorze vaisseaux un quartan, le sexte d'un et le vingt quartrain du douzain d'autre quartan de froment.

— 2 —

Il est deub de servis annuel aux Rds pères jésuites du collége de Chambéry, à cause du prieuré du Bourget, par le marquis de Courdon seigneur de Bourdeau : six lavarets salés et huit deniers forts, — à raison de pièces de terrains situées au delà du château, au mas de Rochecul.

— 3 —

Il est deub de servis annuels, trois deniers forts à Rd Sr Pulvin, prestre aumônier du régiment de Savoye, en qualité de recteur de la Chapelle de Saint-Sébastien érigée en l'église paroissiale du Bourget, — par Joseph et Jean Richard, par Michel Paquier dit Francillon et ses frères, par Antoine Paquier dit Morgeron et par Joseph fils de feu Jacques Paquier dit Francillon, — à raison d'une fosserée de pré, verger et jardin, avec martinet dans, lieudit en Bornerel.

— 4 —

Il est deub de servis annuel à la cure du Bourget, soit au Rd Sr Jacques Philippe Didier curé moderne dudit lieu, par divers particuliers de Bordeau : — un baril de vin, plus la moitié d'une sommée de vin, plus deux sols cinq deniers et les trois parts d'autre denier fort, plus le quart d'un denier fort annuellé à trois deniers viennois, — le tout à raison d'une pièce de pré avec maison, place et pollier, joignant et entourrant le cimetière de Bourdeau.

— 5 —

Il est deub de servis annuel au seigneur baron du Bourget, savoir :

— Par Michel à feu Mermet Pasquier et Claude à feu Pierre Pasquier, — le vingt quatrain d'un denier fort et le vingt quatrain d'une livre de cire, — à raison d'une pièce de pré située devant le martinet des Pasquier ;

— Par Jean Perrin, le douzain d'un denier fort et le douzain d'une livre de cire, — à raison d'un quart de journal de bois lieudit sous les Rottes ;

— Par le même, la moytié du tiers d'une livre de cire, à raison d'un journal de chastagneray, lieudit au Port-Varay ;

— Par Claude Richard dit Ponsonnier, le quart d'une livre de cire et le douz. du douz. d'autre, — à raison de trois journaux de chastagneray, lieudit au Saut-du-Meunier ;

— Par Claude feu Thomas Thiollier, le sexte et vingt quatrain du douz. d'une livre de cire ;

— Par Didier a feu Pierre Pasquier le sexte vingt quatrain d'une livre de cire ;

— Par Pierre à feu Michel Pasquier, le sexte et vingt quatrain du douzain d'une livre de cire ;

— Par Aymard à feu Michel Pasquier le sexte et vingt quatrain du douzain d'une livre de cire ;

— Par Jacquemoz Bouvier Massod le tiers d'une livre de cire et trois deniers forts ;

— Par Michel Bouvier, Alias Massod, le tiers d'une livre de cire et trois deniers forts.

(Archives départementales de la Savoie : ancien cadastre.)

DOCUMENT N° X

1580-1581

Manufacture d'armes de Bordeau.

De là, nous vînmes passer (c'est Montaigne qui parle) le Mont-du-Chat, haut, roide et pierreus, mais nullement dangereux ou mal-aisé, au pied duquel se siet (s'étend) un grand lac, et le long d'icelui un château nommé Bordeau, où se font des espées de grand bruit (*épées d'une grande renommée*).

Extrait du Journal d'un voyage en Italie par la Suisse et l'Allemagne, fait par Michel de Montaigne en 1580-1581.

DOCUMENT Nº XI

1568

Réfection du pôt dict de Terrenoe.

Les villaiges et ressortz qui ont à contribuer à la restauration du pont dict de Terre noe près la rive du lac du Bourget, rate pour rate sellon la cottization faicte par ordre de Mons[r] le Gouverneur de Savoye, à raison de seize sols et deux quarts pô foeu.

Estrambrey	6 foeux	
Cervolay.	13 »	17 f. 10 s. 6 d.
La Sarra.	45 »	61 » 10 » 6 »
Parroisse du Bourget	12 »	16 » 5 » 6 »
Hommes du prieuré du Bourget. . . .	102 »	143 » 5 » 7 »
Bourdeaulx	7 »	9 » 5 » 7 »
Hommes de labbaye dauttecombe. . .	36 »	49 » 5 » 6 »
Terres et subjects de Mons[r] Dux . . .	124 »	170 » 5 » 6 »
S[t] Innocent	24 »	
Tresselve	25 »	31 » 5 » 9 »
Drumete, Sesarches, Clarefons, Fornex	28 »	38 » 5 » 6 »
Mery.	16 »	22
Viviers	14 »	19 » 5 » 4 »
Voglen.	13 »	19 » 10 » 6 »
Villaricher.	19 »	26 » 1 » 6 »
Ragie	10 »	13 9
Sonnax.	10 »	13 4
Montaigny.	7 »	9 7 6
S. des foeux. .	512	
S. de l'argent.		703 ff.

Communiqué inédit, en 1871, par M. Fivel, architecte à Chambéry, qui l'a tiré d'un manuscrit de M. Leroy, propriétaire à Tresserve.

Depuis sa communication, M. Fivel a publié ce document dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* (vol. de 1872).

DOCUMENT N° XII

(Inédit)

Du 3 *Mai* 1453.

Subhastation de biens situés à Bordeau, au préjudice d'Humbert fils de noble Claude Lanfrey, faite sur les poursuites de Guidon de Seyssel Seigneur de Bordeau.

In nomine Domini amen. Anno a nativitate eiusdem dominum sumpto millesimo quatercentesimo quinquagesimo tertio, indicione prima, die tertia mensis may et aliis diebus subcriptis, per presens publicum instrumentum cunctis fiat manifestum, Ex vigore quarundam litterarum eman... instante nobili et potente Guydone de Seyssello, domino de Bordellis appellato contra nobilem Amedeum de Charançonex tutorem et tutorio nomine nobilis Humberti filij quondam nobilis Glaudij Lanfredj appellante tam a sublimj consilio Dominj nostri ducis Sabaudiæ Chamberii residente quam viro venerabili domino Humberto Themerj legum dotore Judice de Bordellis, quarum littere dicti sublimj consilij fuere date die vicesima quinta Aprilis anni presentis... alis dicti dominj judicis de Bordellis die sexta maij ejusdem anni debite signate et sigillate, et pro illis exequendis ipse nobilis Guido de Seyssello putavit Petro de Comba mistrali dicti loci, qui Petrus easdem reverenter recepit et se petrum obtulit eas exequcione demandare. In quarum quidem licterarum exequcionem ipse mistralis in presentia nos notario et testium subnominatorum de pignore de bonis dicti Humberti in dicto mandamento

existente levavit Res et bonaque sequitur : Et primo quatuor quartanos cum dymidio frumenti pulcri et receptibilis ad mensuram de Bordellis ac unam gallinam debitos per Aymonem Bonijanicum alitâ macronis ; Item quinque quartanos et dymidio frumenti, unam sommantam vini boni et puri ad eandem mensuram et unam gallinam debitos medietate in ejusdem servum per Petrum et Humbertum de Comba, et pro Arthaudum deThomacis aliam medietatem. Item quatuor denarios grossos et unam gallinam debitos per Petrum Soyssies. Item tres denarios fortes debitos per Petrum Excoffery. Item unam gallinam debita per Johannem Pasquerij. Una cum toto dominio directo jure que feudi et emphie rerum bonorum et possessionem de et super quibus ipsi reddicta et servicia debentur. Item quandam peciam terre et prati cum muraliis ibidem ante existente continente circa duas seijtoratas terre et prati sitas apud Bordellis juxta iter tendens ad portam lacus Burgeti, ex bisia juxta iter per quod itur ad castrum dicti loci de Bordellis ex occidente juxta pratum Petri de Grimouz ex vento juxta terranj Anthonij de Portu ex oriente cum suis aliis vevieribus confinibus pertinentiis et appendentiis ejusdem pecie terre et prati vivensis ad... vendendi et subastandi juxta formam Sabaudiæ statutorum pro sex florenos et septem denarios grossos in dictis bonis dicti venerabilis consilij Chamberiaci residente mentionat. Et pro quinquaginta florenos novem grossos contentis in dictis licteris dicti domini judicis de Bordellis, cum alijs expensis a post propter hoc factis. Que quidem bona fuerunt per dictum mistrale ad manum dominum dicti loci ponita et redacta et pennoncelli armorum in dicta terra domini nomini ducis Sabaudie et alij domini dicti loci apponiti formam dictorum sabaudie statutorum insequendo. Et quia ipse serviens fecit diligentiam de reperiendo dictos tutorem et Humbertum et nos in dicto madamento reperire non potuit quia eorum domicilium in eodem madamento non fovent. Idem serviens et prêdicte publicus dicti loci loco et mere talia inhibunt sub pena decem librarum fortium dictos tenemenciarios et quilibet ipsorum quatenus sua interest. Ne eosdem reddicto et servicia solvant et recognoscant dicto Humberto sine mandato dictorum domini Judicis et Consilij Chamberiaci residente. Et de premissis omnibus ipse mistralis et preco per me notario subsignati percepit fieri instrumentum ad opus cujus intererit in futurum. Actum apud Bordellis in placcea

existente ante castrum dieti loci, in quo loco cride sunt fieri solite presentibus Bartholomeo Mothardi, Anthonio Roleti, Laurencio Cucysye, Andrea de Giacazlouz, Petro Laurentie et Johanne Laurentie, testibus ad hoc vocatis et rogatis. — Subsequenter vero anno et indiccione quibus supra die duodecima mensis maij coram me dicto notario et testibus subnominatis personaliter constitutus Petrus Moynas serviens dicti venerabilis Consilij Chamberiaci residen... qui vigore licterarum supra mentionatarum, nobili Humberto Lanfredi reperto in villa Chamberiaci in carreria publica ante dominum nobilem Marchiandorum levatione supra mentionatam eidem notificata fuisse factam modo et forma suprascriptis et de ipsa notificacione ipse Petrus per me dictum hotarium fieri percepit instrumentum ad opus omnis ut supra intererit. Actum in dictam carreria presentibus Anthonio Tupini et Jacobo Clerici testibus ad hoc vocatis et rogatis. — Consequenter vero anno et inditione suprascriptis die decima quarta ejusdem mensis maij coram me dicto notario et testibus subscriptis constitutus personaliter Petrus de Comba mistralis et preto dicti loci, quj Petrus insequende formam dictarum litterarum et novorum sabaudie statutorum loco et more talis fieri solitis ejus alta voce et intelligibili cridavit preconizavit et notificavit que si quis esset qui dictas res ut promictitur de pignore levatas....... vellet que compareret quia hec est prima crida et que plus offerenti et manis precium dicti expedietur. Et ibidem nemo comparuit qui de ipse aliquid dare presentaverit. Et de premissis omnibus ipse mistralis et preco per me dicto notario perceperit fieri publicum instrumentum ad opus cuius intererit infuturum. Actum in dictam platea existentem ante castrum dicti loci ubi talia fieri sunt solita, presentibus Anthonio de Porta de Bordellis, Francisco Mori parock. capelle Monx Cactj et Anthonio Guilleti testibus ad hec vocatis et rogatis. Deinde vero anno et indicione suprascripta die vecesima quarta mensis maij, coram me dicto notario et testibus prenominatis personaliter constitutus dicto mistralis et preco qui vigore dictarum litterarum et novorum Sabaudie statutorum formam isequendo, loco et more talia fieri solitis ejus alta et intelligibili voce pro secunda crida, cridavit et notifficavit que si quis esset qui dictas res ut supra de pignore levatas vivere vellet que compareret quia hec est secunda crida et que plus offerenti et manis pretium dant de proprie expediretûr. —

Et ibidem nemo comparuit qui de ipsis rebûs aliquid dare potuit. — Et de ipsis omnibus ipse mistralis et preco per me dicto notario percepit fieri instrumentum ad opus cujus intererit infutur. Actum ubsupra propriê presentibus Petro de Fonte notario, Glaudio Guillieti, Andrea de Giacazlouz, Laurentio Chanoz, Glaudio Motart, Johanne Laurenti parrochie capelle Montis Cactj et Laurentio Gueijtier, testibus ad hec vocatis et rogatis. Deinde vero anno et indicione predict. die duodecima mensis Junij, Coram me dicto notario et testibus subnominatis, personaliter constitutum dicto mistralis et preco qui vigore dictarum licterarum et formam Sabaudie statutorum insequendo iterato et ultimo loco et more talia fieri solitis ejus alta et intelligibili voce cridavit et pronunciavit que si quis qui dictas res emere vellet que modo compareret quia erat ultima crida et ultima subastatio. Qua die comparuit ibidem Petro de Fonte notario qui ibidem de propriæ servitiis et rebus ut supra de pignore levat... se datur... presentavit sexaginta florenos parvi ponderis. Et ulterius fuit ibidem iterato et pluribus vicibus cridatum et preconizatum que si esset aliis qui de ipsis rebus et supra de pignore comitis aliquid dare vellet ultra dictos sexaginta florenos que modo compareret et que plus offerenti expedietur. Et ibidem nemo alius comparuit que ipse Petrus de Fonte, cui Petro de Fonte in presentia me notario et testum subnominatorum tanquam plus offerenti et mamo pretium danti ipse preco et mistralis presente honesto viro Reymondo Vellieti Castellano dicte loci, dicta servitia cum dominio directo rex pre quibus et super quibus debent et terram et pratum ut supra de pignore levatos pro dictis sexaginta florenos vendidit tradidit et expedivit, et eundem Petrum in presentia subnominatorum testium ipse Castellanus in possessione realiter et corporaliter dictarum rerum posuit et induxit traditione vivus calamj manualis ut mox est protestans ipse Castellanus que si quantitates mentionate in dicte littere et alie expensis fuerunt premissorum occasione non ostenderent ad quantitatem premensentionnatam que ipse Petrus de Fonte residuum solvere teneretur dicto Humberto Lanfredi. Et de premissis omnibus ipsi preco mistralis et Castellanus per me dicto notario perceperunt fieri instrum... ad opus ipsius Petri et instr... supra mentionata sibi expediri suis sumptibus. Actum ubi supra proxime, presentibus Johanne Pasquerij Anthonio de Portu, Jacobo Motardj, et

Petro de Grimodo testibus ad premissa vocatis et rogatis. Et me Stephano Roffern de Chamberiaco auctoritatibus imperiali et domini nostri ducis Sabaudie notario publico qui suprascripta instrumenta rogatus recepi propria que alia occupatus scribi et levari feci per Petrum Sacheti notario coadjutalem meum in eisdem que me substenxsi et signo meo consueto signavi in testimonium premissorum.

(Archives de la Maison de Seyssel.)

FIN

TABLE DES MATIÈRES

II

LE MONT-DU-CHAT

III

LE LAC DU BOURGET

III *bis*

PROMENADE AUTOUR DU LAC

IV

DOCUMENTS

OUVRAGES DE MAILLAND

NOTAIRE

I. — Le Notariat simplifié ou le Vade-Mecum des Notaires,
Volume compacte de 556 pages, publié à Paris en 1867-1868, sous le patronage de l'Administration du *Journal des Notaires et des Avocats ;*

II. — Nécrologie de M. l'abbé Edouard Turinaz, cousin de Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, vicaire du Bourget-du-Lac,
Brochure éditée en 1867 par M. Pouchet, imprimeur à Chambéry ;

III. — Le Travail, sa puissance, ses prodiges et ses miracles,
Brochure éditée en 1868 par M. Charles Douniol, libraire à Paris ;

IV. — Nécrologie de M. l'abbé Pierre-Elisabeth Poulin, curé du Tremblay,
Brochure éditée en 1868 par M. Pouchet, imprimeur à Chambéry ;

V. — Nécrologie de M. Louis-Marie de Buttet d'Entremont, baron du Bourget,
Brochure éditée en 1869 par M. Pouchet, imprimeur à Chambéry ;

VI. — Littérature notariale, étude théorique et pratique sur la rédaction des actes notariés,
Brochure éditée en 1870, à Paris, par l'Administration du *Répertoire du Notariat ;*

VII. — Bordeau et son château féodal, le Mont-du-Chat et le lac du Bourget,
ÉTUDES HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET PITTORESQUES,
Volume du format de la *Sabaudia,* édité en 1874-1875 par M. D'Albane, imprimeur à Chambéry ;

VIII. — Articles divers dans les Journaux.